



# Manuel de l'ISSN

Juin 2012





ISSN INTERNATIONAL CENTRE

# Manuel de l'ISSN

Numéro  
International  
Normalisé  
des Publications en série

Centre international  
de l'ISSN  
45, rue de Turbigo  
75003 Paris  
France  
Fax: 33-(0) 1 40 26 32 43  
E-mail:  
[bibquestions@issn.org](mailto:bibquestions@issn.org)  
<http://www.issn.org>

Juin 2012

# INTRODUCTION

Cette édition du *Manuel de l'ISSN* est une révision provisoire de l'édition publiée en 2009.

Elle comprend les nouvelles règles et les nouveaux critères d'attribution de l'ISSN adoptés par le réseau ISSN depuis 2010, en particulier pour les ressources électroniques.

Les membres du Groupe de travail responsable de la révision figurent dans la liste ci-dessous.

Les membres du Groupe de travail responsable de la révision figurent dans la liste ci-dessous.

Nous tenons à remercier tous ces membres pour leur participation active au travail de révision ainsi que tous les représentants de l'ISSN qui ont contribué à l'élaboration du Manuel.

Cette édition du *Manuel de l'ISSN* est disponible en ligne uniquement. Sa mise à jour sera complétée lorsque les discussions portant sur l'harmonisation des règles ISSN avec les autres normes bibliographiques (RDA – Ressources : Description et Accès et ISBD – Description bibliographique normalisée internationale), lancées en 2011, seront terminées.

## Membres du Groupe de travail de révision du Manuel ISSN

Philippe Cantié	ISSN France
Louise Howlett	ISSN Royaume-Uni
François-Xavier Pelegrin	ISSN International
Regina Romano Reynolds	ISSN Etats-Unis
Marja-Liisa Seppälä	ISSN Finland

Joëlle Bellec, Bibliothèque nationale de France, doit être également remerciée pour sa relecture très attentive de la version française.

## **0. ATTRIBUTION DE L'ISSN : PRINCIPES GENERAUX ..... 18**

### **0.1 DEFINITIONS ..... 18**

### **0.2 CHAMP D'APPLICATION DE L'ISSN ..... 20**

### **0.3 CRITERES D'ATTRIBUTION DE L'ISSN ..... 21**

#### 0.3.1 Publications en série .....21

#### 0.3.2 Ressources intégratrices permanentes .....21

##### 0.3.2.1 Critères d'inclusion.....22

##### 0.3.2.2 Critères d'exclusion .....22

### **0.4 RELATIONS ENTRE UN ISSN, UN ISSN-L, UN TITRE CLE ET UNE RESSOURCE CONTINUE ..... 22**

### **0.5 ATTRIBUTION ET UTILISATION DES TRANCHES D'ISSN ..... 23**

### **0.6 ATTRIBUTION D'ISSN ET QUESTIONS DE RESPONSABILITE..... 23**

#### 0.6.1 Le lieu de publication comme critère permettant de déterminer le Centre national responsable de l'attribution d'ISSN .....23

#### 0.6.2 Attribution d'ISSN aux ressources continues publiées par des éditeurs multinationaux.....24

#### 0.6.3 Attribution d'ISSN aux ressources continues publiées par les organisations internationales .24

#### 0.6.4 Attribution d'ISSN aux reproductions électroniques de périodiques imprimés morts. ....24

#### 0.6.5 Ressources dont les versions sur des supports matériels différents sont sous la responsabilité de Centres nationaux différents.....25

#### 0.6.6 Transfert de responsabilité sur les notices ISSN .....26

### **0.7 ENREGISTREMENT DES ISSN ..... 26**

#### 0.7.1 Exhaustivité contre sélectivité .....26

#### 0.7.2 Enregistrement à la demande .....27

#### 0.7.3 Intégration dans le Registre de l'ISSN .....28

## **1.LA NOTICE ISSN ..... 29**

### **1.1 CONTENU ET FONCTIONS ..... 29**

### **1.2 TABLEAU DES ELEMENTS ISSN ..... 31**

### **1.3 PONCTUATION ..... 33**

#### 1.3.1 Ponctuation du titre clé.....33

1.3.2 Ponctuation du titre propre .....	34
1.3.3 Ponctuation des variantes de titre .....	35
1.3.4 Ponctuation du titre clé abrégé .....	35
1.3.5 Données de publication .....	36
1.3.6 Ponctuation des zones de lien .....	36
<b>1.4 LANGUE, ECRITURE ET EMPLOI DES MAJUSCULES DANS LES NOTICES ISSN.....</b>	<b>37</b>
<b>1.5 ABREVIATIONS ET GRAPHIES FAUTIVES .....</b>	<b>37</b>
<b>1.6 SOURCES D'INFORMATION.....</b>	<b>37</b>
1.6.1 Base de l'enregistrement ISSN .....	37
1.6.2 Sources prescrites d'information .....	38
<b><u>2. ISSN.....</u></b>	<b><u>40</u></b>
<b>2.1 STRUCTURE DE L'ISSN.....</b>	<b>40</b>
<b>2.2 REGLES GENERALES POUR L'ATTRIBUTION D'UN ISSN.....</b>	<b>41</b>
2.2.1 Ressources continues publiées dans des éditions linguistiques différentes .....	42
2.2.2 Ressources continues publiées dans des éditions géographiques différentes.....	42
2.2.3 Ressources continues publiées sur des supports matériels différents.....	42
2.2.4 Autres éditions .....	43
2.2.5 Cumulations .....	43
2.2.6 Reproduction et réimpressions.....	44
2.2.7 Publications à feuillets mobiles à mise à jour .....	44
2.2.8 Fusions et scissions.....	45
2.2.8.1 Fusions.....	45
2.2.8.2 Scissions.....	45
2.2.9 Sections, suppléments, encarts et sous-collections .....	45
2.2.10 Reprise de titres .....	46
<b>2.3 CHANGEMENTS DANS UNE RESSOURCE CONTINUE REQUERANT L'ATTRIBUTION D'UN NOUVEL ISSN .....</b>	<b>47</b>
2.3.1 Changements majeurs dans le titre propre des ressources continues.....	47
2.3.2 Autres changements majeurs dans les ressources continues .....	48

<b>2.4 CHANGEMENTS DANS UNE RESSOURCE CONTINUE NE REQUERANT PAS L'ATTRIBUTION D'UN NOUVEL ISSN .....</b>	<b>50</b>
2.4.1 Changements mineurs dans le titre propre des ressources continues .....	50
2.4.2 Autres changements mineurs .....	54
<b>2.5 ANNULATION D'UN ISSN ET SUPPRESSION D'UNE NOTICE ISSN .....</b>	<b>54</b>
2.5.1 Annulation d'un ISSN.....	55
2.5.2 Suppression d'une notice ISSN.....	56
<b>2.6 AFFICHAGE DE L'ISSN SUR LES LIVRAISONS OU LES ITERATIONS D'UNE RESSOURCE CONTINUE .....</b>	<b>56</b>
2.6.1 Affichage de l'ISSN sur les livraisons des ressources continues imprimées .....	57
2.6.2 Affichage de l'ISSN sur les ressources continues non imprimées.....	57
<b>2.7 REPRESENTATION DE L' « ISSN » DANS LES FORMATS BIBLIOGRAPHIQUES .....</b>	<b>58</b>
2.7.1 MARC 21 : zone 022 .....	58
2.7.2 UNIMARC : zone 011 .....	59
2.7.3 ISSN MARC : zone 022 .....	59
<b><u>3. ISSN-L.....</u></b>	<b><u>61</u></b>
<b>3.1 DESIGNATION DE L'ISSN-L .....</b>	<b>61</b>
3.1.1 Utilisation des liens 776 pour la désignation de l'ISSN-L .....	61
<b>3.2 CARACTERE UNIQUE DE L'ISSN-L.....</b>	<b>63</b>
<b>3.3 ISSN-L ET CHANGEMENTS MAJEURS .....</b>	<b>63</b>
<b>3.4 REPRESENTATION DE L' « ISSN-L » DANS LES FORMATS BIBLIOGRAPHIQUES.....</b>	<b>65</b>
3.4.1 MARC 21 : zone 022 .....	65
3.4.2 UNIMARC : zone 011 .....	66
<b><u>4. TITRE CLE.....</u></b>	<b><u>67</u></b>
<b>4.1 ÉTABLISSEMENT DU TITRE CLE.....</b>	<b>67</b>
4.1.1 Article initial dans le titre clé.....	67

4.1.2	Caractère unique du titre clé .....	68
4.1.2.1	Choix des qualificatifs.....	68
4.1.2.2	La collectivité éditrice comme qualificatif pour les titres génériques .....	68
4.1.2.3	Lieu et date de publication.....	70
4.1.2.4	Mention d'édition linguistique.....	71
4.1.2.5	Mention d'édition géographique .....	71
4.1.2.6	Mention du support matériel.....	72
4.1.2.7	Collectivité éditrice ou éditeur commercial.....	72
4.1.2.8	Autres informations bibliographiques .....	73
<b>4.2</b>	<b>REPRESENTATION DU « TITRE CLÉ » DANS LES FORMATS BIBLIOGRAPHIQUES .....</b>	<b>73</b>
4.2.1	MARC 21 : zone 222 .....	73
4.2.2	UNIMARC : zone 530 .....	75
4.2.3	ISSN MARC : zone 222 .....	75
<b>5.</b>	<b><u>TITRE PROPRE.....</u></b>	<b>76</b>
<b>5.1</b>	<b>LE TITRE PROPRE PEUT PRENDRE DIVERSES FORMES .....</b>	<b>76</b>
<b>5.2</b>	<b>CHOIX DU TITRE PROPRE .....</b>	<b>78</b>
<b>5.3</b>	<b>TRANSCRIPTION DU TITRE PROPRE.....</b>	<b>79</b>
<b>5.4</b>	<b>VARIANTES .....</b>	<b>81</b>
<b>5.5</b>	<b>ARTICLE INITIAL DANS LE TITRE PROPRE .....</b>	<b>81</b>
<b>5.6</b>	<b>REPRESENTATION DU « TITRE PROPRE » DANS LES FORMATS BIBLIOGRAPHIQUES .....</b>	<b>82</b>
5.6.1	MARC 21 : zone 245 .....	82
5.6.2	UNIMARC : zone 200 .....	83
5.6.3	ISSN MARC : zone 245 .....	83
<b>6.</b>	<b><u>VARIANTE DE TITRE .....</u></b>	<b>84</b>
<b>6.1</b>	<b>REPRESENTATION DES « VARIANTES DE TITRE » DANS LES FORMATS BIBLIOGRAPHIQUES ..</b>	<b>85</b>
6.1.1	MARC 21 : zone 246 .....	85
6.1.2	UNIMARC : zones 510, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 532.....	86
6.1.3	ISSN MARC : zone 246 .....	88



## **7. TITRE CLE ABREGE ..... 89**

### **7.1 REGLES D'ABREVIATION DES TITRES CLE ..... 89**

7.1.1 Titres clé constitués d'un seul mot .....89

7.1.2 Titres clé constitués d'un seul mot et d'un élément additionnel .....90

7.1.3 Titres clé constitués d'un seul mot et de termes tels que « supplément », etc.....90

7.1.4 Ordre des mots.....90

7.1.5 Emploi des majuscules .....90

7.1.6 Ponctuation .....90

7.1.7 Articles, conjonctions et prépositions .....91

7.1.8 Acronymes et sigles.....91

7.1.9 Nom d'une collectivité éditrice .....92

7.1.10 Caractères spéciaux et symboles .....92

7.1.11 Sections .....93

7.1.12 Titres clé abrégés identiques .....93

7.1.13 Abréviations non prescrites présentes dans les titres clé .....93

### **7.2 REGLES D'ABREVIATION DES MOTS ..... 94**

7.2.1 Méthodes d'abréviation recommandées.....94

7.2.2 Signes diacritiques.....95

7.2.3 Mots fabriqués .....95

7.2.4 Formes plurielles .....95

7.2.5 Autres formes fléchies .....96

7.2.6 Formes dérivées .....96

7.2.7 Articles apposés .....97

7.2.8 Préfixes grammaticaux.....97

7.2.9 Mots sans parenté sémantique.....97

7.2.10 Mots composés .....97

7.2.11 Noms de personne .....98

7.2.12 Noms de lieu.....98

7.2.13 Substitution de caractères .....98

<b>7.3 REPRESENTATION DU « TITRE CLE ABREGE » DANS LES FORMATS BIBLIOGRAPHIQUES .....</b>	<b>99</b>
7.3.1 MARC 21 : zone 210 .....	99
7.3.2 UNIMARC : zone 531 .....	99
7.3.3 ISSN MARC : zone 210 .....	100
<b><u>8. ZONE DE LA PUBLICATION, PRODUCTION, DISTRIBUTION, ETC... .....</u></b>	<b>101</b>
<b>8.1 LIEU DE PUBLICATION .....</b>	<b>101</b>
<b>8.2 ÉDITEUR.....</b>	<b>102</b>
<b>8.3 DATE DE PUBLICATION .....</b>	<b>102</b>
<b>8.4 REPRESENTATION DE LA « ZONE DE PUBLICATION, PRODUCTION, DISTRIBUTION, ETC. » DANS LES FORMATS BIBLIOGRAPHIQUES .....</b>	<b>103</b>
8.4.1 MARC 21 : zone 260 .....	103
8.4.2 UNIMARC : zone 210 .....	105
8.4.3 ISSN MARC : zone 260 .....	106
<b><u>9. INDICATIONS CHRONOLOGIQUES ET/OU INDICATION D'ORDRE.....</u></b>	<b>107</b>
<b>9.1 INDICATIONS CHRONOLOGIQUES ET/OU INDICATION D'ORDRE .....</b>	<b>107</b>
<b>9.2 REPRESENTATION DE « INDICATIONS CHRONOLOGIQUES ET/OU INDICATION D'ORDRE » DANS LES FORMATS BIBLIOGRAPHIQUES .....</b>	<b>107</b>
9.2.1 MARC 21 : zone 362 .....	107
9.2.2 UNIMARC : zone 207 .....	108
<b><u>10. COLLECTIVITE EDITRICE.....</u></b>	<b>109</b>
<b>10.1 NOM DE LA COLLECTIVITE EDITRICE SUR LA SOURCE DU TITRE.....</b>	<b>109</b>
10.1.1 Représentation de la « Collectivité éditrice » dans les formats bibliographiques .....	109
10.1.1.1 MARC 21 : zone 720 .....	109
10.1.1.2 UNIMARC : zone 712 .....	110
10.1.1.3 ISSN MARC : zone 550 .....	110

<b>10.2 NOM DE LA COLLECTIVITE EDITRICE TEL QU'IL EST DETERMINE PAR LES BIBLIOGRAPHIES NATIONALES</b> .....	<b>111</b>
10.2.1 Représentation de la « Collectivité éditrice » dans les formats bibliographiques .....	111
10.2.1.1 MARC 21 : zones 710, 711.....	111
10.2.1.2 UNIMARC : zones 710, 711 .....	112
10.2.1.3 ISSN MARC : zone 710 .....	112
<b><u>11. ZONES DE LIEN</u></b> .....	<b>113</b>
<b>11.1 EST UNE AUTRE EDITION LINGUISTIQUE DE</b> .....	<b>113</b>
11.1.1 Représentation de « Est une autre édition linguistique de » dans les formats bibliographiques.....	113
11.1.1.1 MARC 21 : zone 765 .....	113
11.1.1.2 UNIMARC : zone 454 .....	114
11.1.1.3 ISSN MARC : zone 759 .....	114
<b>11.2 A COMME AUTRE EDITION</b> .....	<b>114</b>
11.2.1 Représentation de « A comme autre édition » dans les formats bibliographiques.....	115
11.2.1.1 MARC 21 : zone 775 .....	115
11.2.1.2 UNIMARC : zone 451 .....	115
11.2.1.3 ISSN MARC : zone 769 .....	116
<b>11.3 POINT D'ACCES AU TITRE TRADUIT</b> .....	<b>116</b>
11.3.1 Représentation de « Point d'accès au titre traduit » dans les formats bibliographiques ....	116
11.3.1.1 MARC 21 : zone 767 .....	116
11.3.1.2 UNIMARC : zone 453 .....	116
<b>11.4 EST UNE SOUS-COLLECTION DE</b> .....	<b>116</b>
11.4.1 Représentation de « Est une sous-collection de » dans les formats bibliographiques .....	117
11.4.1.1 MARC 21 : zone 760 .....	117
11.4.1.2 UNIMARC : zone 410 .....	117
11.4.1.3 ISSN MARC : zone 760 .....	118

<b>11.5 A COMME SOUS-COLLECTION .....</b>	<b>118</b>
11.5.1 Représentation de « A comme sous-collection » dans les formats bibliographiques.....	118
11.5.1.1 MARC 21 : zone 762 .....	118
11.5.1.2 UNIMARC : zone 411 .....	119
11.5.1.3 ISSN MARC : zone 762 .....	119
<b>11.6 A COMME EDITION SUR UN AUTRE SUPPORT .....</b>	<b>119</b>
11.6.1 Représentation de « A comme édition sur un autre support » dans les formats bibliographiques.....	120
11.6.1.1 MARC 21 : zone 776 .....	120
11.6.1.2 UNIMARC : zone 452 .....	120
11.6.1.3 ISSN MARC : zone 776 .....	121
<b>11.7 EST UN ENCART OU UN SUPPLEMENT DE.....</b>	<b>121</b>
11.7.1 Représentation de « Est un encart ou un supplément de » dans les formats bibliographiques.....	121
11.7.1.1 MARC 21 : zone 772 .....	121
11.7.1.2 UNIMARC : zone 422 .....	122
11.7.1.3 ISSN MARC : zone 779 .....	122
<b>11.8 A COMME ENCART, SUPPLEMENT OU EDITION PARTICULIERE .....</b>	<b>123</b>
11.8.1 Représentation de « A comme encart, supplément ou édition particulière » dans les formats bibliographiques .....	123
11.8.1.1 MARC 21 : zone 770 .....	123
11.8.1.2 UNIMARC : zone 421 .....	123
11.8.1.3 ISSN MARC : zone 789 .....	124
<b>11.9 EST PUBLIE AVEC .....</b>	<b>124</b>
11.9.1 Représentation de « Est publié avec » dans les formats bibliographiques .....	124
11.9.1.1 MARC 21 : zone 777 .....	124
11.9.1.2 UNIMARC : zone 423 .....	124

<b>11.10 TITRE(S) PRECEDENT(S)</b> .....	<b>125</b>
11.10.1 Représentation de « Titre(s) précédent(s) » dans les formats bibliographiques .....	125
11.10.1.1 MARC 21 : zone 780 .....	125
11.10.1.2 UNIMARC : zones 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437 .....	126
11.10.1.3 ISSN MARC : zone 780 .....	127
<b>11.11 TITRE(S) SUIVANT(S)</b> .....	<b>127</b>
11.11.1 Représentation de « Titre(s) suivant(s) » dans les formats bibliographiques .....	128
11.11.1.1 MARC 21 : zone 785 .....	128
11.11.1.2 UNIMARC : zones 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447 .....	129
11.11.1.3 ISSN MARC : zone 785 .....	130
<b>11.12 TITRE(S) EN RELATION</b> .....	<b>130</b>
11.12.1 Représentation de « Titre(s) en relation » dans les formats bibliographiques .....	130
11.12.1.1 MARC21 : zone 787 .....	130
11.12.1.2 UNIMARC : zone 488 .....	131
11.12.1.3 ISSN MARC : zone 787 .....	131
<b><u>12. INFORMATIONS GENERALES CODEES</u></b> .....	<b><u>132</u></b>
<b>12.1 ÉTAT DE PUBLICATION</b> .....	<b>132</b>
12.1.1 Représentation de l' « État de publication » dans les formats bibliographiques.....	132
12.1.1.1 MARC 21 : zone 008 .....	132
12.1.1.2 UNIMARC : zone 100 .....	132
12.1.1.3 ISSN MARC : zone 008 .....	132
<b>12.2 DATES DE DEBUT ET DE FIN DE PUBLICATION</b> .....	<b>133</b>
12.2.1 Représentation des « Dates de début et de fin de publication » dans les formats bibliographiques.....	133
12.2.1.1 MARC 21 : zone 008 .....	133
12.2.1.2 UNIMARC : zone 100 .....	134
12.2.1.3 ISSN MARC : zone 008 .....	134

<b>12.3 PAYS DE PUBLICATION .....</b>	<b>134</b>
12.3.1 Représentation de « Pays de publication » dans les formats bibliographiques.....	135
12.3.1.1 MARC 21 : zones 008 et 044 .....	135
12.3.1.2 UNIMARC : zone 102 .....	135
12.3.1.3 ISSN MARC : zone 008 .....	135
<b>12.4 PERIODICITE.....</b>	<b>136</b>
12.4.1 Représentation de la « Périodicité » dans les formats bibliographiques .....	136
12.4.1.1 MARC 21 : zone 008 .....	136
12.4.1.2 UNIMARC : zone 110.....	137
12.4.1.3 ISSN MARC : zone 008 .....	138
<b>12.5 CODE DE CENTRE ISSN .....</b>	<b>138</b>
12.5.1 Représentation du « Code de Centre ISSN » dans les formats bibliographiques.....	139
12.5.1.1 MARC 21 : zone 022 \$2 .....	139
12.5.1.2 UNIMARC : zone 802 .....	139
12.5.1.3 ISSN MARC : zone 008 .....	139
<b>12.6 TYPE DE RESSOURCE CONTINUE .....</b>	<b>140</b>
12.6.1 Représentation du « Type de ressource continue » dans les formats bibliographiques .....	140
12.6.1.1 MARC 21 : zone 008 .....	140
12.6.1.2 UNIMARC : zone 110 .....	140
12.6.1.3 ISSN MARC : zone 008 .....	141
<b>12.7 PRESENTATION MATERIELLE DU DOCUMENT ORIGINAL.....</b>	<b>141</b>
12.7.1 Représentation de « Présentation matérielle du document original » dans les formats bibliographiques.....	141
12.7.1.1 MARC 21 : zone 008 .....	141

<b>12.8 PRESENTATION MATERIELLE DU DOCUMENT .....</b>	<b>141</b>
12.8.1 Représentation de « Présentation matérielle du document » dans les formats bibliographiques.....	142
12.8.1.1 MARC 21 : zone 008 .....	142
<b>12.9 ALPHABET D'ORIGINE DU TITRE .....</b>	<b>143</b>
12.9.1 Représentation d' « Alphabet ou écriture d'origine du titre » dans les formats bibliographiques.....	143
12.9.1.1 MARC 21 : zone 008 .....	143
12.9.1.2 UNIMARC : zone 100 .....	143
12.9.1.3 ISSN MARC : zone 008 .....	144
<b>12.10 CODE DE LANGUE DE PUBLICATION .....</b>	<b>144</b>
12.10.1 Représentation de « Code de langue de publication » dans les formats bibliographiques.....	145
12.10.1.1 MARC 21 : zones 008 et 041 .....	145
12.10.1.2 UNIMARC : zone 101 .....	146
12.10.1.3 ISSN MARC : zone 008 .....	146
<b>12.11 SUPPORT MATERIEL .....</b>	<b>147</b>
12.11.1 Représentation de « Support matériel » dans les formats bibliographiques.....	147
12.11.1.1 MARC 21 : zone 007 .....	147
12.11.1.2 UNIMARC : zones 106, 126, 130, 135 .....	148
12.11.1.3 ISSN MARC : zone 008 .....	150
<b><u>13. CLASSIFICATION .....</u></b>	<b><u>151</u></b>
<b>13.1 CDU. CLASSIFICATION DECIMALE UNIVERSELLE.....</b>	<b>151</b>
13.1.1 Représentation de la « CDU » dans les formats bibliographiques .....	151
13.1.1.1 MARC 21 : zone 080 .....	151
13.1.1.2 UNIMARC : zone 675 .....	152
13.1.1.3 ISSN MARC : zone 080 .....	152

<b>13.2 CDD. CLASSIFICATION DECIMALE DEWEY .....</b>	<b>152</b>
13.2.1 Représentation de la « CDD » dans les formats bibliographiques.....	153
13.2.1.1 MARC 21 : zone 082 .....	153
13.2.1.2 UNIMARC : zone 676 .....	153
13.2.1.3 ISSN MARC : zone 082 .....	153
<b><u>14. ADRESSE ELECTRONIQUE ET ACCES .....</u></b>	<b>154</b>
<b>14.1 REPRESENTATION D' « ADRESSE ELECTRONIQUE ET ACCES » DANS LES FORMATS BIBLIOGRAPHIQUES .....</b>	<b>154</b>
14.1.1 MARC 21 : zone 856 .....	154
14.1.2 UNIMARC : zone 856 .....	155
14.1.3 ISSN MARC : zone 856 .....	155
<b><u>15. DEPOUILLEMENT PAR DES PUBLICATIONS D'ANALYSE ET D'INDEXATION .....</u></b>	<b>156</b>
<b>15.1 REPRESENTATION DE « DEPOUILLEMENT PAR DES PUBLICATIONS D'ANALYSE ET D'INDEXATION » DANS LES FORMATS BIBLIOGRAPHIQUES.....</b>	<b>156</b>
15.1.1 MARC 21 : zone 510 .....	156
15.1.2 UNIMARC : zone 321 .....	157
15.1.3 ISSN MARC : zone 510 .....	157
<b><u>16. CODEN.....</u></b>	<b>158</b>
<b>16.1 REPRESENTATION DU « CODEN » DANS LES FORMATS BIBLIOGRAPHIQUES .....</b>	<b>158</b>
16.1.1 MARC 21 : zone 030 .....	158
16.1.2 UNIMARC : zone 040 .....	158
16.1.3 ISSN MARC : zone 030 .....	158
<b><u>17. NOTE SUR LA REPRODUCTION .....</u></b>	<b>159</b>
<b>17.1 REPRESENTATION DE « NOTE SUR LA REPRODUCTION » DANS LES FORMATS BIBLIOGRAPHIQUES .....</b>	<b>159</b>
17.1.1 MARC 21: zone 533 .....	159



17.1.2. UNIMARC: zone 325 .....160

**ANNEXES..... 161**

**ANNEXE 1 : GLOSSAIRE .....161**

**ANNEXE 2 : LISTE DES NORMES UTILISEES PAR LE RESEAU ISSN .....175**

**ANNEXE 3 : LISTE DES CODES DE PAYS ET DES CODES DE CENTRE.....177**

**ANNEXE 4 : LISTE DES CODES DE LANGUE.....178**

**ANNEXE 5 : LISTE DES ACCORDS POUR L'ATTRIBUTION D'ISSN A DES RESSOURCES CONTINUES  
PUBLIEES PAR DES EDITEURS MULTINATIONAUX .....179**

**ANNEXE 6 : LISTE DES MENTIONS D'EDITION LINGUISTIQUE .....180**

**ANNEXE 7 : LISTE DES MENTIONS D'EDITION PAR SUPPORT .....181**

**ANNEXE 8 : FORMULAIRE DE SUPPRESSION DE NOTICE ISSN .....182**

**ANNEXE 9 : FORMULAIRE DE REATTRIBUTION D'ISSN.....183**

**ANNEX 10 : EXEMPLES DE NOTICES ISSN.....184**

## 0. Attribution de l'ISSN : principes généraux

Le Numéro international normalisé des publications en série (ISSN) a été élaboré au début des années 1970 par l'Organisation internationale de normalisation (ISO) pour répondre au besoin d'un code d'identification bref, unique et sans équivoque pour les publications en série. L'entière responsabilité du contrôle de l'attribution d'ISSN fut confiée par la norme ISO 3297 au Centre international de l'ISDS<sup>1</sup> – connu depuis 1993 sous le nom de Centre international de l'ISSN. Le Réseau ISSN est constitué du Centre international et de Centres nationaux établis dans les pays qui ont adhéré aux Statuts du Réseau ISSN.

Le bon fonctionnement du Réseau ISSN dépend de l'application uniforme des règles et normes communes pour l'enregistrement des ressources continues et pour la rédaction des notices ISSN intégrées dans le Registre de l'ISSN. Au cours du développement des règles et des normes, on a soigneusement veillé à ce qu'elles soient autant que possibles compatibles et en harmonie avec les normes internationales comme la *Description bibliographique normalisée internationale* (ISBD), et avec les pratiques d'autres systèmes internationaux comme les *Règles de catalogage anglo-américaines*, 2<sup>ème</sup> éd. (AACR2).

### 0.1 Définitions

Pour les besoins du Réseau ISSN, les définitions suivantes s'appliquent :

#### **Ressource bibliographique**

##### *Bibliographic resource*

Expression ou manifestation d'une œuvre ou item qui sert de base à la description bibliographique. Une ressource bibliographique peut être sur tout support ou combinaison de supports et peut être matérielle ou immatérielle.

#### **Ressource continue**

##### *Continuing resource*

Ressource sur tout support dont la publication se poursuit au cours du temps sans que la fin en soit prédéterminée et qui est mise à la disposition du public.

Note 1: Une ressource de ce type est généralement publiée en des livraisons successives ou intégrées, qui portent des mentions de numérotation et/ou de datation.

Note 2 : Les ressources continues comprennent les publications en série telles que les journaux, les revues, les périodiques, les magazines etc., et les ressources intégratrices permanentes telles que les publications à feuillets mobiles continuellement mises à jour et les sites web continuellement mis à jour.

---

<sup>1</sup> ISDS : International Serial Data System

## **Publication en série**

### *Serial*

Ressource continue publiée en une succession de livraisons ou en parties distinctes, portant en général une numérotation, qui n'a pas de fin prédéterminée.

Exemples : les revues, les magazines, les revues électroniques, les répertoires permanents, les rapports annuels, les journaux et les collections de monographies ; les revues, les magazines et les lettres d'actualité dont la durée de parution est limitée et qui comportent en outre toutes les caractéristiques d'une publication en série (par exemple les lettres d'actualité d'événements).

## **Ressource intégratrice permanente**

### *Ongoing integrating resource*

Ressource bibliographique augmentée ou modifiée par des mises à jour qui ne restent pas distinctes, mais qui sont intégrées à l'ensemble de la ressource. Les ressources intégratrices permanentes n'ont pas de fin prédéterminée.

Exemples : les bases de données, les publications à feuillets mobiles et les sites web qui sont mis à jour au cours du temps sans fin prédéterminée.

## **ISSN (Numéro international normalisé des publications en série)**

### *International Standard Serial Number*

Numéro composé de huit chiffres, comprenant un chiffre de contrôle, et précédé du préfixe alphabétique ISSN, qui est attribué à une ressource continue par le Réseau ISSN.

## **ISSN-L (ISSN de liaison)**

### *ISSN-L (Linking ISSN)*

ISSN désigné par le Réseau ISSN pour permettre de rassembler ou de lier les versions sur des supports différents d'une ressource continue.

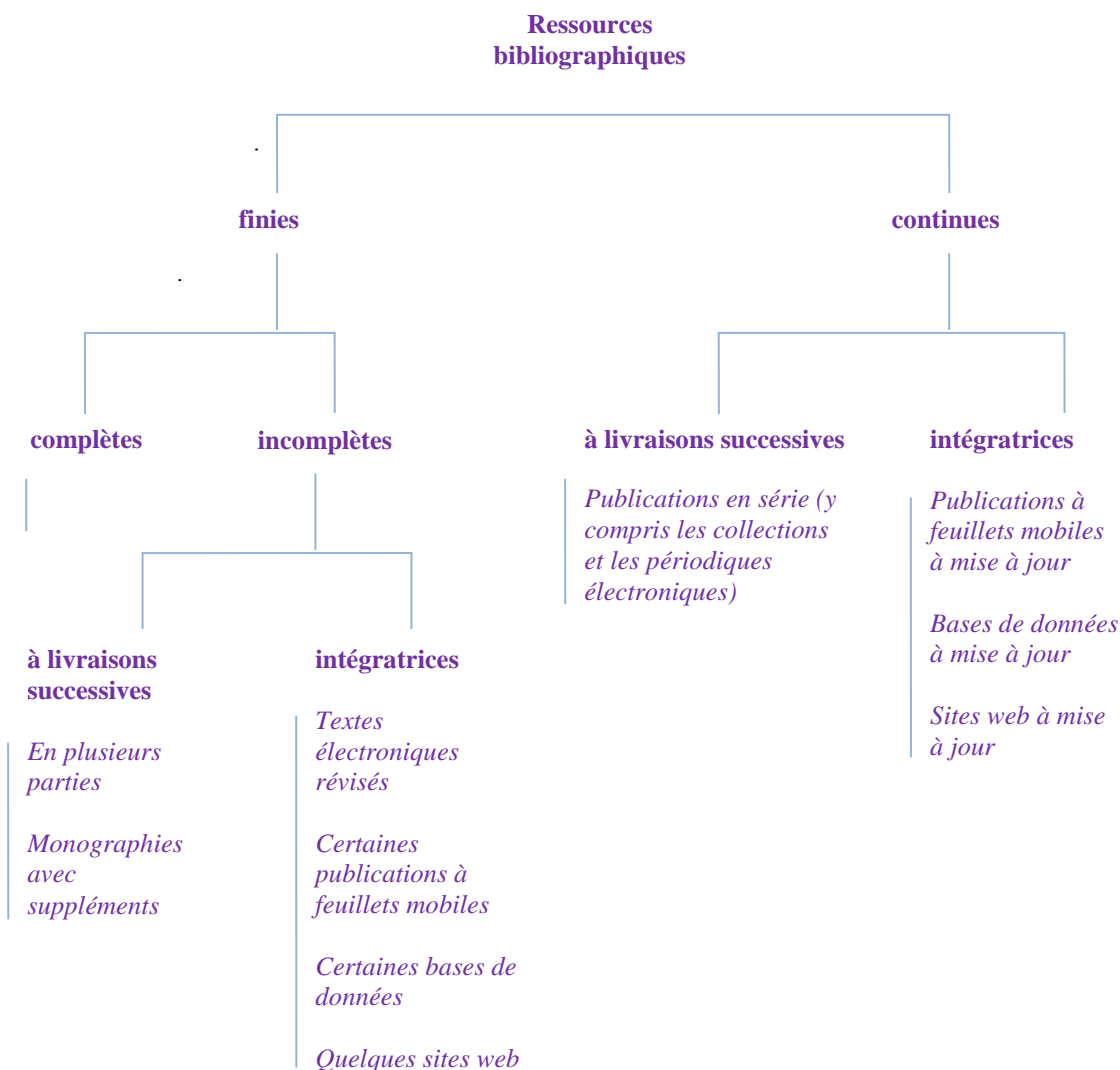
## **Titre clé**

### *Key title*

Nom unique d'une ressource continue, établi par le Réseau ISSN et inséparablement lié à son ISSN.

Note : Le titre clé peut être identique au titre de la ressource ou, afin qu'il soit rendu unique, être construit par l'ajout d'éléments d'identification et/ou de qualification, tels que le nom de la collectivité éditrice, le lieu de publication, une mention d'édition, etc.

L'utilisation de ces définitions est associée à l'application du modèle suivant, qui figure dans les AACR2 révisées, Chapitre 12.



Les définitions ci-dessus et d'autres définitions figurent à l'Annexe 1 : *Glossaire*.

## **0.2 Champ d'application de l'ISSN**

Tout ISSN est l'identifiant unique d'une ressource continue spécifique publiée sur un support matériel donné. Les ressources continues sont des ressources bibliographiques dont la publication se poursuit au cours du temps sans que la fin en soit prédéterminée ; elles comprennent les publications en série et les ressources intégratrices permanentes. Toutes les ressources continues, qu'elles soient passées, présentes ou à paraître dans un avenir prévisible, quel que soit le support matériel de production, peuvent être identifiées par un ISSN.

Entrent également dans le champ d'application de l'ISSN les ressources bibliographiques publiées en livraisons ou en parties successives qui portent une numérotation et qui comportent également d'autres caractéristiques d'une publication en série (par exemple la

périodicité mentionnée dans le titre) mais dont la durée de vie est limitée (par exemple les journaux d'événements)<sup>2</sup>.

Cependant, toutes les ressources qui entrent dans le champ d'application de l'ISSN ne sont pas, en pratique, nécessairement identifiées par un ISSN. La section 0.3 de ce Manuel présente les critères permettant de déterminer si une ressource continue doit être identifiée par le réseau ISSN.

## 0.3 Critères d'attribution de l'ISSN

### 0.3.1 Publications en série

Les publications en série sont des ressources continues publiées en une succession de livraisons ou en parties distinctes, portant en général une numérotation, et n'ayant pas de fin prédéterminée.

L'ISSN est attribué à l'ensemble des publications en série. Cependant, les Centres nationaux de l'ISSN peuvent exclure de l'enregistrement systématique les publications en séries éphémères et les publications en série d'un intérêt purement local (voir la section 0.7).

### 0.3.2 Ressources intégratrices permanentes

Les ressources intégratrices permanentes sont des ressources augmentées ou modifiées par des mises à jour qui ne restent pas distinctes, mais qui sont intégrées à l'ensemble de la ressource. Les ressources intégratrices permanentes n'ont pas de fin prédéterminée.

L'ISSN est attribué aux ressources intégratrices permanentes qui remplissent la totalité des critères d'inclusion et d'exclusion présentés ci-après. Cependant, les Centres nationaux de l'ISSN peuvent exclure de l'enregistrement systématique les ressources intégratrices permanentes éphémères et les ressources intégratrices permanentes d'un intérêt purement local (voir la section 0.7).

La conformité à un seul des critères n'est pas suffisante pour permettre l'attribution d'un ISSN.

Ces critères sont applicables à toutes les catégories de ressources intégratrices permanentes, qu'elles soient imprimées ou électroniques : bases de données, sites web, wikis, publications imprimées à feuillets mobiles etc. Ils peuvent être appliqués aux blogs bien que ceux-ci soient considérés comme des publications en série.

---

<sup>2</sup> Les monographies, les enregistrements sonores et vidéo, les publications de musique imprimée, les œuvres audiovisuelles et les œuvres musicales ont leur propre système de numérotation et ne sont donc pas explicitement concernés par le présent *Manuel*. Toutefois, ces documents peuvent porter un ISSN en plus de leurs propres numéros normalisés lorsqu'ils font partie d'une ressource continue.

Si une partie d'une ressource intégratrice permanente entre dans le champ d'application de l'ISSN (partie d'un site web par exemple), cela ne signifie pas nécessairement que la ressource dans son ensemble puisse être identifiée par un ISSN.

#### 0.3.2.1 Critères d'inclusion

- 1) la ressource présente un contenu éditorial manifeste (par exemple, une ressource à contenu majoritairement textuel, résultant d'un travail éditorial ou journalistique) ;
- 2) la responsabilité éditoriale est bien identifiable sur la ressource : nom de l'éditeur ou du producteur et, au minimum, pays de publication. En règle générale, la responsabilité éditoriale n'est pas limitée à un seul individu ;
- 3) le titre de la ressource est aisément repérable sur la ressource et demeure inchangé lors des mises à jour successives ;
- 4) la ressource possède une adresse URL valide ;
- 5) la ressource porte sur un sujet d'intérêt général, scientifique ou technique et/ou s'adresse à un public spécifique.

#### 0.3.2.2 Critères d'exclusion

- 1) la ressource présente un contenu à caractère personnel (sites à contenu personnel, journaux intimes en ligne) ;
- 2) la ressource est centrée sur une entreprise, un produit, une institution ou un organisme (sites web à caractère publicitaire, commercial ou promotionnel, sites web d'information sur un ou plusieurs produits, sites web institutionnels d'entreprises ou d'organismes) ;
- 3) la ressource est un site web composé uniquement de liens internet ;
- 4) la ressource est de nature éphémère (c'est-à-dire qu'elle est connue comme telle).

### 0.4 Relations entre un ISSN, un ISSN-L, un titre clé et une ressource continue

Un seul ISSN est attribué à une ressource continue sur un support donné. Cet ISSN est lié de façon permanente au titre clé, forme normalisée du titre établie à partir des informations figurant sur la ressource continue. Un titre clé appartient de façon unique à une ressource continue particulière. Les titres susceptibles de ne pas être uniques sont rendus uniques par l'ajout de qualificatifs. Dans le cas où un titre subit un changement suffisant pour justifier la création d'un nouveau titre clé, un nouvel ISSN est attribué. Dans le cas où le support matériel de la ressource continue change, un nouvel ISSN et un nouveau titre clé sont attribués (voir la section 2.3).

L'ISSN-L, ou ISSN de liaison, permet de rassembler ou de lier les versions sur des supports différents d'une même ressource continue. Un seul ISSN-L est associé aux ISSN attribués aux

différentes versions d'une même ressource continue. Lorsqu'une ressource continue est publiée sur un seul support, l'ISSN-L est identique à l'ISSN de la ressource (voir le chapitre 3).

## 0.5 Attribution et utilisation des tranches d'ISSN

Le Centre international est responsable de l'attribution de tranches d'ISSN aux Centres nationaux. Chaque Centre reçoit des tranches limitées de numéros. Lorsqu'ils utilisent les tranches d'ISSN, les Centres nationaux respectent les procédures suivantes :

- 1) intégrer dans le Registre de l'ISSN tous les ISSN qu'ils ont attribués ;
- 2) utiliser de façon consécutive les ISSN de la tranche qui leur a été attribuée et utiliser entièrement une tranche avant d'en entamer une autre ;
- 3) s'assurer que les attributions d'ISSN faites avant la publication ou la production d'une ressource continue sont enregistrées dans le Registre de l'ISSN, en vérifiant que la publication ou la production a eu lieu et en créant les notices ISSN appropriées (ou en complétant et mettant à jour les *notices de travail*<sup>3</sup>).

## 0.6 Attribution d'ISSN et problèmes de responsabilité

### 0.6.1 Le lieu de publication comme critère permettant de déterminer le Centre national responsable de l'attribution d'ISSN

Chaque Centre national a l'entière responsabilité de l'attribution d'ISSN aux ressources continues publiées sur son territoire national à l'exception des ressources publiées par les organisations internationales, des ressources publiées par les éditeurs multinationaux et, dans certains cas, des reproductions électroniques de périodiques imprimés morts (voir les sections 0.6.2, 0.6.3 et 0.6.4).

Le pays de publication est déterminé par le nom de lieu cité dans la ressource continue, seul ou en premier, ou mis en évidence par la typographie. Pour les ressources en ligne, on détermine le pays de publication en se fondant sur la localisation de l'éditeur de la ressource et non sur celle du distributeur ou du serveur.

Si le lieu et le pays de publication ne figurent pas dans la ressource, des informations trouvées dans des sources extérieures peuvent être utilisées.

Le Centre international attribue des ISSN aux ressources continues publiées dans les pays dépourvus de Centre national.

---

<sup>3</sup> Les notices de travail (*work records* en anglais) sont des notices provisoires créées pour les ISSN attribués à des pré-publications (voir la section 0.7.2)

### 0.6.2 Attribution d'ISSN aux ressources continues publiées par des éditeurs multinationaux

Certains éditeurs possédant des bureaux dans plusieurs pays, le pays de publication réel d'une ressource continue peut être difficile à déterminer ou peut varier. Pour éviter une double attribution d'ISSN, un Centre peut prendre sous sa responsabilité certains éditeurs ou certaines maisons d'édition, indépendamment du lieu de publication. Un tel arrangement ne peut être conclu qu'avec l'accord du Centre international et du Centre national concerné. La liste des accords entre Centres ISSN figure à l'Annexe 5 : *Liste des accords pour l'attribution d'ISSN à des ressources continues publiées par des éditeurs multinationaux*.

### 0.6.3 Attribution d'ISSN aux ressources continues publiées par les organisations internationales

Le Centre international attribue des ISSN aux ressources continues publiées par les organisations internationales recensées dans l'*Annuaire des organisations internationales (Yearbook of International Organizations)*, sections A à F, y compris celles qui sont établies de façon permanente dans un pays, celles qui publient à l'intérieur d'un seul pays et celles qui n'ont pas de pays de publication déterminé. Toutefois, il revient au Centre national du pays de publication d'attribuer des ISSN aux ressources continues publiées par les commissions nationales des organisations internationales et par les ambassades, sauf si un centre particulier existe.

Si l'organisation internationale n'est pas recensée dans l'*Annuaire des organisations internationales*, sections A à F, c'est le Centre national du pays de publication qui est responsable de l'attribution d'ISSN.

### 0.6.4 Attribution d'ISSN aux reproductions électroniques de périodiques imprimés morts

Note : les Centres nationaux de l'ISSN sont encouragés à attribuer un ISSN aux reproductions électroniques **et** aux versions imprimées correspondantes lorsque ces dernières n'ont pas déjà été identifiées.

#### **Reproduction électronique d'un périodique imprimé mort dont les droits sur le contenu sont détenus par un éditeur actif**

Lorsque les droits sur le contenu d'une reproduction électronique sont détenus par un éditeur actif, c'est le Centre national responsable de l'attribution d'ISSN aux publications de cet éditeur qui identifie la reproduction électronique. Cette règle s'applique également :

- lorsque la reproduction électronique est mise à disposition par une institution telle qu'une bibliothèque ou un fournisseur d'archives électroniques, différente de l'éditeur détenteur des droits sur le contenu;



- lorsque la reproduction électronique est mise à disposition en parallèle par l'éditeur détenteur des droits sur le contenu et par une institution telle qu'une bibliothèque ou un fournisseur d'archives électroniques.

### **Reproduction électronique d'un périodique imprimé mort dont les droits sur le contenu ne sont détenus par aucun éditeur actif**

Si aucun éditeur actif n'est détenteur des droits sur le contenu de la reproduction électronique, ou s'il est impossible d'identifier le détenteur de ces droits, le Centre national responsable de l'identification est déterminé en fonction de la localisation de l'institution qui met à disposition la reproduction électronique (bibliothèque ou fournisseur d'archives électroniques par exemple), et non en fonction de la localisation de l'éditeur de la version imprimée originale<sup>4</sup>.

Si plusieurs reproductions électroniques d'un périodique imprimé mort sont mises à disposition en parallèle par plusieurs institutions (bibliothèques ou fournisseurs d'archives électroniques par exemple) situées dans des pays différents et que les droits sur le contenu ne sont pas détenus par un éditeur actif, le Centre national responsable de l'identification est celui qui aura été sollicité en premier par l'institution située dans son pays.

Le Centre attributaire est invité à contacter les Centres nationaux qui pourraient avoir un intérêt pour la ressource (en particulier les Centres qui ont déjà attribué un ISSN à d'autres versions de la ressource, notamment à sa version imprimée) afin d'éviter une double attribution d'ISSN.

Lorsque la publication imprimée originale n'a pas été encore identifiée et qu'elle devrait être sous la responsabilité d'un autre Centre national, le Centre responsable de l'identification de la reproduction électronique peut demander à cet autre Centre l'autorisation d'attribuer en même temps un ISSN à la reproduction électronique et à la version imprimée.

### **0.6.5 Ressources dont les versions sur des supports matériels différents sont sous la responsabilité de Centres nationaux différents**

Les Centres nationaux qui souhaitent attribuer un ISSN à une ressource continue dont une version sur un support matériel différent a déjà été identifiée par un autre Centre national doivent contacter celui-ci, en mettant en copie de leur message le Centre international, afin de :

- 1) vérifier que le Centre national responsable de la version qui a déjà été identifiée est d'accord pour qu'un autre Centre national prenne la responsabilité d'une version publiée sur un autre support ;
- 2) demander à ce Centre national de créer les zones de lien adéquates (776 en MARC 21, 452 en UNIMARC) dans sa notice bibliographique.

---

<sup>4</sup> Voir le chapitre 17 « Note sur la reproduction » ainsi que les exemples fournis dans l'annexe 10.

### 0.6.6 Transfert de responsabilité sur les notices ISSN

Lorsqu'une ressource continue change de pays, la responsabilité de la notice ISSN, qu'elle ait été établie pour une publication effectivement parue ou pour une pré-publication, doit être transférée à un autre Centre national. Il arrive ainsi que l'attribution d'un ISSN provisoire soit effectuée par un Centre mais que la ressource soit finalement publiée dans un autre pays. Dans tous ces cas de figure, un transfert de responsabilité de l'ISSN attribué est nécessaire. Selon les cas, le transfert se fait à l'initiative du «pays d'origine » ou du « pays de destination ». Dans tous les cas, les Centres nationaux concernés doivent suivre, étape par étape, la procédure suivante :

- 1) les deux Centres concernés se mettent d'accord sur le transfert de responsabilité ;
- 2) ils informent le Centre international de leur accord, ce dernier modifie en conséquence le code de centre ISSN dans la notice disponible dans le Registre de l'ISSN ;
- 3) Le Centre qui a repris la responsabilité crée et/ou met à jour la notice dans son système local (code de pays et code de centre ISSN compris) et l'envoie au Centre international de la manière habituelle<sup>5</sup>.

## 0.7 Enregistrement des ISSN

La priorité des Centres nationaux est d'enregistrer systématiquement les ressources continues nouvelles et courantes (y compris les ressources continues qui ont changé de titre). Les Centres enregistrent également les ressources continues en réponse aux demandes des utilisateurs. L'enregistrement rétrospectif systématique n'est pas requis pour les besoins du Réseau ISSN. Les Centres nationaux peuvent définir leur propre politique en fonction de leurs besoins nationaux.

### 0.7.1 Exhaustivité contre sélectivité

La mission du Réseau ISSN étant d'assurer l'identification et le contrôle bibliographique de l'ensemble des ressources continues mondiales, l'objectif est l'exhaustivité. Il est toutefois reconnu que de nombreuses ressources continues sont éphémères ou n'ont qu'un intérêt purement local. En conséquence, les Centres nationaux peuvent par principe exclure de l'enregistrement systématique les ressources continues éphémères et les ressources continues d'un intérêt purement local, qu'elles soient publiées sous une forme imprimée ou électronique (voir la section 0.3).

En définissant leur politique d'attribution, les Centres nationaux n'excluent aucune ressource continue pour laquelle il y a eu une demande valable d'enregistrement.

---

<sup>5</sup> Cette dernière étape est bien sûr différente pour les Centres nationaux qui utilisent le client de catalogage du système d'information du Centre international : ils créent ou mettent à jour la notice directement dans le Registre de l'ISSN.

## 0.7.2 Enregistrement à la demande

Un ISSN peut être attribué à la demande à une ressource continue indépendamment de sa date de publication et de son statut (vivante ou morte), à condition que le demandeur fournisse les informations nécessaires, que la ressource entre dans la définition de la ressource continue et qu'elle remplisse les critères d'attribution adoptés par le Réseau ISSN.

Un enregistrement ne peut être fait sans une preuve visuelle de l'existence de la ressource continue : le demandeur d'une attribution d'ISSN est donc tenu de fournir une livraison de la ressource continue, une copie des pages contenant les informations bibliographiques nécessaires à l'enregistrement ou les informations sur l'accès dans le cas d'une ressource en ligne.

### **Attribution d'ISSN en avance de publication (pré-publication)**

Lorsqu'un éditeur présente une demande pour pouvoir imprimer l'ISSN sur la première livraison d'une ressource continue qui n'est pas encore publiée, l'éditeur doit joindre à sa demande toutes les informations et documents nécessaires. L'enregistrement d'un ISSN attribué à une pré-publication est reporté jusqu'à ce que le Centre reçoive un exemplaire de la première livraison ou toute autre preuve recevable de l'existence de la ressource continue.

L'enregistrement provisoire sous la forme d'une « notice de travail » est possible. Les « notices de travail » sont des notices courtes établies à partir des informations relatives à la pré-publication. Ces notices ne peuvent être consultées que par les Centres nationaux de l'ISSN ; les abonnés au Registre de l'ISSN en ligne, consultable sur <http://portal.issn.org>, ne peuvent pas les visualiser.

### **Annulation d'une publication**

Lorsqu'une publication est annulée avant la parution de la première livraison, l'ISSN qui lui avait été provisoirement attribué est supprimé et ne peut pas être réattribué.

### **Circulation des demandes**

Les demandes des utilisateurs d'un pays donné sont adressées au Centre national de ce pays. Le Centre national instruit toutes les demandes concernant sa production nationale de ressources continues et transmet les demandes relatives aux ressources continues publiées par les organisations internationales ou par les éditeurs multinationaux, ainsi que les demandes relatives aux ressources continues publiées hors de son pays au Centre concerné ou au Centre international.

### **Délai de réponse aux demandes**

Le délai de réponse (aussi bref que possible) à une demande d'attribution d'ISSN pour un seul titre est laissé à la discrétion du Centre ISSN, dans la limite de 10 jours ouvrés après la réception de la demande. Les demandes urgentes peuvent être communiquées par téléphone, par fax ou par messagerie électronique, à condition que le Centre dispose des justificatifs nécessaires.

Les demandes concernant un petit nombre de ressources continues doivent avoir reçu une réponse dans un délai de deux mois. Les demandes impliquant un grand nombre de ressources

continues sont négociées avec le Centre concerné. En cas d'incapacité ou d'échec du Centre national à répondre à une demande dans le délai prescrit, le Centre international procède à l'attribution d'ISSN et en informe le Centre national.

### 0.7.3 Intégration dans le Registre de l'ISSN

Les notices sont transmises au Centre international, mensuellement de préférence, soit par envoi de fichiers FTP soit directement sur le serveur FTP du Centre international. Les éléments de données bibliographiques sont enregistrés selon les spécifications du présent *Manuel* et en format MARC21 ou UNIMARC<sup>6</sup>.

Des notices sont également créées directement dans le Registre par le Centre international et les Centres nationaux qui utilisent le client de catalogage du système d'information du Centre international.

Avant leur transmission au Centre international, les notices de ressources continues publiées en caractères non latins sont translittérées par le Centre national, selon les normes ISO de translittération appropriées ou selon les autres normes acceptées par le Réseau ISSN. Les données en caractères non latins peuvent également être enregistrées selon les règles de MARC21 ou celles d'UNIMARC.

Exceptionnellement, un Centre national qui ne dispose pas d'équipements techniques pour produire des fichiers électroniques de notices ISSN peut utiliser des bordereaux de saisie des données ISSN ou utiliser le client de catalogage de la base de données du Centre international.

Dès lors qu'une notice a été entrée dans le Registre de l'ISSN, les Centres nationaux s'efforcent de notifier au Centre international tous les changements qui peuvent se produire après l'intégration initiale. Les corrections ou les remplacements sont transmis au Centre international conformément aux procédures utilisées pour la transmission des notices.

---

<sup>6</sup> Le format ISSN MARC, utilisé par quelques Centres nationaux, n'est plus maintenu et devrait être abandonné à partir de 2013.

## 1. LA NOTICE ISSN

La procédure d'enregistrement d'une ressource continue par le Réseau ISSN comprend l'attribution d'un ISSN et d'un titre clé, et la rédaction de la notice bibliographique ISSN correspondante. En raison des données bibliographiques qu'elle contient, la notice ISSN représente la notice de référence pour les titres de ressources continues.

### 1.1 Contenu et fonctions

Une notice ISSN comprend des éléments de données obligatoires et des éléments de données facultatifs, qui remplissent différentes fonctions :

- identificateurs uniques d'une ressource continue : ISSN et titre clé,
- informations descriptives additionnelles de la ressource continue,
- lien entre les éditions sur différents supports matériels d'une même ressource continue et regroupement de ces éditions (ISSN-L),
- liens entre la ressource continue et d'autres ressources continues,
- contenu de la ressource continue (indexation matière),
- responsabilité intellectuelle de la ressource continue (collectivité éditrice),
- utilisation de la ressource continue (dépouillement par des services d'analyse et d'indexation),
- adresse électronique de la ressource (URL, courrier électronique),

et des éléments codés, tels que les codes de pays, de périodicité, de langue et de support matériel.

Un certain nombre d'éléments de données compris dans les notices ISSN sont les mêmes que ceux figurant dans les notices bibliographiques des agences bibliographiques nationales, établies selon les règles de catalogage nationales ou les pratiques internationales normalisées telles que l'ISBD. Il s'agit des éléments de données suivants :

- titre propre,
- collectivité éditrice,
- lieu de publication,
- nom de l'éditeur,
- date de publication,
- liens relatifs à l'histoire bibliographique de la ressource continue.

La notice ISSN :

- ne décrit pas une livraison particulière de la ressource continue,
- n'inclut pas le ou les complément(s) de titre du titre propre d'une ressource continue,
- ne mentionne pas les modalités d'acquisition d'une ressource continue.

Une notice rédigée selon l'ISBD peut comporter un certain nombre d'éléments de données descriptifs qui ne se trouvent pas dans une notice ISSN. Il s'agit entre autres :

- de la numérotation et des dates de couverture de la première et de la dernière livraison ;
- de l'importance matérielle de l'item, des mentions d'illustration, des dimensions de l'item (*50 vol : ill. ; 26 cm.* par exemple) ;
- de la disponibilité et du prix (*Gratuit pour les membres, Abonnement annuel £10* par exemple).

### **Notice ISSN complète**

À quelques exceptions près, les notices doivent être présentées sous leur forme complète. Les éléments de données obligatoires figurent dans le *Tableau des éléments ISSN* (voir la section 1.2.).

### **Notice ISSN allégée**

Les éléments de données obligatoires pour la rédaction d'une notice allégée sont présentés dans le *Tableau des éléments ISSN* (voir la section 1.2). Les notices allégées ne doivent être utilisées que pour les publications considérées par le Centre ISSN comme de nature éphémère ou d'intérêt purement local. Les Centres doivent être capables de produire une notice complète à partir d'une notice allégée à la demande d'un autre Centre ou d'un utilisateur.

## 1.2 Tableau des éléments ISSN

Chaque élément de données est présenté en détail (étiquette, position de caractère, indicateur ou code de sous-zone) dans la suite du Manuel.

Note : le format ISSN MARC n'est plus maintenu par le Centre International. Les références aux éléments de données ISSN MARC devraient disparaître de la prochaine édition du Manuel de l'ISSN (publication prévue en 2013).

Éléments de données	Notice complète O : obligatoire A : obligatoire si applicable F : facultatif	Notice allégée O : obligatoire A : obligatoire si applicable F : facultatif	MARC 21	UNIMARC	ISSN MARC
Date de création de la notice	O	O	008	100	008
État de publication	O	O	008	100	008
Date de début	O	O	008	100	008
Date de fin	A	A	008	100	008
Pays de publication	O	O	008, 044	102	008
Périodicité	O	O	008	110	008
Code de centre ISSN	O	O	022	802	008
Type de publication	O	O	008	110	008
Présentation matérielle du document original	A	A	008		
Présentation matérielle du document	A	A	008		
Alphabet d'origine du titre	O	F	008	100	008
Langue de publication	O	O	008, 041	101	008
Support matériel	O	O	007	106, 115, 124, 126, 130, 135	008
ISSN	O	O	022	011	022
ISSN-L	O	O	022	011	
CODEN et autres codes	F	F	030	040	030
Classification décimale universelle	O*	F	080	675	080
Classification décimale Dewey	O*	F	082	676	082
Titre clé abrégé	A	F	210	531	210
Titre clé	O	O	222	530	222
Titre propre	O	O	245	200	245
Variante de titre	A	F	246	510, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 532	246
Éléments de publication	O	O	260	210	260
Dates de publication et/ou indication d'ordre séquentiel	F	F	362	207	
Dépouillement par des services d'analyse et d'indexation	A	A	510	321	510
Note de reproduction	A	A	533	325	N.A
Nom de la collectivité éditrice tel qu'il est déterminé par les règles de catalogage nationales	A	F	710, 711	710, 711	710
Est une autre édition linguistique de	A	F	765	454	759

<b>Éléments de données</b>	<b>Notice complète</b> O : obligatoire A : obligatoire si applicable F : facultatif	<b>Notice allégée</b> O : obligatoire A : obligatoire si applicable F : facultatif	<b>MARC 21</b>	<b>UNIMARC</b>	<b>ISSN MARC</b>
Est traduit sous le titre	A	F	767	453	
Est une sous-collection de	A	F	760	410	760
A comme sous-collection	A	F	762	411	762
A comme autre édition linguistique	A	F	775	451	769
A comme édition sur un autre support matériel	A	F	776	452	776
Est un encart ou un supplément de	A	F	772	422	779
Est publié avec	A	O	777	423	
Titre précédent	A	F	780	430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437	780
Titre suivant	A	F	785	440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448	785
Titre en relation	A	F	787	488	787
A comme encart, supplément ou édition particulière	A	F	770	421	789
Adresse électronique	A	F	856	856	856

\* La *Classification décimale universelle* ou la *Classification décimale Dewey* est obligatoire pour une notice complète



## 1.3 Ponctuation

La ponctuation décrite ci-après se fonde sur le format bibliographique MARC 21.

Chaque élément de données bibliographiques d'une notice ISSN a une ponctuation prescrite. Le signe égal (=), les deux points (:), le point-virgule (;), les parenthèses ( ( ) ), les crochets ( [ ] ) et les points de suspension (...) sont précédés et suivis d'un espace. Le point (.) et la virgule (,) sont seulement suivis d'un espace. Par « espace », on entend un simple espace sur un clavier ou un cadratin en imprimerie.

Lors de l'impression ou de l'affichage de l'ISSN et du titre clé, que ce soit dans cet ordre ou dans l'ordre titre clé et ISSN, les deux éléments de données sont séparés par un espace, signe égal, espace.

La barre oblique (/) n'est pas utilisée dans les notices ISSN, sauf si elle se trouve naturellement dans le titre, le nom de la collectivité éditrice ou l'adresse.

Les deux points (:) sont utilisés dans les notices ISSN dans la zone de la publication, production, distribution, etc. (260) et quand ils se trouvent naturellement dans le titre, etc.

Le point-virgule (;) est utilisé pour séparer deux lieux de publication dans la zone de la publication, production, distribution, etc. et quand il se trouve naturellement dans le titre, etc.

Les crochets sont utilisés :

- pour encadrer des informations incertaines, inconnues ou approximatives sur le lieu et la date de publication ou l'éditeur dans l'adresse ;
- pour encadrer les équivalents en lettres ou en mots de symboles qui figurent dans les titres et qui ne peuvent pas être rendus sous forme électronique ;
- pour encadrer des informations provenant d'autres sources que les sources prescrites.

Les crochets ne sont pas utilisés par ailleurs dans les notices ISSN, sauf s'ils se trouvent naturellement dans le titre, etc.

Les parenthèses sont utilisées pour encadrer les éléments additionnels dans les titres clé et les titres clé abrégés. Si elles se trouvent naturellement à la fin du titre, elles doivent être omises ou remplacées par une virgule.

### 1.3.1 Ponctuation du titre clé

#### **Le point (.)**

- introduit le titre ou l'indication d'ordre d'une section qu'il sépare du titre commun ;
- sépare du titre de la publication principale ou de la collection principale le titre non significatif d'un supplément, d'un encart, le titre non significatif ou l'indication d'ordre d'une sous-collection ;

- sépare le lieu et la date de publication et tout autre élément des éléments additionnels.

#### **La virgule ( , )**

- sépare différents éléments du titre ;  
- sépare de l'indication d'ordre d'une section ou d'une sous-collection le titre d'une section ou d'une sous-collection.

#### **Les points de suspension (...)**

- indiquent l'omission de mots ou de chiffres à l'intérieur d'un titre (ils ne peuvent pas être utilisés au début d'un titre, sauf s'ils y figurent naturellement).

#### **Les crochets ( [ ] )**

- encadrent les équivalents en lettres ou en mots de symboles qui figurent dans les titres et qui ne peuvent pas être rendus sous forme électronique.

#### **Les parenthèses ( ( ) )**

- encadrent les éléments additionnels.

### **1.3.2 Ponctuation du titre propre**

#### **Le point (.)**

- introduit le titre ou l'indication d'ordre d'une section qu'il sépare du titre commun ;  
- sépare du titre de la publication principale ou de la collection principale le titre non significatif d'un supplément, d'un encart, le titre non significatif ou l'indication d'ordre d'une sous-collection ;  
- suit chaque titre propre, même lorsque celui-ci est déjà suivi par une autre marque de ponctuation, sauf si le dernier mot de la sous-zone est une abréviation, l'initiale d'un mot ou une donnée qui se termine par une ponctuation de fin.

#### **La virgule ( , )**

- sépare différents éléments du titre ;  
- sépare de l'indication d'ordre d'une section ou d'une sous-collection le titre d'une section ou d'une sous-collection.

#### **Les points de suspension (...)**

- indiquent l'omission de mots ou de chiffres à l'intérieur d'un titre (ils ne peuvent pas être utilisés au début d'un titre, sauf s'ils y figurent naturellement).

#### **Les crochets ( [ ] )**

- encadrent les équivalents en lettres ou en mots de symboles qui figurent dans les titres et qui ne peuvent pas être rendus sous forme électronique.

### 1.3.3 Ponctuation des variantes de titre

#### **Le point ( . )**

- introduit le titre ou l'indication d'ordre d'une section qu'il sépare du titre commun ;
- sépare du titre de la publication principale ou de la collection principale le titre non significatif d'un supplément, d'un encart, le titre non significatif ou l'indication d'ordre d'une sous-collection ;
- sépare le lieu et la date de publication et tout autre élément des éléments additionnels.

#### **La virgule ( , )**

- sépare différents éléments du titre ;
- sépare de l'indication d'ordre d'une section ou d'une sous-collection le titre d'une section ou d'une sous-collection.

#### **Les points de suspension ( ... )**

- indiquent l'omission de mots ou de chiffres à l'intérieur d'un titre (ils ne peuvent pas être utilisés au début d'un titre, sauf s'ils y figurent naturellement).

#### **Les parenthèses ( ( ) )**

- encadrent les éléments additionnels.

#### **Les crochets ( [ ] )**

- encadrent les équivalents en lettres ou en mots de symboles qui figurent dans les titres et qui ne peuvent pas être rendus sous forme électronique.

### 1.3.4 Ponctuation du titre clé abrégé

(voir aussi 7.1.6)

#### **Le point ( . )**

- est utilisé à la fin de tous les mots abrégés.

#### **La virgule ( , )**

- remplace un point introduit par le catalogueur dans le titre clé.

#### **Les points de suspension ( ... )**

- présents dans le titre clé ne sont pas conservés dans le titre clé abrégé.

#### **Les parenthèses ( ( ) )**

- encadrent les éléments additionnels.

### 1.3.5 Données de publication

#### **La virgule ( , )**

- sépare les noms de lieux de leur(s) qualificatif(s), *Boston, Mass* par exemple ;
- sépare les éléments hiérarchiques dans les noms d'éditeur.

#### **Les crochets ( [ ] )**

- encadrent des informations incertaines, inconnues ou approximatives sur le lieu et la date de publication ou l'éditeur ;
- encadrent des informations provenant d'autres sources que les sources prescrites.

#### **Le trait d'union ( - )**

- relie la date de début et la date de fin de publication qui diffèrent de celles données dans la zone 008.

#### **Le point-virgule ( ; )**

- introduit le ou les lieu(x) de publication supplémentaires.

#### **Les deux-points ( : )**

- introduisent le nom du ou des éditeurs.

#### **La virgule ( , )**

- introduit la date de publication.

#### **Le trait d'union ( - )**

- relie la date de début et la date de fin de publication générées par la zone 008.

### 1.3.6 Ponctuation des zones de lien

#### **Le point ( . )**

- introduit le titre ou l'indication d'ordre d'une section qu'il sépare du titre commun ;
- sépare du titre de la publication principale ou de la collection principale le titre non significatif d'un supplément, d'un encart, le titre non significatif ou l'indication d'ordre d'une sous-collection;
- sépare le lieu et la date de publication et tout autre élément des éléments additionnels.

#### **La virgule ( , )**

- sépare différents éléments du titre ;
- sépare de l'indication d'ordre d'une section ou d'une sous-collection le titre d'une section ou d'une sous-collection.

#### **Les point de suspension ( ... )**

- indiquent l'omission de mots ou de chiffres à l'intérieur d'un titre (ils ne peuvent pas être utilisés au début d'un titre, sauf s'ils y figurent naturellement).

**Les parenthèses ( ( ) )** encadrent les éléments additionnels.

## 1.4 Langue, écriture et emploi des majuscules dans les notices ISSN

Tous les éléments de données de la notice ISSN sont transcrits dans la ou les langues dans laquelle ou lesquelles ils figurent sur la publication, sauf dans la zone 710.

Les éléments de données qui figurent dans des écritures non latines sont translittérés en écriture latine pour l'intégration dans le Registre de l'ISSN. En plus de la forme translittérée, les données peuvent être transcrites dans leur écriture d'origine, selon les règles d'application des formats bibliographiques MARC 21 ou UNIMARC. Les signes diacritiques qui figurent dans les écritures latines et romanisées sont conservés.

L'emploi des majuscules est déterminé par chaque Centre national en fonction de l'usage national. En général, la première lettre du premier mot de chaque zone doit être une majuscule, sauf dans les zones codées. Tout autre emploi des majuscules doit suivre l'usage propre à la ou aux langues et/ou écritures utilisées dans la notice. Lorsque plusieurs langues et/ou écritures figurent dans la notice, l'emploi des majuscules doit suivre à chaque fois l'usage de la langue et/ou écriture transcrite, même s'il en résulte une incohérence dans l'emploi des majuscules pour la notice dans son ensemble.

## 1.5 Abréviations et graphies fautives

Exceptionnellement, il est permis d'abrégé certains éléments de données de la notice (par exemple un titre, un titre clé ou une variante de titre, comprenant une date ou un numéro qui varie d'une livraison à l'autre). Dans ce cas, on indique l'omission par des points de suspension.

Certaines abréviations sont prescrites dans l'adresse :

[S.l.] = *sine loco* (sans lieu i.e. lieu de publication non connu)

[s. n.] = *sine nomine* (sans nom i.e. nom de l'éditeur non connu)

et sont encadrées par des crochets.

Pour les règles s'appliquant au titre clé abrégé, voir le Chapitre 7.

Les incorrections ou les graphies fautives dans la présentation du titre sur la ressource continue sont corrigées sans indication de la correction effectuée.

## 1.6 Sources d'information

### 1.6.1 Base de l'enregistrement ISSN

#### **Publications en série**

La base de l'enregistrement ISSN est la première livraison ou, à défaut, la livraison la plus ancienne dont on dispose. En règle générale, la première (ou la plus ancienne) livraison ou partie est préférée à une source associée à l'ensemble de la publication en série ou à une séquence de livraisons ou parties.

### **Ressources intégratrices**

La base de l'enregistrement ISSN est l'itération en cours de la ressource intégratrice, sauf pour la date de début de publication.

### **1.6.2 Sources prescrites d'information**

L'information utilisée pour l'enregistrement ISSN d'une ressource continue est tirée de certaines sources dans la livraison, partie ou itération utilisée pour l'enregistrement, selon un ordre préférentiel prescrit.

Pour les publications en série électroniques accessibles en mode local, le support matériel ou ses étiquettes doivent être utilisés. En cas de variation dans la complétude de l'information figurant sur ces sources, la source qui fournit l'information la plus complète doit être préférée.

Ces sources prescrites d'information sont utilisées en particulier, dans l'ordre donné *infra*, pour l'établissement du titre clé (voir la section 3.1).

#### **Ressources imprimées**

- A. page de titre (\*) ;
- B. page de titre analytique, couverture, manchette, ours, pages éditoriales, achevé d'imprimer ;
- C. autres parties liminaires et toute information figurant sur les jaquettes ou les bandes ainsi qu'en haut ou en bas des pages de texte (comme le titre courant) ;
- D. le reste de la livraison : préfaces, avant-propos, sommaire, texte, annexes, etc. ;
- E. sources de référence extérieures à la livraison et qui ne lui sont pas associées (par exemple bibliographies, listes d'éditeurs).

(\*) Lorsque la ressource continue a plusieurs pages de titre, on choisit la page de titre qui est dans la langue ou l'écriture du texte, ou la page de droite (recto) de deux pages disposées en regard, ou bien la première des pages de titre lorsqu'elles sont imprimées au recto. Dans le cas de publications tête-bêche, le choix des pages de titre est laissé à la discrétion du Centre qui établit le titre clé. Les titres figurant sur les autres pages de titre sont donnés comme variantes de titre (voir le chapitre 4).

#### **Ressources en ligne**

- A. écran-titre ou bandeau-titre, page d'accueil ;
- B. menu principal ;
- C. page d'accueil de l'éditeur ou du diffuseur ;
- D. métadonnées

## **Ressources électroniques sur CD-ROM, disquette et autres supports accessibles en mode local**

### *Sources externes :*

- A. étiquette fixée de façon permanente à la publication ;
- B. conteneurs ;
- C. documentation ou autre matériel d'accompagnement (par exemple lettre de l'éditeur)

### *Sources internes :*

- A. écran-titre ou bandeau-titre;
- B. menu principal.

## 2. ISSN

Le besoin d'un code d'identification bref, unique et univoque pour les publications en série est reconnu depuis longtemps. L'Organisation internationale de normalisation (ISO) a élaboré un tel code d'identification dans la norme ISO 3297 : *Information et documentation -- Numéro international normalisé des publications en série (ISSN)*. Cette norme reconnaissait que l'échange d'informations sur les ressources continues entre les systèmes informatiques de différentes organisations exigeait un code normalisé. Comme la communication entre les différentes organisations dépassait les frontières nationales, il fut décidé qu'un code international devait être numérique, puisque la plupart des producteurs et utilisateurs de publications en série n'utiliseraient pas un seul alphabet.

Une enquête minutieuse et approfondie proposa que l'ISSN ne tente pas d'avoir d'autre signification que l'identification unique d'un titre de publication en série. Il a été décidé qu'un numéro à huit chiffres (comprenant un chiffre de contrôle) constituerait une base suffisante pour numéroter toutes les publications en série.

Il résulte de l'extension des ressources numériques et des développements intervenus dans la pratique du catalogage que ce code est applicable à toutes les ressources continues qui ont commencé à paraître depuis le début du XXI<sup>e</sup> siècle (voir la section 0.2).

### 2.1 Structure de l'ISSN

Un ISSN est formé de huit chiffres. Ce sont des chiffres arabes de 0 à 9, à l'exception du chiffre de contrôle final, qui peut parfois être un X majuscule. Puisque l'ISSN est utilisé dans le même contexte que des codes conçus pour d'autres usages, tels que le Numéro international normalisé du livre (ISBN) ou des numéros de contrôle particuliers, la présentation écrite ou imprimée doit permettre de les distinguer. Par conséquent, un ISSN est précédé du préfixe ISSN et apparaît en deux groupes de quatre chiffres, séparés par un tiret.

Ex. :

ISSN 0317-8471

ISSN 1050-124X

Le chiffre de contrôle est toujours placé à l'extrême droite (position la moins significative), et il est calculé en utilisant le modulo 11 avec les facteurs de pondération de 8 à 2.

#### **Calcul du chiffre de contrôle**

Le but du chiffre de contrôle est d'éviter les erreurs causées par la transcription incorrecte d'un ISSN. Le modulo 11 utilisant les facteurs de pondération de 8 à 2 pour calculer le chiffre de contrôle est l'un des systèmes les plus efficaces pour déceler les erreurs de transcription.



La procédure de calcul du chiffre de contrôle, qui peut être effectuée automatiquement par un ordinateur, est la suivante :

1. Prendre les sept premiers chiffres de l'ISSN (le huitième et dernier chiffre est le chiffre de contrôle)	0 3 1 7 8 4 7
2. Prendre les facteurs de pondération associés à chaque chiffre	8 7 6 5 4 3 2
3. Multiplier chaque chiffre par son facteur de pondération	0 21 6 35 32 12 14
4. Additionner ces nombres	$0+21+6+35+32+12+14 = 120$
5. Diviser cette somme par le modulo 11	$120 : 11 = 10, \text{reste } 10$
6. Soustraire de 11 le reste obtenu à l'étape 5	$11-10 = 1$
7. Ajouter le reste obtenu à l'étape 6. C'est le chiffre de contrôle à l'extrême droite (position la moins significative) du numéro de base de l'ISSN	0317-8471
Si ce reste est 10, mettre un X majuscule en position de chiffre de contrôle. S'il n'y a pas de reste, mettre un 0 en position de chiffre de contrôle.	

Il convient de noter que le chiffre de contrôle est une partie essentielle et inséparable de l'ISSN.

## 2.2 Règles générales pour l'attribution d'un ISSN

Un seul ISSN est attribué à une ressource continue sur un support donné. Cet ISSN est lié de façon permanente à une forme normalisée du titre, appelée titre clé et établie par le Centre ISSN au moment de l'enregistrement.

Dans les cas où la ressource continue subit un changement majeur dans le titre ou un autre changement majeur, il faut attribuer un nouvel ISSN et un nouveau titre clé (voir la section 2.3).

Lorsqu'une ressource continue contient une autre ressource continue, sous quelque forme que ce soit (un encart par exemple), chacune d'elles doit recevoir un titre clé et un ISSN qui lui sont propres.

Lorsqu'une ressource continue est éditée sur différents supports matériels, avec le même titre ou non, il faut attribuer un titre clé et un ISSN différents à chaque version.

Les ressources continues dont plusieurs versions sont disponibles en ligne ainsi que les publications imprimées à la demande constituent des exceptions traitées dans la section 2.2.3.

En cas de changement de support matériel de la ressource continue, il faut attribuer un nouvel ISSN et un nouveau titre clé.

### 2.2.1 Ressources continues publiées dans des éditions linguistiques différentes

Les ressources continues publiées dans des éditions linguistiques différentes se voient attribuer un ISSN distinct et un titre clé pour chaque édition (voir la section 4.1.3.4).

Ex. :

Le courrier de l'Unesco (Imprimé) = ISSN 0304-3118  
The Unesco courier (Print) = ISSN 0041-5278

Camera (Deutsche Ausg.) = ISSN 0008-2074  
Camera (Éd. française) = ISSN 0373-9740  
Camera (English ed.) = ISSN 0366-7073

### 2.2.2 Ressources continues publiées dans des éditions géographiques différentes

Les ressources continues publiées dans des éditions géographiques différentes se voient attribuer un ISSN distinct et un titre clé pour chaque édition (voir aussi la section 4.1.3.5).

Ex. :

Access West (Alberta ed.) = ISSN 1700-8646  
Access West (British Columbia ed.) = ISSN 1700-8662  
Access West (Saskatchewan ed.) = ISSN 1700-8751  
Access West (Manitoba ed.) = ISSN 1700-8735

### 2.2.3 Ressources continues publiées sur des supports matériels différents

Les ressources continues publiées sur des supports matériels différents (par exemple périodiques imprimés, périodiques électroniques, cédéroms, etc.), se voient attribuer un ISSN distinct et un titre clé pour chaque édition (voir aussi la section 4.1.2.6).

Ex. :

Biological abstracts = ISSN 0006-3169  
Biological abstracts on compact disk = ISSN 1058-4129

ISSN Compact = ISSN 1018-4783  
ISSN Online = ISSN 1560-1560

Un ISSN unique identifie toutes les versions d'une ressource continue publiées en ligne et sous le même titre : versions issues de la numérisation, versions nativement numériques, versions en PDF, HTML et tout autre format, versions pour appareils mobiles tels que les téléphones portable, les liseuses, etc. Cependant, des ISSN distincts doivent être attribués lorsque les

versions en ligne d'une même ressource continue appartiennent à des types de contenus différents : texte lu vs texte imprimé par exemple.<sup>7</sup>

Les publications « imprimées à la demande » ne sont pas traitées comme des versions sur un support matériel différent. L'ISSN attribué à la version en ligne est utilisé pour la version « imprimée à la demande ».

### 2.2.4 Autres éditions

Lorsqu'une ressource continue est publiée dans différentes éditions telles que « éd. internationale. » ou « éd. mensuelle », etc., chaque édition a son propre titre clé et son propre ISSN (voir aussi la section 4.1.2.8).

Ex. :

Forecasting your future = ISSN 0834-5074  
Commentaire éditorial : Édition annuelle

Your daily cycle guide (Monthly ed.) = ISSN 0711-1231  
Commentaire éditorial : Édition mensuelle

Banka (International ed.) = ISSN 1330-9781  
Banka (Zagreb) = ISSN 0353-6335

Kurír (Reggeli kiad.) = ISSN 0865-9001  
Kurír (Délutáni kiad.) = ISSN 0865-901X  
Commentaire éditorial : Éditions du matin et du soir

### 2.2.5 Cumulations

Lorsqu'une ressource continue est cumulée (une bibliographie nationale par exemple), que les cumulations portent le même titre et sont dans la même langue que les livraisons initiales, et que leur contenu ne change pas significativement, les cumulations ont le même ISSN et le même titre clé que les livraisons initiales. L'ajout d'index et la réorganisation du contenu ne sont pas considérés comme des changements significatifs. Lorsque le titre d'une cumulation comporte des mots additionnels tels que « annuel », « édition cumulative », etc., cela peut être considéré comme une variante de titre.

Ex. :

Alberta electric industry. Annual statistics = ISSN 0706-1420  
Commentaire éditorial : Variante de titre : Alberta electric industry. Cumulative annual statistics  
(Les cumulations de la publication annuelle sont moins fréquentes)

---

<sup>7</sup> Note: cette règle, adoptée de façon provisoire en 2011, sera évaluée par le Réseau ISSN. Elle pourrait donc être revue et modifiée.

Lorsque le contenu des cumulations est significativement différent, un nouvel ISSN et un nouveau titre clé sont attribués.

Ex. :

Magyar könyvészet (Budapest. 1961) = ISSN 0133-3496

Commentaire éditorial : Cumulation de : Magyar nemzeti bibliográfia. Könyvek bibliográfiája = ISSN 0133-6843

### 2.2.6 Reproduction et réimpressions

Les reproductions sur un support différent de celui de l'édition originale, y compris sur un support numérique, font partie du champ d'application de l'ISSN. Cependant, le réseau ISSN n'attribue généralement pas d'ISSN aux reproductions sur microformes. Dans ce cas, L'ISSN attribué à l'édition originale imprimée peut être utilisée pour la reproduction.

Ex. :

West-Quebec post = ISSN 0834-5805

Commentaire éditorial : Cet ISSN est valable pour l'édition originale et pour la reproduction sur microforme.

Les réimpressions et reproductions sur un support identique à celui de l'édition originale ne reçoivent pas d'ISSN distincts. L'ISSN attribué à la version originale est utilisé pour la réimpression ou la reproduction.

### 2.2.7 Publications à feuillets mobiles à mise à jour

Certaines publications à feuillets mobiles sont des publications en série, d'autres sont des ressources intégratrices.

- 1) si la publication est perforée afin d'être insérée dans un classeur mais qu'elle est par ailleurs publiée sous forme de livraisons successives à l'instar de n'importe quelle autre publication en série, elle doit être traitée comme une publication en série ;
- 2) si la publication est mise à jour par insertion de feuillets mobiles mais qu'elle est remplacée régulièrement et en totalité par une nouvelle édition, annuelle par exemple, il est possible de la traiter comme une publication en série ;
- 3) s'il est prévu d'ajouter indéfiniment des feuillets de mise à jour, la publication est considérée comme une ressource intégratrice.

Dans les cas n°2 et 3, on attribue un ISSN à l'ensemble de la publication qui comprend :

- le volume de base,
- les mises à jour,
- le bulletin annonçant les mises à jour (si celui-ci porte sur cette seule publication).

## 2.2.8 Fusions et scissions

### 2.2.8.1 Fusions

On attribue un nouvel ISSN et un nouveau titre clé à une ressource continue formée par la fusion de deux ou plusieurs autres ressources continues, sauf si le titre de l'une des ressources continues fusionnées est conservé comme titre de la nouvelle publication. Dans ce cas, le titre clé original et l'ISSN restent valides. On n'attribue pas de nouvel ISSN ni de nouveau titre clé si la fusion n'a entraîné que des changements mineurs dans le titre.

Ex. :

Archivio di ottalmologia = ISSN 0004-0134

*fusionne avec* : Rassegna italiana di ottalmologia = ISSN 0300-0672

*pour former* : Archivio e rassegna italiana di ottalmologia = ISSN 0300-0109

Hoverfoil news = ISSN 0018-6767

*Absorbe* : New transport technology = ISSN 0306-0543

*Le titre reste* : Hoverfoil news = ISSN 0018-6767

### 2.2.8.2 Scissions

On attribue un nouvel ISSN et un nouveau titre clé à deux ou plusieurs autres titres qui résultent de la scission d'une ressource continue, sauf lorsque le titre original est conservé par l'une des nouvelles publications ou lorsque le titre clé original est toujours applicable.

Ex. :

Accession list (Library. Central Mortgage and Housing Corporation) = ISSN 0384-2436  
*devenu après scission* :

Library bulletin (Central Mortgage and Housing Corporation) = ISSN 0384-2444

Accession list. Periodical articles (Library. Central Mortgage and Housing Corporation) =  
ISSN 0384-2452

## 2.2.9 Sections, suppléments, encarts et sous-collections

Lorsqu'une ressource continue :

- a des suppléments réguliers ;
- contient une autre ressource continue ;
- a des sous-collections ;
- ou porte un titre constitué d'un titre commun et de plusieurs indications d'ordre de titre dépendant et/ou de plusieurs titres dépendants ;

chacune de ces ressources continues reçoit un ISSN et un titre clé qui lui sont propres.

Ex. :

*Ressource continue principale* : Symbolae Osloenses (Trykt utg.) = ISSN 0039-7679  
*Supplément* : Symbolae Osloenses. Fasciculi suppletorii = ISSN 0332-561X

*Ressource continue principale* : Art et poésie (Revue) = ISSN 0518-7648  
*Supplément* : Horizons 21 (Bruay-en-Artois) = ISSN 0182-5976

Action transport = ISSN 0249-6143  
*Encarté dans* : Transport public = ISSN 0249-5643

*Sections :*

Analecta Vaticano-Belgica. Section A, Nonciature de Flandre = ISSN 0066-1414  
Analecta Vaticano-Belgica. Section B, Nonciature de Cologne = ISSN 0066-1422  
Analecta Vaticano-Belgica. Section C, Nonciature Bruxelles = ISSN 0066-1430

*Collection principale* : Cancer series (Nyíregyháza) = ISSN 0139-2867  
*Sous-collection* : Cancer mortality in the county Szabolcs-Szatmár-Bereg, Hungary = ISSN 1216-6189

## 2.2.10 Reprise de titres

### **Reprise d'une publication sous un titre antérieur**

Lorsqu'une ressource continue change de titre au profit d'un titre antérieur après une période de publication sous un autre titre, on attribue un nouvel ISSN au titre repris et on distingue son titre clé du titre clé original en ajoutant la nouvelle date de début entre parenthèses.

Ex. :

Revue d'immunologie (1935) = ISSN 0035-2454  
Revue d'immunologie et de thérapie antimicrobienne = ISSN 0370-582X  
Revue d'immunologie (1970) = ISSN 0397-9539

### **Reprise d'une publication sous le même titre**

Lorsqu'une ressource continue reprend sa parution et qu'elle n'a pas été publiée sous un autre titre dans l'intervalle, on conserve l'ISSN et le titre clé déjà attribués.

Ex. :

Life (Chicago) = ISSN 0024-3019  
Commentaire éditorial : Paru de 1936 à 1972, reparaît en 1978

## 2.3 Changements dans une ressource continue requérant l'attribution d'un nouvel ISSN

Lorsque l'intitulé du titre tel qu'il figure sur la source d'information change, un nouvel ISSN et un nouveau titre clé peuvent être attribués, en fonction du caractère majeur ou mineur du changement. D'autres changements dans les ressources continues, tels que le changement de support matériel, sont considérés comme des changements majeurs.

A la différence d'un changement mineur, un changement majeur occasionne l'attribution d'un nouvel ISSN et d'un nouveau titre clé. Dans tous les cas, chaque Centre décide si un changement dans une ressource continue relevant de sa compétence nécessite l'attribution d'un nouvel ISSN et d'un nouveau titre clé.

En cas de doute, un changement de titre doit être considéré comme mineur et enregistré comme une variante de titre.

### 2.3.1 Changements majeurs dans le titre propre des ressources continues

Un nouvel ISSN et un nouveau titre clé sont requis en cas de changement majeur dans le titre propre. Sont considérés comme majeurs les changements suivants :

(a) lorsque dans les cinq premiers mots du titre propre (six pour un titre débutant par un article) un mot est ajouté, supprimé, remplacé ou déplacé. Les exceptions sont indiquées plus loin (voir la section 2.4.1) ;

#### Ex. :

La recherche aéronautique = ISSN 0370-3533

*devient* : La recherche aérospatiale = ISSN 0034-1223

Tidsskrift for norsk sykepleieforskning = ISSN 0801-1923

*devient* : Norsk tidsskrift for sykepleieforskning = ISSN 1501-4754

ICSU review = ISSN 0536-1338

*devient* : ICSU review of world science = ISSN 0367-7338

Revue générale du caoutchouc (Paris) = ISSN 0370-503X

*devient* : Revue générale du caoutchouc et des plastiques = ISSN 0035-3175

*devient* : Caoutchoucs & plastiques (Paris) = ISSN 1154-1105

(b) lorsqu'après les cinq premiers mots du titre propre (six pour un titre débutant par un article) un mot est ajouté, supprimé, remplacé ou déplacé et que cela change la signification du titre ou bien indique un changement de sujet ;

Ex. :

Moving to San Francisco and the Bay Area = ISSN 0714-7295

*devient* : Moving to the San Francisco Bay Area and Greater Sacramento = ISSN 0828-4601

Rental market report, Barrie CA = ISSN 1207-1765

*devient* : Rental market report, Barrie CA and Bracebridge, Collingwood CA, Gravenhurst, Huntsville, Midland CA, Orillia CA = ISSN 1207-1773

The best bed & breakfasts in the world = ISSN 1057-5472

*devient* : The best bed & breakfasts in England, Scotland & Wales = ISSN 1054-4089

(c) lorsque le nom d'une collectivité figurant à n'importe quel endroit du titre propre change. Les exceptions sont indiquées plus loin (voir la section 2.4.1) ;

Ex. :

NFCR Cancer Research Association symposia = ISSN 0742-521X

*devient* : Association for International Cancer Research symposia = ISSN 0887-8390

AECB staff annual report for ... on the Canadian nuclear power industry = ISSN 1497-0406

*devient* : CNSC staff annual report for ... on the Canadian nuclear power industry = ISSN 1706-8037

Annual report of the Ontario Advisory Council on Multiculturalism = ISSN 0704-2655

*devient* : Annual report (Ontario Advisory Council on Multiculturalism and Citizenship) = ISSN 0710-8990

### 2.3.2 Autres changements majeurs dans les ressources continues

Un nouvel ISSN et un nouveau titre clé sont également requis dans les cas suivants :

(a) lorsque le titre propre est un terme générique et que la collectivité éditrice utilisée comme élément additionnel change de nom (les exceptions sont indiquées plus loin, voir la section 2.4.1) ; ou bien lorsqu'une autre collectivité reprend la publication de la ressource continue ;

Ex. :

Bulletin d'information (Compagnie financière de Suez) = ISSN 1153-4087

*devient* : Bulletin d'information (Compagnie financière de Suez et de l'Union parisienne) = ISSN 0182-5348



Research paper (University of Alberta. Dept. of Economics) = ISSN 1204-5314  
*devient* : Research paper (University of Alberta. Institute for Public Economics) = ISSN 1485-0419

Varia (Universitets oldsaksamling) = ISSN 0333-1296  
*devient* : Varia (Universitetets kulturhistoriske museer. Oldsaksamlingen) = ISSN 1503-0806

(b) lorsque la mention d'édition change et que cela indique un changement significatif du domaine ou du champ couvert par la ressource continue ;

Ex. :

ABC (Ed. especial aérea) = ISSN 1136-0194  
*devient* : ABC (Ed. internacional) = ISSN 1136-0232

Profiles of success (Burlington ed.) = ISSN 1707-0651  
*devient* : Profiles of success (Oakville-Burlington ed.) = ISSN 1707-066X

(c) lorsque le support matériel de la ressource continue change (version imprimée/version en ligne par exemple) ;

Ex. :

Terminomètre (Paris) = ISSN 1012-4993  
*devient* : Terminometro (Éd. française. En ligne) = ISSN 1609-9931

(d) lorsque des titres antérieurement dépendants deviennent indépendants ;

Ex. :

Fauna norvegica. Ser. B, Norwegian journal of entomology = ISSN 0332-7698  
*devient* : Norwegian journal of entomology (1999) = ISSN 1501-8415

(e) lorsqu'une publication en série est cumulée, que les cumulations gardent le même titre et sont dans la même langue que les livraisons initiales, et que le contenu des cumulations est significativement différent (par exemple, lorsque le contenu des index trimestriels est fusionné en une liste alphabétique unique pour la livraison cumulative annuelle) ;

Ex. :

Új könyvek (Kumuláció) = ISSN 0209-8105  
*cumulation de* : Új könyvek = ISSN 0049-5069  
*Commentaire éditorial* : Le contenu des livraisons bi-hebdomadaires est réorganisé par groupes thématiques et classé alphabétiquement à l'intérieur de ces groupes.

(f) lorsqu'une ressource continue est formée par la fusion de deux ou plusieurs autres ressources continues ;

Ex. :

Archivio di ottalmologia = ISSN 0004-0134  
*fusionne avec* : Rassegna italiana di ottalmologia = ISSN 0300-0672  
*pour former* : Archivio e rassegna italiana di ottalmologia = 0300-0109

(g) lorsque deux ou plusieurs autres publications en série sont formées par la scission d'une autre ressource continue.

Ex. :

Geografi i Bergen = ISSN 0801-5783

*devient* : Geografi i Bergen. Serie A, Meddelelser fra Institutt for geografi-Bergen = ISSN 0806-671X

*et* : Geografi i Bergen. Serie B, Monografier fra Institutt for geografi-Bergen = ISSN 0806-6728

AAA world (Alaska, Hawaii ed.) = ISSN 1063-3863

*devient* : Car & travel (Alaska ed.) = ISSN 1080-2215

*et* : Car & travel (Hawaii ed.) = ISSN 1080-2258

## 2.4 Changements dans une ressource continue ne requérant pas l'attribution d'un nouvel ISSN

### 2.4.1 Changements mineurs dans le titre propre des ressources continues

En cas de changements mineurs dans le titre propre, **on n'attribue pas** de nouvel ISSN ni de nouveau titre clé.

En règle générale, s'il se produit un changement mineur dans le titre propre, le titre le plus récent est donné en variante de titre. Sont considérés comme mineurs les changements suivants :

(a) Changement dans la représentation d'un ou de mot(s), par exemple :

- orthographe contre une autre

Ex. :

Statistik aarbog for kongeriget Norge

*qui devient* : Statistik årbok for kongeriket Norge

Labour history

*qui devient* : Labor history

- mot abrégé, signe ou symbole (par exemple « & ») contre forme développée

Ex. :

Accommodations and travel services

*qui devient* : Accommodations & travel services

Ga. peach statistics  
*qui devient* : Georgia peach statistics

- chiffres arabes contre chiffres romains

Ex. :

XX<sup>e</sup> siècle  
*qui devient* : 20<sup>e</sup> siècle

- numéro ou date en chiffres contre forme développée

Ex. :

Four wheel fun  
*qui devient* : 4 wheel fun

- mot avec trait d'union contre mot sans trait d'union

Ex. :

Year-book of the...  
*qui devient* : Year book of the...

- mot composé : un seul mot contre deux, avec ou sans trait d'union

Ex. :

Openhouse  
*qui devient* : Open house

(b) Changement impliquant un acronyme ou un sigle contre une forme développée ;

Ex. :

Research in technological adaptation  
*qui devient* : RITA

(c) Changement de flexion d'un mot, par exemple passage du singulier au pluriel ;

Ex. :

Fishery report  
*qui devient* : Fisheries report

(d) Changement par addition, suppression ou modification d'articles, prépositions ou conjonctions à n'importe quel endroit du titre ;

Ex. :

Canadian music trades journal  
*qui devient* : Canadian music and trades journal

Fiscal survey of the states  
*qui devient* : The fiscal survey of the states

(e) Changement impliquant le nom de la même collectivité et d'éléments de sa hiérarchie ou leur relation grammaticale à n'importe quel endroit du titre (par exemple : addition, suppression ou réarrangement du nom de la collectivité ou bien substitution d'une variante de forme, y compris une abréviation) ;

Ex. :

Bulletin (Société des amis de la cathédrale de Strasbourg)  
*qui devient* : Bulletin de la Société des amis de la cathédrale de Strasbourg

Society of Biblical Literature monograph series  
*qui devient* : Monograph series (Society of Biblical Literature)

Views (Goodridge Area Historical Society)  
*qui devient* : Views from the Goodridge Area Historical Society  
*qui devient* : Views from the GAHS

Berichte der Deutschen Gesellschaft für Mathematik und Datenverarbeitung  
*qui devient* : GMD-Berichte

(f) Changement, à n'importe quel endroit du titre, par addition, suppression ou modification de la ponctuation, y compris la présence ou l'absence de ponctuation séparant les lettres des sigles ;

Ex. :

GBB  
*qui devient* : G.B.B.

(g) Changement de l'ordre des titres lorsque le titre est donné en plusieurs langues sur la source principale d'information, à condition que le titre choisi comme titre propre figure toujours en titre parallèle ;

Ex. :

South African medical journal  
*Titre parallèle* : Suid Afrikaanse tydskrif vir geneeskunde  
*qui devient* : Suid Afrikaanse tydskrif vir geneeskunde  
*Titre parallèle* : South African medical journal

(h) Changement à n'importe quel endroit du titre par addition, suppression ou modification de mots reliant le titre à la numérotation ;

Ex. :

Tin  
*qui devient* : Tin in ...

(i) Deux ou plusieurs titres propres sont utilisés sur les différentes livraisons d'une publication en série selon un schéma régulier ;

Ex. :

Weekly labor market report

*La dernière livraison de chaque mois a pour titre : Monthly labor market report*

Minneapolis morning tribune

*Les livraisons dominicales ont pour titre : Minneapolis Sunday tribune*

*Commentaire éditorial : Les livraisons quotidiennes et dominicales ont une numérotation continue*

Annual report (Medical Association of South Africa)

*Une année sur deux, les rapports ont pour titre : Jaarverslag (Die Mediese Vereniging van Suid-Afrika)*

(j) Addition, suppression ou modification dans l'ordre d'une liste de mots à n'importe quel endroit du titre, à la condition qu'il n'en résulte pas un changement significatif du sujet ;

Ex. :

Kartboken for Oslo, Bærum, Lørenskog, Nesodden, Oppegård og Ski

*qui devient : Kartboken for Oslo, Bærum, Asker, Lørenskog, Nesodden, Oppegård og Ski*

Addition, suppression ou réarrangement à n'importe quel endroit du titre, de mots indiquant le type de la ressource, tels que « magazine », « journal », « newsletter » ou leurs équivalents en d'autres langues.

Ex. :

Handel und Industrie

*qui devient : Revue Handel und Industrie*

Magazin für Wassersport

*qui devient : Wassersport*

Trade and industry

*qui devient : Trade and industry review*

*mais non dans le cas de :*

Link magazine

*qui devient : Link journal*

*Commentaire éditorial :* Le remplacement du mot indiquant le type de ressource par un autre est un changement majeur lorsqu'il se produit dans les cinq premiers mots du titre (voir la section 2.3.1).

### 2.4.2 Autres changements mineurs

On n'attribue pas de nouvel ISSN ni de nouveau titre clé. Toutefois, les changements sont donnés comme variantes de titre dans les cas suivants :

- (a) lorsque le lieu de publication donné comme élément additionnel a changé ;

Ex. :

*Titre clé : System (Linköping) = ISSN 0346-251X*

*Variante de titre : System (Oxford)*

- (b) lorsqu'un changement dans la mention d'édition donnée comme élément additionnel n'indique pas un changement de sujet.

Ex. :

*Titre clé : SKW-Trostberg-Report (International ed.) = ISSN 0947-1928*

*Variante de titre : SKW-Trostberg-Report (English ed.)*

*Titre clé : Magyar hírlap (Budapesti kiad.) = ISSN 0133-1906*

*Variante de titre : Magyar hírlap (Fővárosi kiad.)*

### 2.5 Annulation d'un ISSN et suppression d'une notice ISSN

L'annulation d'un ISSN et la suppression d'une notice ISSN sont deux procédures différentes utilisées pour des raisons différentes.

On doit annuler un ISSN lorsque le même ISSN a été attribué à plusieurs ressources continues, ou lorsque plusieurs ISSN ont été attribués à la même ressource continue. Une annulation d'ISSN est toujours faite en faveur de l'ISSN valide. Par conséquent, un ISSN annulé est toujours lié à un ou plusieurs ISSN valides.

On doit supprimer une notice ISSN lorsque la ressource décrite n'est pas une ressource continue, ou lorsque la ressource décrite n'a jamais été publiée. Par conséquent, une notice supprimée ne sera pas disponible dans le Registre de l'ISSN.

### 2.5.1 Annulation d'un ISSN

#### **ISSN attribué à deux ou plusieurs ressources continues**

Il faut annuler un ISSN attribué à tort à deux ou plusieurs ressources continues et attribuer un nouvel ISSN et un nouveau titre clé à chaque ressource continue.

#### Ex. :

ISSN 0010-860X = Copper information  
*annulé en faveur de*  
ISSN 0302-7082 = Copper information. Architectural series  
ISSN 0302-7090 = Copper information. Engineering series

ISSN 0075-7586 = Labour standards in Canada  
*annulé en faveur de*  
ISSN 0576-1123 = Labour standards in Canada  
ISSN 0576-1131 = Normes du travail au Canada

ISSN 0042-434X = Vers demain  
*annulé en faveur de*  
ISSN 0317-848X = Vers demain (English ed.)  
ISSN 0317-8471 = Vers demain (Éd. française)

#### **Plusieurs ISSN attribués à la même ressource continue**

Lorsque deux ou plusieurs ISSN ont été attribués à tort au même titre, il faut valider en règle générale le numéro avec la plus petite valeur et annuler le ou les numéro(s) avec la valeur la plus grande.

Dans le cas où le numéro avec la valeur la plus grande a déjà été imprimé sur la publication, il faut annuler le numéro avec la valeur la plus petite et conserver le numéro avec la valeur la plus grande.

D'une façon générale, dans le cas où un ISSN a déjà été imprimé sur la publication, il faut annuler l'autre ISSN et conserver celui qui a été imprimé. Il ne faut pas demander à un éditeur de changer l'ISSN d'une ressource continue lorsque l'ISSN est imprimé correctement et que le titre n'a pas changé.

#### Ex. :

ISSN 0500-0270 = Astronomical phenomena  
*annulé en faveur de*  
ISSN 0083-2421 = Astronomical phenomena

#### **Un ISSN annulé ne doit pas être réattribué**

Lorsqu'un ISSN attribué à tort a été annulé, il ne doit pas être réattribué à un autre titre. Un ISSN ne peut être réattribué que lorsqu'il a été annulé par erreur. Un formulaire de réattribution d'ISSN doit être rempli et envoyé avec la notice correspondante (Annexe 9).

### **Enregistrement des ISSN annulés**

Les ISSN annulés sont signalés dans une sous-zone déterminée de la notice de l'ISSN valide correspondant (voir la section 2.7).

#### **2.5.2 Suppression d'une notice ISSN**

Il faut supprimer une notice ISSN lorsque la ressource décrite n'est pas une ressource continue ou lorsqu'elle n'a jamais été publiée. Une notice supprimée ne sera pas disponible dans le Registre de l'ISSN.

Un ISSN supprimé ne doit pas être réattribué à un autre titre. L'ISSN ne peut être réutilisé que lorsque la notice ISSN a été supprimée par erreur. Un formulaire de réattribution d'ISSN doit être rempli et envoyé avec la notice correspondante (Annexe 9).

### **Enregistrement de la suppression**

La suppression d'une notice ISSN est signalée en utilisant le formulaire spécifique de suppression d'ISSN (Annexe 8). Ce formulaire doit être complété et envoyé avec la notice correspondante. L'ISSN supprimé ne doit apparaître dans aucune autre notice, ni dans aucune sous-zone d'une zone ISSN ni dans une zone de lien.

#### **2.6 Affichage de l'ISSN sur les livraisons ou les itérations d'une ressource continue**

L'ISSN doit être affiché sur ou dans la première livraison et sur ou dans chaque livraison suivante ou sur chaque itération d'une ressource continue. Les ressources continues publiées avec du matériel d'accompagnement doivent faire figurer l'ISSN sur ou dans chaque partie composante.

Lorsqu'une ressource continue porte un ISSN et un autre numéro normalisé, tel qu'un ISBN pour le volume d'une collection, les deux numéros doivent figurer ensemble et chacun doit être identifié par son propre préfixe : ISSN, ISBN ou tout autre préfixe approprié.

Dans les documents promotionnels et les catalogues, les références doivent porter un ISSN.

Lorsque plusieurs ISSN figurent sur une même publication en relation avec différents titres de ressources continues (les titres d'une collection principale et de ses sous-collections, par exemple), chaque ISSN doit figurer sur la ressource continue. On doit distinguer chaque ISSN soit en le faisant suivre entre parenthèses du titre complet ou abrégé auquel il s'applique, soit en l'imprimant le plus près possible du titre auquel il s'applique. Lorsqu'une ressource continue contient une autre ressource continue, telle qu'un encart avec une page de titre séparée, l'ISSN relatif à l'encart doit être imprimé sur cette page de titre ou en un autre endroit approprié sur l'encart.

Lorsque des ressources continues sont publiées sur des supports matériels différents et que des ISSN et des titres clé différents ont été attribués (voir la section 2.2.3), les ISSN en relation



peuvent aussi être affichés sur les ressources continues, chacun avec les éléments d'information complémentaire permettant de le distinguer.

Ex. :

ISSN 1562-6865 (En ligne)

ISSN 1063-7710 (Imprimé)

Édition en ligne : ISSN 1562-6865

Édition imprimée : ISSN 1063-7710

### 2.6.1 Affichage de l'ISSN sur les livraisons des ressources continues imprimées

L'ISSN doit être imprimé en évidence sur chaque livraison d'une ressource continue imprimée, de préférence dans l'ordre suivant : première de couverture, page de titre, manchette, ours, quatrième de couverture, achevé d'imprimer ou pages éditoriales.

Sur une revue, l'ISSN doit être imprimé de préférence dans le coin supérieur droit de la première de couverture, bien qu'il soit pris en compte qu'une telle position puisse ne pas toujours convenir pour des questions de reliure ou d'esthétique. Dans le cas de publications tête-bêche, l'ISSN doit être imprimé sur les deux pages de couverture (ou pages de titre, manchettes, ours, achevés d'imprimer, pages éditoriales).

### 2.6.2 Affichage de l'ISSN sur les ressources continues non imprimées

Sur les ressources continues publiées sur des supports matériels non imprimés, l'ISSN doit être affiché sur toute partie lisible à l'œil nu (par exemple conteneur, étiquette, en-tête de microfiche).

Sur les ressources continues publiées sur microfiche, l'ISSN doit être localisé dans la zone d'identification de l'en-tête de la microfiche et/ou sur les étiquettes.

Sur une ressource continue publiée sur un support électronique (ressource continue en ligne, cédérom), l'ISSN doit figurer sur l'écran-titre, ou à défaut sur le menu principal et, si possible, sur toute étiquette fixée de façon permanente à la publication. S'il n'est pas possible d'afficher l'ISSN sur l'item ou sur son étiquette, l'ISSN doit être affiché sur le conteneur.

Sur les ressources continues en ligne utilisant des métadonnées (par exemple le Dublin Core), l'ISSN doit être inclus dans l'élément « Identifier » des métadonnées.

## 2.7 Représentation de l' « ISSN » dans les formats bibliographiques

### 2.7.1 MARC 21 : zone 022

La valeur du premier indicateur indique si le titre de la ressource continue est d'intérêt national ou international, ou bien s'il est éphémère ou d'intérêt local.

Étiquette	Indicateurs		Codes de sous-zones	Éléments de données	Obligatoire	Répétable	Commentaires
	1	2					
022				ISSN	oui	non	
	#			Aucun niveau spécifié			
	0			Ressource continue d'intérêt international			
	1			Ressource continue d'intérêt non international			
		#		Non défini			
			\$a	ISSN	oui	non	
			\$l	ISSN-L	oui	non	voir aussi Chapitre 3
			\$m	ISSN-L annulé	oui si applicable	oui	voir aussi Chapitre 3
			\$y	ISSN incorrect	non	oui	ISSN incorrect ou associé à tort avec une publication en série
			\$z	ISSN annulé	oui si applicable	oui	voir aussi 2.5
			\$2	Code de Centre ISSN	oui	non	voir aussi 12.5

Ex. :

ISSN 0022-5126  
0220#\$a0022-5126\$l0022-5126\$2\_1

ISSN 0106-990X  
0220#\$a0106-990X\$l0106-990X\$z0900-7784\$2\_h

ISSN 0000-0019  
0221#\$a0000-0019\$l0000-0019\$y000-0019\$2\_1

### 2.7.2 UNIMARC : zone 011

La valeur du premier indicateur indique si le titre de la ressource continue est d'intérêt national ou international, ou bien s'il est éphémère ou d'intérêt local.

Étiquette	Indicateurs		Codes de sous-zones	Éléments de données	Obligatoire	Répétable	Commentaire
	1	2					
011				ISSN	oui	non	
	#			Aucun niveau spécifié			
	0			Ressource continue d'intérêt national ou international			
	1			Ressource continue d'intérêt local			
		#		Non défini			
			\$a	ISSN	oui	non	
			\$f	ISSN-L	oui	non	voir aussi Chapitre 3
			\$g	ISSN-L annulé	oui si applicable	oui	voir aussi Chapitre 3
			\$y	ISSN annulé	oui si applicable	oui	voir aussi 2.5
			\$z	ISSN & ISSN-L erronés	non	oui	voir aussi Chapitre 3

Ex. :

ISSN 0022-5126  
0110#\$a0022-5126\$f0022-5126

ISSN 0106-990X  
0110#\$a0106-990X\$f0106-990X\$y0900-7784

ISSN 1038-0027  
0111#\$a1038-0027\$f1038-0027

### 2.7.3 ISSN MARC : zone 022

La valeur du premier indicateur indique si le titre de la ressource continue est d'intérêt national ou international, ou bien s'il est éphémère ou d'intérêt local. Cette zone contient l'ISSN et tout ISSN ayant pu être attribué précédemment à un titre de ressource continue. La sous-zone \$z est répétable 99 fois au plus.

L'ISSN est enregistré sous la forme de deux groupes de quatre chiffres séparés par un tiret, sans le préfixe ISSN.

Étiquette	Indicateurs		Codes de sous-zones	Éléments de données	Obligatoire	Répétable	Commentaire
	1	2					
022				ISSN	oui	non	
	#	#		Ressource continue d'intérêt national ou international			
	1	#		Ressource continue éphémère ou d'intérêt local			
			\$a	ISSN	oui	non	
			\$z	ISSN annulé	oui si applicable	oui	voir aussi 2.5

Ex. :

ISSN 0022-5126  
022##\$a0022-5126

ISSN 0106-990X  
022##\$a0106-990X\$z0900-7784

ISSN 1038-0027  
0221#\$a1038-0027

## 3. ISSN-L

L'ISSN-L a été conçu pour répondre au besoin de rassembler par un mécanisme de regroupement les éditions sur différents supports matériels d'une même ressource continue et ainsi faciliter la gestion de contenu.

### 3.1 Désignation de l'ISSN-L

Le premier ISSN attribué à l'édition d'une ressource continue sur un support donné qui est intégré dans le système d'information du Centre international est désigné comme ISSN-L. Cet ISSN-L s'applique à toutes les éditions sur d'autres supports de cette ressource qui seront identifiées dans le Registre de l'ISSN à compter de cette désignation. Un ISSN-L est désigné pour chaque ressource continue identifiée dans le Registre de l'ISSN, même si la ressource continue n'est publiée que sur un seul support matériel. Un seul ISSN-L est désigné pour une ressource continue donnée, indépendamment du nombre de ses éditions disponibles sur des supports distincts.

Les ISSN-L peuvent être également désignés par les Centres nationaux de l'ISSN dans leur système d'information local et reportés ensuite au Centre international. Les Centres nationaux qui souhaitent assumer cette responsabilité doivent en informer le Centre international.

#### 3.1.1 Utilisation des liens 776 pour la désignation de l'ISSN-L

Pour les ressources éditées sur plus d'un support matériel, le même ISSN-L est ajouté à toutes les notices reliées par un lien 776 (*Édition sur un autre support*). Ces notices sont considérées comme formant un groupe.

Ex. :

ISSN-L 0021-8464

*Edition imprimée* : The journal of adhesion (Print) = ISSN 0021-8464

*Edition en ligne* : The journal of adhesion (Online) = ISSN 1563-518X

*Edition sur cédérom* : The journal of adhesion (CD-ROM) = ISSN 1026-5414

ISSN-L 1818-5894

*Edition imprimée* : Social policy highlight (Print) = ISSN 1818-5894

*Edition en ligne* : Social policy highlight (Online) = ISSN 1818-5940

Dans les notices qui ne contiennent pas de zone(s) 776 (*Édition sur un autre support*) ou vers lesquelles ne pointe aucune zone 776 d'une autre notice ISSN, la désignation de l'ISSN-L s'effectue en répétant l'ISSN de la notice dans la zone appropriée à l'ISSN-L.

Ex. :

ISSN-L 1819-1371

*Publication en série imprimée* : Construction law international = ISSN 1819-1371

Aucune édition sur un autre support

ISSN-L 1991-9336

*Publication en série en ligne* : European journal of American studies = ISSN 1991-9336

Aucune édition sur un autre support

**Note**

La présence des zones de lien 776 dans les notices est déterminante pour une désignation cohérente de l'ISSN-L. Ces liens 776 doivent figurer dans les notices qui sont soumises au Registre de l'ISSN.

Il n'est pas nécessaire que les éditions sur des supports matériels différents d'une même ressource continue aient le même titre ou soient strictement identiques du point de vue du contenu ou de la présentation pour être liées entre elles par cette zone.

Il faut toutefois que leur périmètre soit identique, c'est-à-dire qu'il ne faut pas lier une notice décrivant une ressource qui comprend plusieurs titres sur un support matériel donné à une notice décrivant un seul de ces titres sur un autre support.

Des contrôles réguliers sont effectués par le Centre international de l'ISSN pour vérifier que des liens 776 réciproques existent bien dans les notices.

### 3.2 Caractère unique de l'ISSN-L

Un seul ISSN-L est désigné quel que soit le nombre d'éditions sur supports distincts d'une ressource continue. Une ressource continue n'est associée qu'à un seul ISSN-L.

Ex. :

**Une édition sur un seul support :**

ISSN-L 1748-7188

*Edition en ligne* : Algorithms for molecular biology = ISSN 1748-7188

**Deux éditions sur deux supports distincts :**

ISSN-L 0264-2875

*Edition imprimée* : Dance research = ISSN 0264-2875

*Edition en ligne* : Dance research (Online) = ISSN 1750-0095

**Trois éditions sur trois supports distincts :**

ISSN-L 1188-1534

*Edition imprimée* : Plant varieties journal (Ottawa) = ISSN 1188-1534

*Edition en ligne* : Plant varieties journal (Ottawa. Online) = ISSN 1911-1479

*Edition sur cédérom* : Plant varieties journal (Ottawa. CD-ROM) = ISSN 1911-1460

### 3.3 ISSN-L et changements majeurs

Lorsqu'une ressource continue qui a reçu un ISSN subit un changement majeur et se voit par conséquent attribuer un nouvel ISSN (changement majeur de titre ou autre changement majeur tels que définis en 2.3 dans le *Manuel de l'ISSN*), l'ISSN-L est désigné et enregistré dans la nouvelle notice créée lors de la nouvelle attribution d'ISSN. Un principe de base est la persistance de l'ISSN-L lorsqu'un titre ou plus d'un titre auquel correspond un ISSN-L se poursuit.

#### **Changements de titre**

Dans le cas le plus fréquent, c'est-à-dire lorsque les titres de toutes les éditions sur des supports matériels distincts subissent simultanément un changement majeur, on attribue un nouvel ISSN à chacune des éditions et on désigne un nouvel ISSN-L. Aucune zone 776 ne relie les « nouvelles » notices ISSN aux « anciennes ».

Ex. :

**ISSN-L 0001-6772**

*Édition imprimée* : Acta Physiologica Scandinavica = ISSN 0001-6772

*Édition en ligne* : Acta Physiologica Scandinavica (Online) = ISSN 1365-201X



Les deux éditions changent de titre



Un nouvel ISSN-L est désigné



**ISSN-L 1748-1708**

*Édition imprimée* : Acta Physiologica (Print) = ISSN 1748-1708

*Édition en ligne* : Acta Physiologica (Online) = ISSN 1748-1716

Dans les cas, plus rares, où toutes les éditions ne subiraient pas simultanément un changement majeur de titre, le ou les titres nouvellement modifiés héritent de l'ISSN-L des titres qui n'ont pas changé.

Exemple fictif :

**ISSN-L 1234-567X**

*Édition imprimée* : Titre ABC (Imprimé) = ISSN 1234-567X

*Édition en ligne* : Titre ABC (En ligne) = ISSN 5432-1234



Seule l'une des deux éditions change de titre



L'ISSN-L reste identique



**ISSN-L 1234-567X**

*Édition imprimée* : Titre ABCDEF (Imprimé) = ISSN 2468-1012

*Édition en ligne* : Titre ABC (En ligne) = ISSN 5432-1234



## 3.4 Représentation de l' « ISSN-L » dans les formats bibliographiques

### 3.4.1 MARC 21 : zone 022

Étiquette	Indicateurs		Codes de sous-zones	Éléments de données	Obligatoire	Répétable	Commentaires
	1	2					
022				ISSN	oui	non	voir aussi Chapitre 2.
	#			Aucun niveau spécifié			
	0			Ressource continue d'intérêt international			
	1			Ressource continue d'intérêt non international			
		#		Non défini			
			\$a	ISSN	oui	non	voir aussi Chapitre 2.
			\$l	ISSN-L	oui	non	
			\$m	ISSN-L annulé	oui si applicable	oui	
			\$y	ISSN incorrect	non	oui	voir aussi Chapitre 2.
			\$z	ISSN annulé	oui si applicable	oui	voir aussi Chapitre 2.
			\$2	Code de Centre ISSN	oui	non	voir aussi Chapitre 12.

#### Ex. :

ISSN 0022-5126  
0220#\$a0022-5126\$l0022-5126\$2\_l

ISSN 0106-990X  
0220#\$a0106-990X\$l0106-990X\$z0900-7784\$2\_h

ISSN 0000-1155  
0220#\$a0000-1155\$l0000-1155\$m0000-0671\$y0075-9899\$2\_l

### 3.4.2 UNIMARC : zone 011

Étiquette	Indicateurs		Codes de sous-zones	Éléments de données	Obligatoire	Répétable	Commentaire
	1	2					
011				ISSN	oui	non	
	#			Aucun niveau spécifié			
	0			Ressource continue d'intérêt national ou international			
	1			Ressource continue d'intérêt local			
		#		Non défini			
			\$a	ISSN	oui	non	
			\$f	ISSN-L	oui	non	voir aussi Chapitre 3.
			\$g	ISSN-L annulé	oui si applicable	oui	voir aussi Chapitre 3.
			\$y	ISSN annulé	oui si applicable	oui	
			\$z	ISSN & ISSN-L erronés	non	oui	voir aussi Chapitre 3.

**Les sous-zones permettant d'enregistrer l'ISSN-L n'existent pas dans le format ISSN MARC.**

## 4. TITRE CLE

Le titre clé est inséparablement lié à son ISSN, et, comme l'ISSN, il appartient en propre à un titre déterminé de ressource continue.

Une fois passé dans le Registre de l'ISSN, le titre clé ne doit pas être modifié, sauf en cas d'erreur de catalogage.

Le titre clé est établi ou authentifié par le Centre responsable de l'enregistrement de la ressource continue ; pour une ressource imprimée, il est dérivé des informations relatives au titre figurant sur la page de titre ou son équivalent ; pour une ressource non imprimée, des informations les plus complètes au moment de l'enregistrement (voir la section 1.6). Les titres clé qui seraient identiques sont distingués par des éléments additionnels qui les rendent uniques. Les titres en alphabets non latins sont romanisés selon les normes ISO, ou selon d'autres standards agréés lorsqu'il n'existe pas de norme ISO. Les titres translittérés sont enregistrés en tant que titres clé ; les titres selon l'alphabet original peuvent le cas échéant être enregistrés, selon les règles d'application des formats MARC 21 ou UNIMARC. Les incorrections ou les graphies fautives dans la présentation du titre sur la ressource continue sont corrigées sans indication de la correction effectuée.

### 4.1 Établissement du titre clé

Le titre clé est identique au titre propre si ce titre est unique dans le Registre de l'ISSN au moment de l'enregistrement. Si ce titre n'est pas unique, le titre clé est le titre propre auquel on a ajouté un qualificatif tel que le nom de la collectivité éditrice, le lieu et/ou la date de publication, une mention d'édition ou de support, afin de rendre le titre clé unique.

Pour construire le titre clé, le titre propre est d'abord identifié selon les règles du titre propre (voir le chapitre 5.)

#### 4.1.1 Article initial dans le titre clé

L'article initial est conservé dans le titre clé, mais n'est pas pris en compte dans le classement (voir les indicateurs de non-tri, section 3.2).

Ex. :

A hét zeneműve = ISSN 0324-7678

Der deutsche Apotheker in Hessen = ISSN 0173-7589

Il faut omettre l'article initial du nom d'une collectivité éditrice utilisé pour construire un titre clé avec un titre générique, sauf s'il est nécessaire pour des raisons grammaticales.

Ex. :

Fact book (National Institute of General Medical Sciences) = ISSN 0197-646X

*et non* : Fact book (The National Institute of General Medical Sciences)

### 4.1.2 Caractère unique du titre clé

Lorsque le titre propre d'une ressource continue est unique dans le Registre de l'ISSN, ce titre devient le titre clé. Si le titre propre n'est pas unique (i.e., s'il est exactement identique caractère à caractère, à l'exclusion des espaces, de la ponctuation et des majuscules, à un titre existant dans le Registre de l'ISSN, ou si une ressource continue portant un titre identique est connue par ailleurs), le titre clé doit être rendu unique en ajoutant au titre propre un ou plusieurs qualificatif(s).

L'élément ou les éléments additionnel(s) sont toujours encadrés par des parenthèses, à moins que les parenthèses ne soient générées automatiquement.

Ex. :

Channel business = ISSN 1493-9088

Channel business (West Drayton) = ISSN 1472-0582

Canada yearbook = ISSN 0068-8142

Canada yearbook (CD-ROM) = ISSN 1204-2420

#### 4.1.2.1 Choix des qualificatifs

Il faut choisir le(s) qualificatif(s) le(s) plus approprié(s) pour distinguer deux ou plusieurs titres, comme cela est indiqué dans les instructions suivantes (voir les sections 4.1.2.2 à 4.1.2.8). En règle générale, on doit construire le titre clé de la manière la plus simple et la plus brève possible susceptible de le rendre unique.

Si plusieurs qualificatifs sont nécessaires, on les donne en règle générale dans l'ordre suivant : lieu ou collectivité éditrice (pour les titres génériques, voir la section 4.1.2.2), date, mention d'édition, support matériel.

Lorsque plusieurs qualificatifs sont donnés, le qualificatif suivant est introduit par un point, espace.

Il faut donner l'élément additionnel dans la langue de la source du titre, sauf si c'est une langue morte. Dans ce cas, on donne l'élément additionnel dans la langue du pays de publication.

#### 4.1.2.2 La collectivité éditrice comme qualificatif pour les titres génériques

**Note :** jusqu'à la publication du *Manuel de l'ISSN* en 2003, les titres génériques étaient rendus uniques par l'ajout au titre générique du nom de la collectivité éditrice associée au titre générique. Le titre et le nom de la collectivité éditrice étaient séparés par un espace, tiret, espace.

#### **4.1.2.2.1 Le titre propre est un titre générique**

Un *titre générique* est un titre constitué uniquement d'un ou plusieurs mot(s) indiquant le type de publication et/ou la périodicité (à l'exclusion des articles, prépositions et conjonctions), tels que bulletin, bulletin technique, journal, travaux, actes, lettre, rapport, etc., ou leurs équivalents dans d'autres langues. Lorsque le titre propre est un titre générique et que le titre générique est grammaticalement séparé et/ou typographiquement distingué du nom de la collectivité éditrice, il faut utiliser le nom de la collectivité éditrice comme qualificatif.

Cependant, les titres propres suivants ne sont pas considérés comme des titres génériques :

a) le titre comprend un ou plusieurs mots indiquant un domaine ou un sujet spécifique,

Ex. :

Discussion papers in conservation = ISSN 0142-3649

Metric bulletin (Ottawa) = ISSN 0702-083X

Annuaire économique et social = ISSN 1289-2033

b) le titre comprend un acronyme ou des chiffres,

Ex. :

101 newsletter = ISSN 0706-1765

O- + -P-Report = ISSN 0343-2076

c) le titre est constitué de plus de cinq mots (à l'exclusion des mots vides : articles, conjonctions, prépositions, etc.)

Ex. :

Report of the President and Vice-Chancellor to the Board of Governors and the Senate (London, Ont.) = ISSN 0707-0233

#### **4.1.2.2.2 Forme du nom de la collectivité éditrice**

Il faut utiliser l'intitulé de la collectivité éditrice sous la forme donnée dans la source du titre.

Ex. :

Transactions (North Carolina Medical Society) = ISSN 0361-5537

Bulletin (Bach Society) = ISSN 0309-7021

Journal (North Western Society for Industrial Archeology and History) = ISSN 0141-643X

**Note :** les Centres dépendant des accords bibliographiques du Programme CONSER (*Cooperative Online SERIALS*) peuvent transcrire le nom de la collectivité éditrice sous la forme établie par la pratique nationale de catalogage pour être utilisée dans les vedettes et autres points d'accès.

Lorsque le nom de la collectivité éditrice figure sous plusieurs formes dans la source du titre, il faut choisir la forme qui est mise en évidence par la typographie. Si ce critère ne s'applique pas, il faut choisir la forme la plus courte (à l'exception des acronymes et des sigles) qui identifie de

façon adéquate la collectivité éditrice. Les autres formes du nom de la collectivité éditrice peuvent être utilisées pour établir des variantes de titre.

Ex. :

*Titre clé : Annual accounts (Welsh Water Authority) = ISSN 0142-0291*

*Variante de titre : Annual accounts (Awdurdod Dwr Cymru)*

Lorsque le nom de la collectivité éditrice ne figure pas dans la source du titre, il faut prendre le nom de la collectivité éditrice en un autre endroit de la livraison ou de l'itération. Si plusieurs formes figurent dans la livraison ou l'itération, il faut choisir la forme qui est mise en évidence par la typographie. Si ce critère ne s'applique pas, il faut choisir la forme la plus courte (à l'exception des acronymes et des sigles) qui identifie de façon adéquate la collectivité éditrice.

Ex. :

*Technical bulletin (Institute of Chartered Accountants in England and Wales) = ISSN 0143-9758*

Lorsque plusieurs collectivités éditrices sont citées dans la source du titre, il faut choisir comme qualificatif le nom de la collectivité éditrice qui est mis en évidence par la typographie ou, s'il n'y a pas de différence typographique, celui qui est cité en premier. Le nom des autres collectivités éditrices est utilisé pour établir des variantes de titre.

Ex. :

*Titre clé : Joint report (British Columbia Ministry of Forests/Canadian Forestry Service) = ISSN 0821-8021*

*Variante de titre : Joint report (British Columbia Ministry of Lands, Parks and Housing/Canadian Forestry Service)*

#### 4.1.2.3 Lieu et date de publication

Le lieu de publication est utilisé comme qualificatif pour distinguer deux ou plusieurs ressources continues portant le même titre propre et publiées dans des lieux différents.

Ex. :

*Family (Alton) = ISSN 0260-1516*

*Family (Boca Raton) = ISSN 0272-992X*

Il faut ajouter si nécessaire le lieu de publication (nom de la ville, etc.), qualifié par le nom de l'État ou d'une autre unité géographique appropriée.

Ex. :

*AnalgesiaFile (San Antonio, Texas) = ISSN 1057-2260*

Lorsque le lieu en lui-même est insuffisant, on ajoute le lieu et la date de première publication séparés par un point, espace.

Ex. :

Family herald (Montreal. 1859) = ISSN 0842-0262  
Family herald (Montreal. 1956) = ISSN 0842-0300

Architecture (Paris. 1979) = ISSN 0220-7591  
Architecture (Paris. 1888) = ISSN 0766-6292

Lorsqu'une ressource continue reprend un titre antérieur après avoir été publiée sous un autre titre, on ajoute uniquement la date.

#### 4.1.2.4 Mention d'édition linguistique

La mention d'édition linguistique est en général utilisée comme qualificatif pour distinguer les différentes éditions linguistiques d'une ressource qui portent le même titre propre. Lorsque la mention d'édition ne figure pas dans la source du titre, on donne le qualificatif dans la langue de la source du titre. Le terme « édition » ou ses équivalents dans d'autres langues est abrégé selon la *Liste d'abréviations de mots de titres. Titres de publications en série et autres ressources continues*. Une liste multilingue des mentions d'édition linguistique est donnée à l'Annexe 6.

Ex. :

Agrindex (Ed. española) = ISSN 1010-3333  
Agrindex (Éd. française) = ISSN 1010-3325  
Agrindex (English ed.) = ISSN 1010-3317

#### 4.1.2.5 Mention d'édition géographique

La mention d'édition géographique est utilisée comme qualificatif pour distinguer les différentes éditions géographiques d'une ressource qui portent le même titre propre. Lorsque la mention d'édition ne figure pas dans la source du titre, on donne le qualificatif dans la langue de la source du titre. Le terme « édition » et ses équivalents dans d'autres langues est abrégé selon la *Liste d'abréviations de mots de titres. Titres de publications en série et autres ressources continues*.

Ex. :

Le Cep (Éd. Montagne) = ISSN 1141-1686  
Le Cep (Éd. Plaine) = ISSN 1141-1694

Alberta Catholic directory (Calgary ed.) = ISSN 0316-4756  
Alberta Catholic directory (Edmonton ed.) = ISSN 0316-4748

#### 4.1.2.6 Mention du support matériel

La mention du support matériel est utilisée comme qualificatif pour distinguer les différents supports d'édition d'une ressource qui portent le même titre propre. Le terme « édition » ou son abréviation « éd. » (ou ses équivalents dans d'autres langues) n'est pas requis dans le qualificatif, sauf si la grammaire s'y oppose. Une liste des mentions de support matériel est donnée à l'Annexe 7.

##### Ex. :

Ancient biomolecules (Online) = ISSN 1607-8411

Ancient biomolecules (Print) = ISSN 1358-6122

CMIbrief (Trykt utg.) = ISSN 0809-6732

CMIbrief (Online) = ISSN 0809-6740

#### 4.1.2.7 Collectivité éditrice ou éditeur commercial

Le nom de la collectivité éditrice est utilisé comme qualificatif lorsque le titre propre est un titre générique (voir la section 4.1.3.2) ou lorsqu'aucune des informations précédemment citées n'est appropriée.

##### Ex. :

Trait d'union (Ministère de la culture et de l'environnement) = ISSN 0220-2980

Trait d'union (Mutuelle complémentaire des retraités de l'Assistance publique) = ISSN 0336-9188

Economic bulletin (Institute of Grocery Distribution. Research Services) = ISSN 0261-8648

Economic bulletin (Economic Committee, Communist Party of Great Britain) = ISSN 0309-7854

Le nom de l'éditeur commercial peut être utilisé pour qualifier un titre clé lorsque rien d'autre ne peut servir à distinguer des titres identiques.

##### Ex. :

Marine science (Plenum) = ISSN 0160-273X

Marine science (Dekker) = ISSN 0362-1707

Commentaire éditorial: Les deux périodiques sont publiés à New York depuis 1974



#### 4.1.2.8 Autres informations bibliographiques

Lorsque la collectivité éditrice, l'éditeur commercial, le lieu et/ou la date de publication ne distinguent pas de façon adéquate des titres clé identiques, on peut ajouter dans la langue de la source du titre d'autres éléments qualificatifs, tels que la périodicité, le type de publication, etc.

Ex. :

McCall's = ISSN 0024-8908

McCall's (Pattern book) = ISSN 0198-2478

Poligrafičeskaâ promyšlennost' (Ekspress-informaciâ) = ISSN 0130-8238

Poligrafičeskaâ promyšlennost' (Obzornaâ informaciâ) = ISSN 0134-9147

## 4.2 Représentation du « Titre clé » dans les formats bibliographiques

### 4.2.1 MARC 21 : zone 222

#### Commentaire sur l'article initial

Le second indicateur indique le nombre de caractères (y compris les espaces) qui ne doivent pas être pris en compte dans le classement. Le nombre maximum de caractères de non-tri (y compris les espaces) est de neuf.

#### Méthode alternative

Le nombre de caractères qui ne doivent pas être pris en compte dans le classement peut aussi être indiqué en utilisant les caractères 08/08 et 08/09 du jeu de caractères de commandes bibliographiques (ISO 6630), par représentés par NSB et NSE.

Étiquette	Indicateurs		Codes de sous-zones	Éléments de données	Obligatoire		Répétable	Commentaire
	1	2			Notice complète	Notice allégée		
222				Titre clé	oui	oui	non	Ponctuation fournie par le catalogueur (Voir 1.3.1)
	#			Non défini				
		0-9		Nombre de caractères de non-tri				
			\$a	Titre clé	oui	oui	non	
			\$b	Élément additionnel	oui si applicable	oui si applicable	non	Ponctuation fournie par le catalogueur (Voir 1.3.1)
			\$6	Lien	non	non	non	

Ex. :

A hét zeneműve

222#2\$aA hét zeneműve

ou

222##\$aNSBANSE hét zeneműve

Countryman (Bletchley)

222#0\$aCountryman \$b(Bletchley)

Archives européennes de sociologie

222#0\$aArchives européennes de sociologie

La lettre V

222#3\$aLa lettre V

ou

222##\$aNSBLaNSE lettre V

Fauna norvegica. Ser. B, Norwegian journal of entomology

222#0\$aFauna norvegica. Ser. B, Norwegian journal of entomology

Revue d'économie industrielle (En ligne)

222#0\$aRevue d'économie industrielle\$b(En ligne)

La Lettre (Artois entreprendre)

222#3\$aLa Lettre\$b(Artois entreprendre)

Baiocana

222#0\$aBaiocana

### 4.2.2 UNIMARC : zone 530

#### Commentaire sur l'article initial

Le nombre de caractères qui ne doivent pas être pris en compte dans le classement est indiqué en utilisant les caractères 08/08 et 08/09 du jeu de caractères de commandes bibliographiques (ISO 6630), représentés par NSB et NSE.

Étiquette	Indicateurs		Codes de sous-zones	Éléments de données	Obligatoire		Répétable	Commentaire
	1	2			Notice complète	Notice allégée		
530				Titre clé	oui	oui	non	Ponctuation fournie par le catalogueur (Voir 1.3.1)
	0			Titre clé identique au titre propre				
	1			Titre clé différent du titre propre				
		#		Non défini				
			\$a	Titre clé	oui	oui	non	
			\$b	Élément additionnel	oui si applicable	oui si applicable	non	Ponctuation fournie par le catalogueur (Voir 1.3.1)

### 4.2.3 ISSN MARC : zone 222

#### Commentaire sur l'article initial

Le second indicateur indique le nombre de caractères (y compris les espaces) qui ne doivent pas être pris en compte dans le classement. Le nombre maximum de caractères de non-tri (y compris les espaces) est de neuf.

#### Méthode alternative

Le nombre de caractères qui ne doivent pas être pris en compte dans le classement peut aussi être indiqué en utilisant les caractères 08/08 et 08/09 du jeu de caractères de commandes bibliographiques (ISO 6630), représentés par NSB et NSE.

Étiquette	Indicateurs		Codes de sous-zones	Éléments de données	Obligatoire		Répétable	Commentaire
	1	2			Notice complète	Notice allégée		
222				Titre clé	oui	oui	non	Ponctuation fournie par le catalogueur (Voir 1.3.1)
	#	#		Non défini				
		0-9		Nombre de caractères de non-tri				
			\$a	Titre clé	oui	oui	non	
			\$b	Élément additionnel	oui si applicable	oui si applicable	non	Les informations de la sous-zone \$b sont entrées sans parenthèses qui sont générées automatiquement.

## 5. Titre propre

Les règles du titre propre qui suivent sont établies en accord avec les règles de l'ISBD.

Le titre propre est le titre d'une ressource continue. Les sources d'information pour le titre propre figurent dans la section 1.6.

Le titre propre a une double fonction dans l'établissement d'une notice ISSN : il est enregistré comme élément de données spécifique dans la zone appropriée et sert de base à l'établissement du titre clé (voir le chapitre 4).

Exemples

	<i>Titre propre d'</i>
Le Monde	un journal
Cartactual	un périodique
Farm & home almanac	un annuaire
Wissenschaftliche Arbeiten aus dem Burgenland	une revue
Kulturwissenschaften	une sous-collection
Amazon.com	une ressource intégratrice
Patient teaching loose-leaf library	une ressource intégratrice
A century of lawmaking for a new nation	une ressource intégratrice
Webdo	une ressource intégratrice

### 5.1 Le titre propre peut prendre diverses formes

a) Le titre propre peut être composé uniquement d'un ou de terme(s) générique(s).

Ex. :

Journal  
Textes et documents

b) Le titre propre peut être composé d'un nom de personne ou de collectivité lorsque la page de titre ne porte pas d'autre titre que ce nom.

Ex. :

Syndicat national des fabricants de bronzes, luminaires, vitrines et étalages, ferronnerie d'art et industries annexes = ISSN 0222-1535  
Fachhochschule Konstanz = ISSN 0343-6764  
American Shakespeare Festival Theatre = ISSN 0090-2217

c) Le titre propre peut être composé en totalité ou en partie d'un sigle, d'un acronyme, ou d'un logo mis en évidence sur la page de titre.

Ex. :

IFLA journal = ISSN 0340-0352  
Collection CAP = ISSN 0337-8063  
ICSU review = ISSN 0536-1338  
B.A.F.S. = ISSN 0726-5700

Lorsque le titre figure sous une forme développée et sous la forme d'un sigle ou d'un acronyme, on retient la forme développée comme titre propre et le sigle ou l'acronyme est donné en variante de titre (voir le chapitre 6).

d) Le titre propre peut être composé en totalité ou en partie de chiffres ou de lettres (voir aussi la section 5.3.1).

Ex. :

00 = ISSN 0917-7256  
37 design & environment projects = ISSN 0953-3625  
Contact II = ISSN 0197-6796

On peut donner la forme développée en variante de titre (voir le chapitre 6).

e) Le titre propre peut comprendre une mention de responsabilité, un nom d'éditeur, ou des indications relatives à d'autres éléments de la description (par exemple une mention d'édition), lorsque, pour des raisons grammaticales, cette information fait partie intégrante du titre.

Ex. :

Poultry Research Centre newsletter = ISSN 1207-8115  
University of California publications in classical archaeology = ISSN 0896-8837  
Willing's press guide = ISSN 0000-0213  
Rapport de gestion de la Banque nationale suisse = ISSN 1421-5500  
British Pteridological Society bulletin = ISSN 0301-9195

f) Le titre propre peut être composé d'un titre commun, d'une indication d'ordre du titre dépendant et/ou d'un titre dépendant (c'est-à-dire : titre commun, indication d'ordre de la section et/ou titre de section ; titre de la ressource continue principale et titre non distinctif d'un supplément ou d'un encart ; titre de la collection principale, indication d'ordre de la sous-collection et/ou titre non distinctif d'une sous-collection, voir la section 5.3.2).

Ex. :

IEE proceedings. A, Science, measurements and technology = ISSN 0960-7641  
Acta Universitatis Carolinae. Philologica = ISSN 0567-8269  
Botanica rhedonica. Série A = ISSN 0374-1885

## 5.2 Choix du titre propre

### 5.2.1. Ressource continue à page de titre unique

a) Lorsque la page de titre porte deux ou plusieurs variantes du titre dans la même langue et/ou écriture, on choisit le titre propre en tenant compte de la typographie ou de l'ordre de succession des titres sur la page de titre.

b) Lorsque les titres sont dans des langues et/ou écritures différentes, le titre propre est celui qui est dans la langue et/ou l'écriture du contenu de la ressource continue. Lorsque ce critère ne peut s'appliquer, on choisit le titre propre en tenant compte de l'importance typographique des titres ou de leur ordre de succession sur la page de titre.

c) Lorsque le choix est entre la forme développée du titre et l'acronyme ou le sigle représentant la forme développée, on choisit la forme développée comme titre propre et le sigle ou l'acronyme est donné en variante de titre (voir aussi le chapitre 6).

Ex. :

Acquisition & development directory = ISSN 0897-5183

Commentaire éditorial : le titre apparaît aussi sous la forme : ADD

Belgian journal of linguistics = ISSN 0774-5141

Commentaire éditorial : le titre apparaît aussi sous la forme : BJL

### 5.2.2. Ressource continue à page de titre multiple

a) Lorsque la ressource continue a plusieurs pages de titre, comme c'est le cas pour les ressources continues en plusieurs langues ou écritures ayant une page de titre dans chaque langue ou écriture, on choisit le titre propre sur la page de titre qui est dans la langue et/ou l'écriture du contenu de la partie principale de la ressource continue.

b) Lorsque ce critère ne peut s'appliquer (par exemple, parce que chaque langue représente une part égale du contenu), on choisit le titre propre sur la page de droite (recto) de deux pages disposées en regard, ou bien sur la première des pages de titre lorsqu'elles sont imprimées au recto.

c) Dans le cas des ressources continues tête-bêche où le texte et les pages de titre en deux langues et/ou écritures différentes sont d'une égale importance, le choix du titre propre est laissé à la discrétion du Centre ISSN. Le titre qui n'est pas retenu comme titre propre est donné comme titre parallèle (voir le chapitre 6) ; un seul ISSN est attribué à la ressource continue tête-bêche.

d) Dans le cas où la ressource continue décrite contient plusieurs ressources continues ayant chacune sa propre page de titre et sa propre numérotation (encart), on attribue un ISSN et on rédige une notice pour chacune d'entre elles.

On donne dans la zone appropriée les variantes du titre (autres que les titres parallèles, voir la section 5.4.) non retenues comme titre propre, qu'elles figurent sur la ou les page(s) de titre ou dans d'autres parties de la ressource continue (voir le chapitre 6).

### 5.3 Transcription du titre propre

a) On transcrit le titre propre tel qu'il figure sur la page de titre en respectant exactement son libellé ; toutefois des modifications peuvent être faites dans l'emploi des majuscules ou dans la ponctuation (voir aussi les sections 1.3, 1.4, 1.5).

Ex. :

The unabashed librarian = ISSN 0049-514X

Commentaire éditorial : Le titre se présente sous la forme The U\*N\*A\*B\*A\*S\*H\*E\*D librarian

Les erreurs typographiques évidentes sont corrigées lorsqu'on transcrit le titre propre, et on donne en variante de titre le titre tel qu'il se présente sur la ressource continue. Si on doute de l'orthographe d'un ou de plusieurs mots, on transcrit l'orthographe telle qu'on la trouve.

Ex. :

Housing starts = ISSN 1524-2412

Commentaire éditorial : Sur le vol. 1, n°1, le titre se présente sous la forme : Housing sarts

*Mais* : Lakeland librarian [sic]

Commentaire éditorial : Le titre se présente sous la forme : Lakeland lib\*arian

Si le titre comprend une date, un nom, un chiffre, etc. qui varie d'une livraison ou partie à l'autre, ou d'une itération à l'autre, on omet cette date, ce nom, ce chiffre. On signale cette omission par des points de suspension, sauf si l'omission se présente au début du titre.

Ex. :

Frommer's Washington, D.C., on \$... a day = ISSN 8755-5441

Commentaire éditorial : Sur la page de titre : Frommer's Washington, D.C., on \$35 a day

Tagungsbericht der Österreichischen Gesellschaft für Gefäßchirurgie = ISSN 0300-0141

Commentaire éditorial : Sur la page de titre : 2. Tagungsbericht der Österreichischen Gesellschaft für Gefäßchirurgie

Exceptionnellement, on peut abrégé un titre propre s'il est très long, à condition de ne pas en altérer le sens, de ne pas perdre d'information essentielle ni d'introduire d'incorrection grammaticale. Si on abrège le titre propre, on met des points de suspension. Lorsqu'on abrège le titre propre, il ne faut en aucun cas omettre l'un des cinq premiers mots (ou des six premiers mots si le premier mot est un article).

Si le titre propre comprend une mention qui fait référence à un titre précédent, à un titre absorbé, etc., et qui peut ou non être grammaticalement reliée au reste du titre, on ne transcrit pas cette mention en tant que partie du titre. On ne met pas les points de suspension. On donne les relations avec d'autres ressources continues dans les zones appropriées (voir le chapitre 11).

Ex. :

International gas report = ISSN 0266-9382  
*et non* : International gas report, including World gas report  
Absorbe : World gas report

**b) Titre commun et titre dépendant**

Dans le cas d'une ressource continue dont le titre propre est composé d'un titre commun et d'un titre dépendant, le premier élément est le titre commun, suivi d'une indication d'ordre du titre dépendant, d'un titre dépendant, ou des deux. Le titre dépendant est relié directement à son titre commun.

Ex. :

*Sections :*

Acta belgica. Medica physica = ISSN 0771-5684  
Études commerciales. Série C = ISSN 0338-9030  
Journal of polymer sciences. Part A, General papers = 0449-2951

*Section avec sous-sections :*

Analele Universității București. Seria științe sociale. Estetică = ISSN 1220-0220  
Pubblicazioni dell'Università cattolica del Sacro Cuore. Contributi, Sociologia = ISSN 0540-0481  
Pubblicazioni dell'Università cattolica del Sacro Cuore. Contributi, Scienze mediche = ISSN 1123-9611

*Suppléments :*

Dansk periodicafortegnelse. Supplement = ISSN 0084-9596  
La lettre du maire. Textes et documents = ISSN 0183-6226  
American journal of medical genetics. Supplement = ISSN 1040-3787

*Sous-collections :*

Collection Actions sociales. Série ANAS = ISSN 1290-7499  
Collection Points. Série Science = ISSN 0337-8160  
Studia religiosa Helvetica. Series altera = ISSN 1424-7593

Lorsqu'on décrit un supplément ou un encart portant un titre dépendant, on donne aussi le titre de la ressource continue principale dans la zone de lien appropriée.



Lorsqu'on décrit une sous-collection portant un titre dépendant, on donne aussi le titre de la collection principale dans la zone de lien appropriée.

On donne entre crochets le ou les titre(s) dépendant(s) qui figure(nt) dans la ressource continue mais non sur la page de titre.

### c) Indication d'ordre de série

On ne transcrit pas comme titres dépendants les chiffres ou les autres informations qui indiquent une série chronologique.

#### Ex. :

<i>Sur les pages de titre :</i>	Nuovo archivio veneto. Ser. 2 (1891-1900) Nuovo archivio veneto. Ser. 3 (1901-)
<i>Titre propre :</i>	Nuovo archivio veneto
<i>Titre clé :</i>	Nuovo archivio veneto = ISSN 0393-6694

## 5.4 Variantes

Les variantes du titre propre qui se trouvent dans la ressource continue décrite sont données en variantes de titre (voir le chapitre 6).

## 5.5 Article initial dans le titre propre

L'article initial est conservé dans le titre propre, mais n'est pas pris en compte dans le classement sauf lorsqu'il fait partie intégrante d'un nom de personne ou de lieu.

#### Ex. :

*Titre propre dont l'article n'est pas pris en compte dans le classement*  
Le Monde

*Titre propre dont l'article est pris en compte dans le classement*  
Los Angeles bulletin

## 5.6 Représentation du « Titre propre » dans les formats bibliographiques

### 5.6.1 MARC 21 : zone 245

#### Commentaire sur l'article initial

Le second indicateur indique le nombre de caractères (y compris les espaces) qui ne doivent pas être pris en compte dans le classement. Le nombre maximum de caractères de non-tri (y compris les espaces) est de neuf.

#### Méthode alternative

Le nombre de caractères qui ne doivent pas être pris en compte dans le classement peut aussi être indiqué en utilisant les caractères 08/08 et 08/09 du jeu de caractères de commandes bibliographiques (ISO 6630), représentés par NSB et NSE.

Étiquette	Indicateurs		Codes de sous-zones	Éléments de données	Obligatoire		Répétable
	1	2			Notice complète	Notice allégée	
245				Titre propre	oui	oui	Non
	1			Point d'accès au titre propre			
		0-9		Nombre de caractères de non-tri			
			\$a	Titre	oui	oui	Non
			\$n	Numéro de partie/section	oui si applicable	oui si applicable	Oui
			\$p	Nom de partie/section	oui si applicable	oui si applicable	Oui
			\$6	Lien	facultatif	facultatif	Non

#### Ex. :

2220#\$aBulletin\$bCanadian Association of Medical Record Librarians. 1944  
2451#\$aBulletin.

2220#\$aFauna norvegica. Serie B, Norwegian journal of entomology  
2451#\$aFauna norvegica\$nSerie B\$pNorwegian journal of entomology.

### 5.6.2 UNIMARC : zone 200

Le nombre de caractères qui ne doivent pas être pris en compte dans le classement est indiqué en utilisant les caractères 08/08 et 08/09 du jeu de caractères de commandes bibliographiques (ISO 6630), représentés par NSB et NSE.

Étiquette	Indicateurs		Codes de sous-zones	Éléments de données	Obligatoire		Répétable
	1	2			Notice complète	Notice allégée	
200				Titre propre	oui	oui	Non
	0			Titre non significatif			
	1			Titre significatif			
		#		Non défini			
			\$a	Titre propre	oui	oui	Non
			\$h	Numéro de partie ou de section	oui si applicable	oui si applicable	oui
			\$i	Titre de partie ou de section	oui si applicable	oui si applicable	oui

### 5.6.3 ISSN MARC : zone 245

#### Commentaire sur l'article initial

Le second indicateur indique le nombre de caractères (y compris les espaces) qui ne doivent pas être pris en compte dans le classement. Le nombre maximum de caractères de non-tri (y compris les espaces) est de neuf.

#### Méthode alternative

Le nombre de caractères qui ne doivent pas être pris en compte dans le classement peut aussi être indiqué en utilisant les caractères 08/08 et 08/09 du jeu de caractères de commandes bibliographiques (ISO 6630), représentés par NSB et NSE.

Étiquette	Indicateurs		Codes de sous-zones	Éléments de données	Obligatoire		Répétable
	1	2			Notice complète	Notice allégée	
245				Titre propre	oui	oui	non
	#	#		Non défini			
		0-9		Nombre de caractères de non-tri			
			\$a	Titre ou titre commun faisant partie du titre propre	oui	oui	Non
			\$s	Indication d'ordre de section, de sous-collection, de supplément	oui si applicable	oui si applicable	Oui
			\$u	Titre de section, de sous-collection, de supplément	oui si applicable	oui si applicable	Oui

## 6. Variante de titre

Cette zone sert à enregistrer les titres autres que le titre clé. Ces titres comprennent :

- les variantes de titre figurant sur la ressource elle-même, telles que les titres de couverture ou les titres parallèles ;
- les changements mineurs de titre qui n'ont pas occasionné l'attribution d'un nouvel ISSN et d'un nouveau titre clé ;
- les formes développées du titre clé qui sont donnés comme points d'accès alternatifs.

Les variantes de titre sont transcrites telles qu'elles figurent sur la ressource, tandis que les formes développées sont établies par le catalogueur. Il n'est pas nécessaire de rendre uniques les variantes de titre.

Cette zone est aussi utilisée pour enregistrer les compléments de titre, s'ils sont nécessaires à l'identification de la ressource :

- les sous-titres (tout particulièrement) ;
- les titres sous lesquels une ressource est généralement connue, même s'ils ne figurent pas sur la ressource.

Lorsqu'un acronyme, un chiffre, un symbole, etc. est présent dans le titre clé, le catalogueur doit établir une variante de titre qui comprend la forme développée de l'acronyme, du chiffre ou du symbole.

L'article initial est conservé mais n'est pas pris en compte dans le classement (sauf lorsqu'il fait partie intégrante d'un nom de personne ou de lieu). Il n'est pas conservé dans le nom de la collectivité éditrice lorsque celui-ci est utilisé avec un terme générique sauf si la grammaire l'exige.

## 6.1 Représentation des « Variantes de titre » dans les formats bibliographiques

### 6.1.1 MARC 21 : zone 246

#### Commentaire sur l'article initial

L'article initial n'est généralement pas conservé dans la zone 246 sauf si l'intention est de le faire apparaître dans le classement.

Étiquette	Indicateurs		Codes de sous-zones	Élément de données	Obligatoire		Répétable	Commentaire
	1	2			Notice complète	Notice allégée		
246				Variante du titre	oui si applicable	non	oui	L'ordre d'entrée des zones 246 est habituellement déterminé par la valeur du second indicateur
	1			Note indexée				
	3			Pas de note, point d'accès secondaire				
		#		Aucune spécification				
		0		Accès à des parties du titre et à des formes développées du titre clé				
		1		Titre parallèle				
		2		Titre distinctif				
		3		Autre forme de titre non spécifiée				
		4		Titre de couverture				
		5		Titre de la page de titre additionnelle				
		6		Titre de départ				
		7		Titre courant				
		8		Titre de dos				
			\$a	Titre	oui	oui	non	
			\$n	Numéro de la partie ou section d'un document			oui	
			\$p	Nom de la partie ou section d'un document			oui	
			\$6	Lien	oui	oui	non	

Ex. :

222 ##\$aInternationale Zeitschrift für Elektrowärme  
 246 31\$aJournal international d'électrothermie  
 246 31\$aInternational journal on electro-heat

222 ##\$aStatistik von Niedersachsen  
 246 33 \$aStatistik Niedersachsen

222 ##\$a37 design environment projects  
 246 30 \$aThirty-seven design environment projects

222 ##\$aJournal of accident & emergency medicine  
 246 30\$aJournal of accident and emergency medicine

### 6.1.2 UNIMARC : zones 510, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 532

#### Commentaire sur l'article initial

Le nombre de caractères qui ne doivent pas être pris en compte dans le classement est indiqué en utilisant les caractères 08/08 et 08/09 du jeu de caractères de commandes bibliographiques (ISO 6630), représentés par NSB et NSE.

Étiquettes	Indicateurs		Codes de sous-zones	Éléments de données	Obligatoire		Répétable
	1	2			Notice complète	Notice allégée	
510				<b>Titre parallèle</b>	oui si applicable	non	oui
	0			Titre parallèle non significatif			
	1			Titre parallèle significatif			
		#		Non défini			
			\$a	Titre parallèle	oui		non
			\$h	Numéro de partie	oui si applicable		non
			\$i	Titre de partie	oui si applicable		non
512				<b>Titre de couverture</b>	oui si applicable	non	oui
	0			Titre de couverture non significatif			
	1			Titre de couverture significatif			
		#		Non défini			
			\$a	Titre de couverture	oui		non
			\$e	Complément du titre	oui si applicable		non
513				<b>Titre figurant sur une autre page de titre</b>	oui si applicable	non	oui
	0			Titre figurant sur une autre page de titre non significatif			
	1			Titre figurant sur une autre page de titre significatif			
		#		Non défini			

Étiquettes	Indicateurs		Codes de sous-zones	Éléments de données	Obligatoire		Répétable
			§a	Titre figurant sur une autre page de titre	oui		non
			§h	Numéro de partie	oui si applicable		non
			§i	Titre de partie	oui si applicable		non
514				<b>Titre de départ</b>	oui si applicable	non	oui
	0			Titre de départ non significatif			
	1			Titre de départ significatif			
		#		Non défini			
			§a	Titre de départ	oui		non
			§e	Complément du titre	oui si applicable		non
515				<b>Titre courant</b>	oui si applicable	non	oui
	0			Titre courant non significatif			
	1			Titre courant significatif			
		#		Non défini			
			§a	Titre courant	oui		non
516				<b>Titre de dos</b>	oui si applicable	non	oui
	0			Titre de dos non significatif			
	1			Titre de dos significatif			
		#		Non défini			
			§a	Titre de dos	oui		non
			§e	Complément du titre	oui si applicable		non
517				<b>Autres variantes du titre</b>	oui si applicable	non	oui
	0			Variante de titre non significative			
	1			Variante de titre significative			
		#		Non défini			
			§a	Variante de titre	oui		non
			§e	Complément de titre	oui si applicable		non
532				<b>Titre développé</b>	oui si applicable	non	Oui
	0			Titre développé non significatif			
	1			Titre développé significatif			
		0		Initiales			
		1		Chiffres			
		2		Abréviations			
		3		Autres (symboles en caractères non romains, etc.)			
			§a	Titre développé	oui		Non

### 6.1.3 ISSN MARC : zone 246

#### Commentaire sur l'article initial

Le nombre de caractères qui ne doivent pas être pris en compte dans le classement est indiqué en utilisant les caractères 08/08 et 08/09 du jeu de caractères de commandes bibliographiques (ISO 6630), représentés par NSB et NSE.

Étiquette	Indicateurs		Codes de sous-zones	Éléments de données	Obligatoire		Répétable	Commentaire
	1	2			Notice complète	Notice allégée		
246				Variante de titre	oui	non	oui	L'ordre d'entrée des zones 246 lorsqu'ils sont multiples est habituellement déterminé par la valeur du second indicateur
	#							
		0		Accès à des parties du titre et à des formes développées du titre clé				
		1		Titres parallèles				
		3		Autre forme de titre non spécifiée				
		4		Titre de couverture				
			\$a	Titre	oui	oui	non	



## 7. TITRE CLÉ ABRÉGÉ

Les règles suivantes s'appliquent pour abrégé les titres clé dans les langues utilisant les alphabets cyrillique, grec et latin. Les titres clé dans les langues utilisant d'autres alphabets ne sont pas abrégés. Dans de tels cas, les titres clé abrégés ne sont pas enregistrés.

Les règles ci-dessous sont fondées sur la norme internationale ISO 4 *Information et documentation -- Règles pour l'abréviation des mots dans les titres et des titres des publications*. Le Centre international, désigné par l'ISO comme Autorité d'enregistrement pour l'ISO 4, est aussi responsable de la mise à jour de la *Liste d'abréviations de mots de titres. Titres de publications en série et autres ressources continues*.

### 7.1 Règles d'abréviation des titres clé

(Voir aussi la section 7.2)

Un titre clé abrégé est établi en remplaçant chaque mot du titre clé par l'abréviation correspondante dans la *Liste d'abréviations de mots de titres. Titres de publications en série et autres ressources continues* et en omettant les articles, les prépositions et les conjonctions. Lorsqu'une abréviation pour un mot particulier ne figure pas dans la *Liste*, les instructions données dans les *Règles pour l'abréviation des mots* (section 7.2) doivent être suivies.

#### 7.1.1 Titres clé constitués d'un seul mot

Il ne faut pas abrégé les titres clé qui sont constitués d'un seul mot. Dans de tels cas, le titre clé et le titre clé abrégé sont identiques. Lorsque le titre clé est constitué d'un seul mot avec un article initial ou une préposition, le mot n'est pas abrégé (voir aussi la section 7.1.7).

Ex. :

*Titre clé : Nefrologia*

*Titre clé abrégé : Nefrologia*

*Titre clé : The Comopolitan*

*Titre clé abrégé : Cosmopolitan*

*Titre clé : Sans frontière*

*Titre clé abrégé : Sans frontière*

### 7.1.2 Titres clé constitués d'un seul mot et d'un élément additionnel

Lorsqu'un titre clé est constitué d'un seul mot et d'un élément additionnel, seul l'élément additionnel est abrégé.

Ex. :

*Titre clé* : Forum (Düsseldorf)

*Titre clé abrégé* : Forum (Düsseld.)

*Titre clé* : Annales (Université catholique de Louvain)

*Titre clé abrégé* : Annales (Univ. cathol. Louvain)

### 7.1.3 Titres clé constitués d'un seul mot et de termes tels que « supplément », etc.

Lorsqu'un titre clé est constitué d'un seul mot suivi d'un terme tel que partie, section, collection, supplément, etc., seul ce dernier terme est abrégé.

Ex. :

*Titre clé* : Medicina. Suplemento (Buenos Aires)

*Titre clé abrégé* : Medicina, Supl. (B. Aires)

### 7.1.4 Ordre des mots

Dans un titre clé abrégé, l'ordre des mots suit celui du titre clé.

Ex. :

*Titre clé* : Bulletin of proceedings taken in the Supreme Court of Canada

*Titre clé abrégé* : Bull. proc. taken Supreme Court Can.

### 7.1.5 Emploi des majuscules

L'emploi des majuscules pour les mots abrégés suit celui des mots du titre clé.

Ex. :

*Titre clé* : Archiv für deutsche Postgeschichte

*Titre clé abrégé* : Arch. dtsh. Postgesch.

### 7.1.6 Ponctuation

Il faut conserver tous les signes de ponctuation du titre clé dans le titre clé abrégé, à l'exception des virgules et des points. Il faut omettre les virgules et remplacer les points par des virgules, sauf dans le cas des acronymes. Toutes les abréviations, y compris les contractions, se terminent par un point.

Ex. :

*Titre clé* : Acta Universitatis Carolinae. Iuridica  
*Titre clé abrégé* : Acta Univ. Carol., Iurid.

*Titre clé* : E.S.A. bulletin  
*Titre clé abrégé* : E.S.A. bull.

### 7.1.7 Articles, conjonctions et prépositions

Il faut omettre les articles, les conjonctions et les prépositions dans les titres clé abrégés, sauf dans les cas suivants :

(a) prépositions au début d'un titre clé,

Ex. :

*Titre clé* : Pour une géographie littéraire de la France  
*Titre clé abrégé* : Pour géogr. litt. Fr.

(b) prépositions et articles faisant partie intégrante de noms de personne ou de lieu,

Ex. :

*Titre clé* : Los Alamos science  
*Titre clé abrégé* : Los Alamos sci.

(c) prépositions faisant partie d'expressions telles que *in vivo*, *in vitro*, etc.

Ex. :

*Titre clé* : Journal of in vitro fertilization and embryo transfer  
*Titre clé abrégé* : J.in vitro fertil. embryo transf.

### 7.1.8 Acronymes et sigles

Il ne faut pas abréger les acronymes et les sigles.

Ex. :

*Titre clé* : AEG ontladingen  
*Titre clé abrégé* : AEG ontlad.

*Titre clé* : Revue du CETHEDC  
*Titre clé abrégé* : Rev. CETHEDC

### 7.1.9 Nom d'une collectivité éditrice

Il faut abrégier les mots du nom d'une collectivité éditrice en suivant les règles énoncées dans le Chapitre 7.

Ex. :

*Titre clé* : Proceedings of the International Seed Testing Association

*Titre clé abrégé* : Proc. Int. Seed Test. Assoc.

Lorsque les usages nationaux ou internationaux privilégient les acronymes pour le nom d'une collectivité éditrice, ceux-ci peuvent être utilisés (voir aussi la section 7.1.8).

Ex. :

*Titre clé* : The United Nations disarmament yearbook

*Titre clé abrégé* : U. N. disarm. yearb.

### 7.1.10 Caractères spéciaux et symboles

Il faut conserver dans le titre clé abrégé, sans les modifier, les caractères spéciaux et les symboles qui figurent dans le titre clé, à l'exception de l'esperluette « & » et du signe « + » lorsqu'ils sont utilisés à la place de la conjonction de coordination « et ».

Ex. :

*Titre clé* : Europe on \$... a day

*Titre clé abrégé* : Eur. \$ day

*Titre clé* : 2000 A.D. annual

*Titre clé abrégé* : 2000 A.D. annu.

*Titre clé* : Computer & control abstracts

*Titre clé abrégé* : Comput. control abstr.

*Titre clé* : Metall-Reinigung + Vorbehandlung

*Titre clé abrégé* : Met.-Reinig. Vorbehandl.

### 7.1.11 Sections

Il faut retenir les mots, chiffres et lettres qui distinguent une section d'une ressource continue. Les mots du titre de la section doivent aussi être abrégés. Les abréviations des termes génériques tels que partie, section, collection, etc. sont omises, sauf si elles sont requises pour des besoins d'identification.

Ex. :

*Titre clé* : Annales scientifiques de l'Université de Besançon. Géologie

*Titre clé abrégé* : Ann. sci. Univ. Besançon, Géol.

*Titre clé* : Canadian journal of research. Section A, Physical sciences

*Titre clé abrégé* : Can. j. res., A Phys. sci.

### 7.1.12 Titres clé abrégés identiques

Il faut distinguer les titres clé abrégés en ajoutant un qualificatif, comme indiqué dans les sections 4.1.2.1, 4.1.2.3 à 4.1.2.8. Ce qualificatif est toujours abrégé.

Ex. :

*Titres clé* :

Expériences et innovations en éducation

Experiencias e innovaciones en educación

Experiments and innovations in education

*Titres clé abrégés* :

Expér. innov. éduc. (Éd. fr.)

Exper. innov. educ. (Ed. esp.)

Exper. innov. educ. (Engl. ed.)

### 7.1.13 Abréviations non prescrites présentes dans les titres clé

Lorsqu'un titre clé contient une abréviation différente de la forme prescrite dans la *Liste d'abréviations de mots de titres. Titres de publications en série et autres ressources continues*, il faut utiliser la forme prescrite dans le titre clé abrégé.

Ex. :

*Titre clé* : An. Pedeca

*Titre clé abrégé* : Anu. Pedeca

## 7.2 Règles d'abréviation des mots

Voir aussi la section 7.1.

### **Procédure générale**

Les abréviations autorisées dans les titres clé abrégés figurent dans la *Liste d'abréviations de mots de titres. Titres de publications en série et autres ressources continues*.

Lorsqu'un mot ne figure pas dans cette liste et qu'une nouvelle abréviation est requise, le Centre national transmet au Centre international par lettre, fax ou courrier électronique, les informations suivantes :

ISSN, mot, abréviation proposée, code de langue.

Lorsqu'une nouvelle abréviation a été approuvée par le Centre international, elle est publiée dans la *Liste d'abréviations de mots de titres. Titres de publications en série et autres ressources continues*.

### 7.2.1 Méthodes d'abréviation recommandées

La méthode d'abréviation recommandée est la troncature, c'est-à-dire que les deux dernières lettres du mot au moins doivent être retirées.

Ex. :

*littérature abrégé en lit.*

Les mots habituellement contractés peuvent être abrégés de cette manière, en fonction de la nature de la langue et des usages nationaux. La suppression des voyelles, en particulier, est fréquente.

Ex. :

*Zeitung abrégé en Ztg.*

*könyvtár abrégé en kv.*

*karangan abrégé en krgn.*

L'abréviation réduite à une seule lettre est limitée aux termes génériques utilisés très fréquemment, par exemple :

Ex. :

*journal abrégé en j.*

*Zeitschrift abrégé en Z.*

Que la méthode d'abréviation employée soit la troncature, la contraction ou une combinaison des deux, au moins deux lettres doivent être retirées du mot pour qu'il soit considéré comme abrégé.

Un point doit être utilisé pour indiquer une abréviation et il est requis après toutes les abréviations.

### 7.2.2 Signes diacritiques

Il ne faut pas omettre les signes diacritiques dans les abréviations.

Ex. :

ábrázolás *abrége* en ábráz.  
médecine *abrége* en méd.  
Überwachung *abrége* en Überwach.

### 7.2.3 Mots fabriqués

Les mots fabriqués doivent être conservés tels qu'ils figurent dans le titre clé. Toutefois, les mots nouvellement créés qui sont amenés à être intégrés dans la langue doivent être abrégés.

Ex. :

*Ne pas abréger* Diamat  
*Ne pas abréger* chemtech  
*Ne pas abréger* sharemarket  
*Ne pas abréger* narcoterrorist

### 7.2.4 Formes plurielles

Il faut utiliser la même abréviation pour les formes au singulier et au pluriel d'un mot, lorsque l'orthographe de l'abréviation n'est pas affectée par le passage du singulier au pluriel.

Ex. :

library, libraries *abrége* en libr.  
Jahrbuch, Jahrbücher *abrége* en Jahrb.

Il faut utiliser des formes abrégées différentes, lorsque la méthode d'abréviation employée est la contraction et que le passage du singulier au pluriel affecte l'orthographe de l'abréviation.

Ex. :

country *abrége* en ctry.  
countries *abrége* en ctries.  
  
national *abrége* en nat.  
nationaux *abrége* en natx.

La forme plurielle peut être abrégée même lorsque la forme au singulier ne remplit pas les critères d'abréviation, c'est-à-dire qu'au moins deux lettres ne peuvent pas être retirées de la forme originale pour former l'abréviation.

Ex. :

*Ne pas abréger* child  
children *abrége* en child.

### 7.2.5 Autres formes fléchies

Il faut utiliser la même abréviation pour toutes les formes fléchies d'un mot.

Ex. :

promyšlennost'  
promyšlennosti                    } *abrévés en prom.*  
promyšlennostej

### 7.2.6 Formes dérivées

Lorsque les changements orthographiques dans une forme dérivée modifient la partie du mot utilisée comme abréviation, le mot original et sa forme dérivée ont des formes abrégées différentes.

Ex. :

Scotland *abrégé en Scotl.*  
Scottish *abrégé en Scott.*

Lorsque les changements orthographiques n'affectent pas l'abréviation de la forme dérivée, l'abréviation de la forme dérivée et du mot original doit être la même.

Ex. :

physics *abrégé en phys.*  
physical *abrégé en phys.*

organization *abrégé en organ.*  
organisé *abrégé en organ.*

La forme dérivée d'un mot peut être abrégée même si le mot original n'est pas abrégé.

Ex. :

*Ne pas abréger* Gefahr  
gefährlich *abrégé en gefährl.*

Lorsque la forme dérivée d'un mot a acquis une signification différente par l'ajout d'un terme ayant une abréviation spécifique ou une structure morphologique différente, elle doit avoir une abréviation différente.

Ex. :

information *abrégé en inf.*  
informatique *abrégé en inform.*

psychical *abrégé en psych.*  
psychoeducation *abrégé en psychoeduc.*  
psychology *abrégé en psychol.*



### 7.2.7 Articles apposés

Dans les langues dans lesquelles les articles sont apposés aux mots, la même abréviation doit être utilisée, qu'un article ait été apposé ou non.

Ex. :

relation  
Relationerne } *abrévés tous deux en relat.*

### 7.2.8 Préfixes grammaticaux

Dans certaines langues, telles que les langues malaises et indonésiennes, les préfixes placés avant les noms ou les verbes ont une fonction grammaticale. Ces préfixes grammaticaux doivent être supprimés ou réduits dans les abréviations.

Ex. :

diperluas *abrégré en prls.*  
berwarna *abrégré en wrn.*  
kemasyarakatan *abrégré en kmsyrk.*

### 7.2.9 Mots sans parenté sémantique

Les mots sans parenté sémantique doivent avoir des abréviations différentes.

Ex. :

ind. *s'emploie pour* industrial, industrie, industry, etc. ;  
*mais ne s'emploie pas pour* Indian, indication, induced, etc.

### 7.2.10 Mots composés

Lorsqu'un mot composé est constitué de mots ayant chacun une abréviation répertoriée dans la *Liste d'abréviations de mots de titres. Titres de publications en série et autres ressources continues*, il faut abréger chaque mot et séparer les abréviations par un point sans espace. Toutefois, si les usages nationaux le requièrent, on peut omettre les points, à l'exception du dernier.

Ex. :

Forschungstechnologie *abrégré en* Forsch.technol.  
informatiedossier *abrégré en* inf.doss.  
gazdaságstatisztika *abrégré en* gazdstat.

Il faut conserver dans les formes abrégées les traits d'union qui figurent dans les mots composés. Il faut séparer chaque partie de l'abréviation par un point et par le trait d'union, sans espaces.

Ex. :

médecin-radiologue *abrégé en méd.-radiol.*  
technisch-industriell *abrégé en tech.-ind.*

Lorsqu'un mot composé est constitué d'un mot ayant une abréviation répertoriée dans la *Liste d'abréviations de mots de titres. Titres de publications en série et autres ressources continues* et d'un mot n'ayant pas d'abréviation, seule la partie significative du mot doit être abrégée. Lorsque ces mots sont séparés par un trait d'union, il faut conserver le trait d'union dans l'abréviation.

Ex. :

hydrogeology *abrégé en hydrogeol.*  
cartography *abrégé en cartogr.*  
bio-acoustics *abrégé en bio-acoust.*

### 7.2.11 Noms de personne

Les noms de personne ne sont pas abrégés. Les adjectifs formés à partir de noms de personne peuvent être abrégés.

Ex. :

*Ne pas abréger Mozart*  
mozartien *abrégé en mozart.*

### 7.2.12 Noms de lieu

Les noms de lieu, i.e. ville, État, province ou pays, peuvent être abrégés.

Les noms de villes importantes et les noms de villes fréquemment utilisés dans les titres ou se terminant par des suffixes tels que -burgh, -ton, -ville, etc. doivent être abrégés.

Ex. :

New York *abrégé en N.Y.*  
Southampton *abrégé en Southampt.*

### 7.2.13 Substitution de caractères

Il ne faut pas inclure dans une abréviation les caractères qui ne sont pas présents dans le mot à abréger.

Ex. :

premier *abrégé en prem.*  
*et non en 1er*

## 7.3 Représentation du « Titre clé abrégé » dans les formats bibliographiques

### 7.3.1 MARC 21 : zone 210

Cette zone est facultative, mais recommandée pour les ressources continues scientifiques et techniques.

Étiquette	Indicateurs		Codes de sous-zones	Éléments de données	Obligatoire		Répétable
	1	2			Notice complète	Notice allégée	
210				Titre clé abrégé	oui si applicable	non	non
	1			Point d'accès secondaire			
		#		Type : Titre clé abrégé			
			\$a	Titre clé abrégé	oui		non
			\$b	Élément additionnel abrégé	oui si applicable		non
			\$6	Lien			

Ex. :

222#3\$aLa co-action\$b(Éd. française)  
2101#\$aCo-action\$b(Éd. fr.)

222#3\$aLa co-action\$b(English ed.)  
2101#\$aCo-action\$b(Engl. ed.)

### 7.3.2 UNIMARC : zone 531

Cette zone est facultative, mais recommandée pour les ressources continues scientifiques et techniques.

Étiquette	Indicateurs		Codes de sous-zones	Éléments de données	Obligatoire		Répétable
	1	2			Notice complète	Notice allégée	
531				Titre clé abrégé	oui si applicable	non	non
	#			Non défini			
		#		Non défini			
			\$a	Titre clé abrégé	oui		non
			\$b	Élément additionnel abrégé	oui si applicable		non

### 7.3.3 ISSN MARC : zone 210

Cette zone est facultative, mais recommandée pour les ressources continues scientifiques et techniques.

Étiquette	Indicateurs		Codes de sous-zones	Éléments de données	Obligatoire		Répétable
	1	2			Notice complète	Notice allégée	
210	#	#		Titre clé abrégé	oui si applicable	facultatif	non
			\$a	Titre clé abrégé	oui		non
			\$b	Élément additionnel abrégé distinguant des titres clé abrégés identiques	oui si applicable		non
			\$c	Élément additionnel abrégé distinguant des titres clé abrégés identiques	oui si applicable		non

## 8. Zone de la publication, production, distribution, etc...

Cette zone est utilisée pour enregistrer les données relatives à la publication, à l'impression, à la diffusion, à la mise en circulation, au lancement ou à la production d'une ressource continue.

### 8.1 Lieu de publication

Il faut enregistrer le nom de la ville ou de la localité de publication dans la forme sous laquelle il figure sur la publication. Lorsque plusieurs lieux de publication sont cités, il faut les enregistrer dans des sous-zones distinctes dans leur ordre d'apparition. Lorsque plusieurs lieux de publication sont liés à un seul éditeur, il faut répéter la sous-zone qui correspond au « lieu de publication » avant d'introduire la sous-zone contenant le nom de l'éditeur :

Ex. :

*Lieu de publication :* Paris  
*Nom de l'éditeur :* C.N.R.S.

*Lieux de publication :* New York  
London  
*Nom de l'éditeur :* Pergamon Press

*Lieux de publication :* Oxford  
London  
Edinburgh  
Melbourne  
*Nom de l'éditeur :* Blackwell Scientific Publications

Le lieu de publication peut être qualifié par le nom d'une unité géographique plus large qui le contient, pour le distinguer d'un autre lieu portant le même nom, *Boston, Mass.*, par exemple. Si aucun lieu de publication n'est cité, il faut indiquer l'abréviation *S.l.* (*sine loco* = sans lieu) entre crochets.

Si le lieu de publication change, les lieux de publication successifs doivent être indiqués.

## 8.2 Éditeur

Il faut donner le nom de l'éditeur dans la forme la plus brève sous laquelle il puisse être compris et identifié internationalement. Lorsque plusieurs éditeurs sont associés à un seul lieu d'édition, il faut les enregistrer chacun dans une sous-zone, dans l'ordre où ils figurent.

Ex. :

*Lieu de publication :* Berkeley, Calif.  
*Nom de l'éditeur :* University of California Press

*Lieu de publication :* Budapest  
*Noms des éditeurs :* Akadémiai Kiadó  
Argumentum

Lorsque plusieurs éditeurs et lieux de publication sont cités, il faut enregistrer le nom de chaque éditeur avec le lieu qui lui correspond, dans leur ordre d'apparition sur la ressource.

Ex. :

*Lieu de publication :* Budapest  
*Nom d'éditeur :* Akadémiai Kiadó  
*Lieu de publication :* Dordrecht  
*Nom d'éditeur :* Kluwer Academic Publishers

Si aucun nom d'éditeur n'est cité, il faut utiliser l'abréviation *s.n.* (sine nomine = sans nom) entre crochets.

Si l'éditeur change, il faut mettre à jour les données en indiquant le premier éditeur connu, le ou les éditeurs intermédiaires et/ou le dernier éditeur connu.

## 8.3 Date de publication

Il faut mentionner une date de publication exacte ou approximative si elle est différente de celle donnée dans la zone 008.

Ex. :

Zone de la publication, production, distribution : Budapest : KSH, 2005-  
Commentaire éditorial : date apparaissant sur le premier numéro (date indiquée en zone 008) : 2003

## 8.4 Représentation de la « Zone de publication, production, distribution, etc. » dans les formats bibliographiques

### 8.4.1 MARC 21 : zone 260

Étiquette	Indicateurs		Codes de sous-zones	Éléments de données	Obligatoire		Répétable	Commentaire
	1	2			Notice complète	Notice allégée		
260				Publication, distribution <sup>8</sup>	oui	oui	oui	
	#			Premier éditeur connu				Utilisé lors du catalogage initial de la ressource. Cette information ne doit être modifiée que si elle est incorrecte ou si des livraisons antérieures à celle qui a servi de base au catalogage portent une information différente.
	2			Éditeur intermédiaire				Utilisé dans le cas d'un changement d'éditeur ou de lieu de publication.
	3			Éditeur courant ou dernier éditeur connu				Utilisé en cas de changement d'éditeur ou du lieu de publication associé au premier éditeur connu.
		#		Non défini				
			§a	Lieu de publication, de distribution	oui	oui	oui	Ponctuation à ajouter avant chacune des sous-zones suivantes :  -deux points (:) lorsque la sous-zone §a est suivie de la sous-zone §b -un point virgule (;) lorsque la sous-zone §a est suivie d'une autre sous-zone §a

<sup>8</sup> **Ndt** : Le terme anglais « distribution » recouvre selon le contexte les activités de distribution ou de diffusion.

Étiquette	Indicateurs		Codes de sous-zones	Éléments de données	Obligatoire		Répétable	Commentaire
	1	2			Notice complète	Notice allégée		
			\$b	Nom de l'éditeur, du distributeur	oui	oui	oui	Ponctuation à ajouter avant la sous-zone suivante :  -une virgule (,) lorsque la sous-zone \$b est suivie d'une sous-zone \$c -deux points (:) lorsque la sous-zone \$b est suivie d'une autre sous-zone \$b -un point virgule (;) lorsque la sous-zone \$b est suivie d'une sous-zone \$a
			\$c	Date de publication, de distribution	oui si applicable	oui si applicable	oui	Ponctuation à ajouter à la fin de la sous-zone \$c : - un point (.) - un tiret (-) pour les dates ouvertes - un crochet fermant (]) - une parenthèse fermante ())
			\$3	Précisions	facultatif	facultatif	non	Si on le souhaite, on peut ajouter dans cette sous-zone les dates correspondant à un éditeur ou à un lieu de publication
			\$6	Lien	facultatif	facultatif	non	

Ex. :

260 ## \$a Paris : \$b C.N.R.S.

260 ## \$a Berkeley, Calif. : \$b University of California Press

260 2# \$a New York ; \$a London : \$b Pergamon Press

260 3# \$a Oxford ; \$a London ; \$a Edingburgh ; \$a Melbourne : \$b Blackwell Scientific Publications

260 ## \$a Budapest : \$b Akadémiai Kiadó : \$b Argumentum

260 3# \$a Budapest : \$b Akadémiai Kiadó ; \$a Dordrecht : \$b Kluwer Academic Publishers

260 ## \$a Budapest : \$b KSH, \$c 2005-

260 ## \$a London : \$b Arts Council of Great Britain, \$c 1976



Si l'éditeur ou le lieu de publication change, il est recommandé d'ajouter une nouvelle zone 260 dont l'indicateur spécifique aura la valeur 3, en fonction de l'information qui figure sur la livraison courante. La ou les zones 260 qui sont déjà présentes dans la notice avec un indicateur de même valeur 3 sont modifiées en conséquence. Son ou leur indicateur prend alors la valeur 2 pour signaler qu'il s'agit d'une ou d'adresse(s) intermédiaire(s).

Ex. :

260 2# \$3 1980-May 1993 \$a London : \$b Vogue

260 3# \$3 June 1993- \$a London : \$b Elle

### 8.4.2 UNIMARC : zone 210

Étiquette	Indicateurs		Codes de sous-zones	Éléments de données	Obligatoire		Répétable	Commentaire
	1	2			Notice complète	Notice allégée		
210				Publication, distribution	oui si applicable	oui	oui	
	#			Premier éditeur connu				Utilisé lors du catalogage initial de la ressource. Cette information ne doit être modifiée que si elle est incorrecte ou si des livraisons antérieures à celle qui a servi de base au catalogage de la ressource portent une information différente.
	0			Éditeurs intermédiaires (le cas échéant)				Utilisé lorsque l'éditeur ou le lieu de publication change.
	1			Éditeur courant ou dernier connu				Utilisé en cas de changement d'éditeur ou du lieu de publication associé au premier éditeur connu.
		#		Non défini				
			\$a	Lieu de publication, de distribution	oui	oui	oui	
			\$c	Nom de l'éditeur, du distributeur	oui	oui	oui	
			\$d	Date de publication, de distribution	oui	oui	oui	

### 8.4.3 ISSN MARC : zone 260

Étiquette	Indicateurs		Codes de sous-zones	Éléments de données	Obligatoire		Répétable	Commentaire
	1	2			Notice complète	Notice allégée		
260	#	#		Publication, distribution	oui	oui	oui	Ponctuation fournie par le catalogueur (voir 1.3.5)
			\$a	Lieu de publication	oui	oui	oui	Ponctuation à ajouter avant la seconde zone et suivantes : -deux points (:) lorsque la sous-zone \$a est suivie d'une sous-zone \$b -un point virgule (;) lorsque la sous-zone \$a est suivie d'une autre sous-zone \$a
			\$b	Éditeur	oui	oui	oui	Ponctuation à ajouter avant le code suivant de sous-zone : -une virgule (,) lorsque la sous-zone \$b est suivie d'une sous-zone \$c, et pour séparer les éléments hiérarchiques dans les noms d'éditeur -deux points (:) lorsque la sous-zone \$b est suivie d'une autre sous-zone \$b -un point virgule (;) lorsque la sous-zone \$b est suivie d'une sous-zone \$a
			\$c	Date de publication différente de celle qui figure en zone 008	oui si applicable	oui si applicable	oui	Ponctuation à ajouter à la fin de la sous-zone \$c : -un point (.) -un tiret (-) pour les dates ouvertes -un crochet fermant (])

## 9. Indications chronologiques et/ou indication d'ordre

### 9.1 Indications chronologiques et/ou indication d'ordre

Cette zone contient les dates du début et/ou de la fin d'une publication en série et/ou l'indication d'ordre utilisées sur chacune de ses parties. Les dates dans cette zone constituent des indications chronologiques qui permettent d'identifier les livraisons individuelles de la publication en série.

### 9.2 Représentation de « Indications chronologiques et/ou indication d'ordre » dans les formats bibliographiques

#### 9.2.1 MARC 21 : zone 362

Étiquette	Indicateurs		Codes de sous-zones	Éléments de données	Obligatoire		Répétable
	1	2			Notice complète	Notice allégée	
362				Indications chronologiques et/ou indication d'ordre	oui si applicable	oui si applicable	oui
	0			Numérotation structurée			
	1			Numérotation non structurée			
		#		Non défini			
			\$a	Indications chronologiques et/ou indication d'ordre	oui	oui	non
			\$z	Source des données	oui si applicable	oui si applicable	non

Ex. :

362 0# \$aVol. 1, no 1 (Apr. 1981)-  
362 0# \$a 2001-

### 9.2.2 UNIMARC : zone 207

Étiquette	Indicateurs		Codes de sous-zones	Éléments de données	Obligatoire		Répétable
	1	2			Notice complète	Notice allégée	
207				Zone particulière à certains types de ressources : Ressources continues - numérotation	non	non	non
	#			Non défini			
		0		Numérotation formatée			
		1		Numérotation non formatée			
			\$a	Numérotation : indication de date et de volume	oui	oui si applicable	oui
			\$z	Source d'information sur la numérotation	oui si applicable	oui si applicable	oui

**Ces données n'existent pas dans le format ISSN MARC.**

## 10. Collectivité éditrice

### 10.1 Nom de la collectivité éditrice sur la source du titre

Il faut donner le nom de la collectivité éditrice tel qu'il se présente sur la source du titre, en respectant son ordre et sa forme. Lorsque le nom de la collectivité éditrice figure dans des langues différentes sur la publication, il faut donner chacun des noms en répétant la sous-zone. Lorsque plusieurs collectivités éditrices sont citées, il faut donner chacune d'entre elles en répétant la zone. Il faut omettre les articles initiaux, car il n'est pas prévu que le système informatique les ignore automatiquement.

#### 10.1.1 Représentation de la « Collectivité éditrice » dans les formats bibliographiques

##### 10.1.1.1 MARC 21 : zone 720

Étiquette	Indicateurs		Codes de sous-zones	Éléments de données	Obligatoire		Répétable	Commentaire
	1	2			Notice complète	Notice allégée		
720				Point d'accès secondaire – Forme non contrôlée du nom	oui si applicable	oui si applicable	oui	Lorsqu'il y a plusieurs noms, chacun est enregistré dans une zone 720 distincte. Il n'existe pour cette zone aucune prescription en matière de ponctuation ou d'espacement.
	#			Non précisé				
	2			Autre				
		#		Non défini				
			\$a	Nom	oui	oui si applicable	non	
			\$6	Lien	oui si applicable	oui si applicable	non	

Ex. :

720 ## \$aEconomics and Management Department, Edinburgh School of Agriculture

720 ## \$aInternational Water Supply Association

720 ## \$aAssociation internationale des distributions de l'eau

720 ## \$aInternationale Wasserversorgungsvereinigung

### 10.1.1.2 UNIMARC : zone 712

Étiquette	Indicateurs		Codes de sous-zone	Éléments de données	Obligatoire		Répétable
	1	2			Notice complète	Notice allégée	
712				Collectivité – Mention de responsabilité secondaire	oui si applicable	oui si applicable	oui
	0			Collectivité			
	1			Congrès			
		0		Inversion dans l'ordre des mots			
		1		Le premier élément est un nom de lieu			
		2		Pas d'inversion dans l'ordre des mots			
			§a	Élément d'entrée	oui	oui si applicable	non
			§b	Subdivision	oui si applicable	oui si applicable	oui
			§c	Élément ajouté au nom ou qualificatif	oui si applicable	oui si applicable	oui

### 10.1.1.3 ISSN MARC : zone 550

Étiquette	Indicateurs		Codes de sous-zones	Éléments de données	Obligatoire		Répétable
	1	2			Notice complète	Notice allégée	
550	#	#		Nom de la collectivité éditrice telle qu'elle se présente sur la source du titre	oui si applicable	oui si applicable	oui
			§a	Nom	oui	oui	oui

## 10.2 Nom de la collectivité éditrice tel qu'il est déterminé par les bibliographies nationales

Il faut donner le nom de la collectivité éditrice ou du congrès tel qu'il est déterminé par les règles de la bibliographie nationale du pays concerné. Il faut omettre les articles initiaux, car il n'est pas prévu que le système informatique les ignore automatiquement.

### 10.2.1 Représentation de la « Collectivité éditrice » dans les formats bibliographiques

#### 10.2.1.1 MARC 21 : zones 710, 711

Étiquette	Indicateurs		Codes de sous-zones	Éléments de données	Obligatoire		Répétable
	1	2			Notice complète	Notice allégée	
710				<b>Point d'accès secondaire – Nom de collectivité</b>	oui si applicable	facultatif	oui
	0			Nom inversé			
	1			Nom de lieu			
	2			Nom en ordre direct			
		#		Aucune information fournie			
			\$a	Nom de collectivité ou nom de lieu comme élément de classement	oui	oui	non
			\$b	Collectivité subordonnée	facultatif	facultatif	oui
			\$6	Lien	facultatif	facultatif	non
711				<b>Point d'accès secondaire - Congrès</b>	oui si applicable	facultatif	oui
	0			Nom inversé			
	1			Nom de lieu			
	2			Nom en ordre direct			
		#		Aucune information fournie			
			\$a	Nom de congrès ou nom de lieu comme élément d'entrée	oui	facultatif	non
			\$6	Lien	facultatif	facultatif	non

Ex. :

710 2# \$aBritish Israel World Federation

710 2# \$aEdinburgh School of Agriculture. Economics and Management Department

### 10.2.1.2 UNIMARC : zones 710, 711

Étiquette	Indicateurs		Codes de sous-zones	Éléments de données	Obligatoire		Répétable
	1	2			Notice complète	Notice allégée	
710				<b>Collectivité – Mention de responsabilité principale</b>	oui si applicable	facultatif	oui
	0			Collectivité			
	1			Congrès			
		0		Inversion de l'ordre des mots de la vedette			
		1		Le premier élément est un nom de lieu			
		2		Pas d'inversion dans l'ordre des mots			
			\$a	Élément d'entrée	oui	oui	non
			\$b	Subdivision	oui si applicable	oui si applicable	oui
			\$c	Élément ajouté au nom ou qualificatif	oui si applicable	oui si applicable	oui
711				<b>Collectivité – Autre responsabilité principale</b>	oui si applicable	facultatif	oui
	0			Collectivité			
	1			Congrès			
		0		Inversion de l'ordre des mots de la vedette			
		1		Le premier élément est un nom de lieu			
		2		Pas d'inversion dans l'ordre des mots			
			\$a	Élément d'entrée	oui	oui	non
			\$b	Subdivision	oui si applicable	oui si applicable	oui
			\$c	Élément ajouté au nom ou qualificatif	oui si applicable	oui si applicable	oui

### 10.2.1.3 ISSN MARC : zone 710

Étiquette	Indicateurs		Codes de sous-zones	Éléments de données	Obligatoire		Répétable
	1	2			Notice complète	Notice allégée	
710		#		Nom de la collectivité éditrice ou du congrès tel qu'il est déterminé par la pratique nationale de catalogage	oui si applicable	oui si applicable	oui
	0		\$a	Nom de la collectivité éditrice			non
	1		\$a	Nom du congrès			non



## 11. Zones de lien

Lorsque des titres liés sont enregistrés, les informations peuvent être transmises par le titre clé et l'ISSN ou seulement par l'ISSN. Lorsque seul l'ISSN est transmis, le Centre international insère automatiquement le titre clé tel qu'il figure dans la zone 222.

L'ISSN est donné en deux groupes de quatre chiffres séparés par un tiret, sans le préfixe ISSN.

### 11.1 Est une autre édition linguistique de

Lorsque la ressource continue en main est une traduction ou une édition linguistique d'une autre ressource continue, il faut donner dans cette zone le titre clé et l'ISSN ou l'ISSN seul de la ressource originale.

Cette zone n'a pas de sous-zone pour des éléments additionnels, et les parenthèses doivent être introduites par le catalogueur lorsque cela est nécessaire.

#### 11.1.1 Représentation de « Est une autre édition linguistique de » dans les formats bibliographiques

##### 11.1.1.1 MARC 21 : zone 765

Étiquette	Indicateurs		Codes de sous-zones	Éléments de données	Obligatoire		Répétable
	1	2			Notice complète	Notice allégée	
765				Point d'accès au titre original	oui si applicable	facultatif	oui
	0			Afficher une note			
		#		Traduction de			
			\$t	Titre clé	oui si applicable	oui si applicable	non
			\$x	ISSN	oui si applicable	oui si applicable	non
			\$6	Lien	facultatif	facultatif	non

Ex. :

022 0# \$a0143-3113

222 ## \$aBulletin \$b (Association écossaise d'auteurs dramatiques)

765 0# \$t Newsletter (Scottish Society of Playwrights) \$x0143-3121

ou

765 0# \$x0143-3121

### 11.1.1.2 UNIMARC : zone 454

Étiquette	Indicateurs		Codes de sous-zones	Éléments de données	Obligatoire		Répétable
	1	2			Notice complète	Notice allégée	
454				Est une traduction de	oui si applicable	facultatif	oui
	#			Non défini			
		0		Ne pas générer de note			
		1		Générer une note			
			\$t	Titre clé	oui si applicable	oui si applicable	non
			\$x	ISSN	oui si applicable	oui si applicable	non

### 11.1.1.3 ISSN MARC : zone 759

Étiquette	Indicateurs		Codes de sous-zones	Éléments de données	Obligatoire		Répétable
	1	2			Notice complète	Notice allégée	
759	2	#		Est une autre édition linguistique de	oui si applicable	facultatif	non
			\$t	Titre clé	oui si applicable	oui si applicable	non
			\$x	ISSN	oui si applicable	oui si applicable	non

## 11.2 A comme autre édition

Il faut donner dans cette zone le titre clé et l'ISSN ou l'ISSN seul d'autres éditions que peut avoir la ressource en main. Les types d'édition concernés sont les suivants :

- autres éditions linguistiques, c'est-à-dire lorsque une ressource continue est éditée simultanément en plusieurs langues ;
- autres éditions de la ressource continue.

Cette zone n'a pas de sous-zone pour des éléments additionnels, et les parenthèses doivent être introduites par le catalogueur si nécessaire.

## 11.2.1 Représentation de « A comme autre édition » dans les formats bibliographiques

### 11.2.1.1 MARC 21 : zone 775

Étiquette	Indicateurs		Codes de sous-zones	Éléments de données	Obligatoire		Répétable
	1	2			Notice complète	Notice allégée	
775				Point d'accès à une autre édition	oui si applicable	facultatif	oui
	0			Afficher une note			
		#		Non défini			
			\$t	Titre clé	oui si applicable	oui si applicable	non
			\$x	ISSN	oui si applicable	oui si applicable	non
			\$6	Lien	facultatif	facultatif	non

Ex. :

222 ## \$aModern maturity  
 775 0# \$tModern maturity (NRTA ed.)\$x0747-6302  
 ou  
 775 0# \$x0747-6302

222 ## \$aOCDE perspectives de l'emploi  
 775 0# \$tOECD employment outlook \$x1013-0241  
 775 0# \$tOECD Beschäftigungsausblick \$x1995-3976  
 ou  
 775 0# \$x1013-0241  
 775 0# \$x1995-3976

### 11.2.1.2 UNIMARC : zone 451

Étiquette	Indicateurs		Codes de sous-zones	Éléments de données	Obligatoire		Répétable
	1	2			Notice complète	Notice allégée	
451				A pour autre édition sur le même support	oui si applicable	facultatif	Oui
	#			Non défini			
		0		Ne pas générer de note			
		1		Générer une note			
			\$t	Titre clé	oui si applicable	oui si applicable	Non
			\$x	ISSN	oui si applicable	oui si applicable	Non

### 11.2.1.3 ISSN MARC : zone 769

Étiquette	Indicateurs		Codes de sous-zones	Éléments de données	Obligatoire		Répétable
	1	2			Notice complète	Notice allégée	
769	2	#		A comme autre édition linguistique	oui si applicable	facultatif	oui
			\$t	Titre clé	oui si applicable	oui si applicable	non
			\$x	ISSN	oui si applicable	oui si applicable	non

## 11.3 Point d'accès au titre traduit

### 11.3.1 Représentation de « Point d'accès au titre traduit » dans les formats bibliographiques

#### 11.3.1.1 MARC 21 : zone 767

Étiquette	Indicateurs		Codes de sous-zones	Éléments de données	Obligatoire		Répétable
	1	2			Notice complète	Notice allégée	
767				Point d'accès au titre traduit	Oui si applicable	facultatif	oui
	0			Afficher une note			
		#		Traduit sous le titre			
			\$t	Titre clé	Oui si applicable	oui si applicable	non
			\$x	ISSN	Oui si applicable	oui si applicable	non
			\$6	Lien	facultatif	facultatif	non

#### 11.3.1.2 UNIMARC : zone 453

Étiquette	Indicateurs		Codes de sous-zones	Éléments de données	Obligatoire		Répétable
	1	2			Notice complète	Notice allégée	
453				Traduit sous le titre	oui si applicable	facultatif	oui
	#			Non défini			
		0		Ne pas générer de note			
		1		Générer une note			
			\$t	Titre clé	oui si applicable	oui si applicable	non
			\$x	ISSN	oui si applicable	oui si applicable	non

Ces données n'existent pas dans le format ISSN MARC.

## 11.4 Est une sous-collection de

Lorsque la ressource continue en main est une sous-collection d'un autre titre de ressource continue, il faut donner dans cette zone le titre clé et l'ISSN ou l'ISSN seul de la collection principale.

Cette zone n'a pas de sous-zone pour des éléments additionnels, et les parenthèses doivent être introduites par le catalogueur si nécessaire.

### 11.4.1 Représentation de « Est une sous-collection de » dans les formats bibliographiques

#### 11.4.1.1 MARC 21 : zone 760

Étiquette	Indicateurs		Codes de sous-zones	Éléments de données	Obligatoire		Répétable
	1	2			Notice complète	Notice allégée	
760				Point d'accès à la collection principale	oui si applicable	facultatif	oui
	0			Afficher une note			
		#		Collection principale			
			\$t	Titre clé	oui si applicable	oui si applicable	non
			\$x	ISSN	oui si applicable	oui si applicable	non
			\$6	Lien	facultatif	facultatif	non

#### 11.4.1.2 UNIMARC : zone 410

Étiquette	Indicateurs		Codes de sous-zones	Éléments de données	Obligatoire		Répétable
	1	2			Notice complète	Notice allégée	
410				Appartient à la collection	oui si applicable	facultatif	oui
	#			Non défini			
		0		Ne pas générer de note			
		1		Générer une note			
			\$t	Titre clé	oui si applicable	oui si applicable	non
			\$x	ISSN	oui si applicable	oui si applicable	non

### 11.4.1.3 ISSN MARC : zone 760

Étiquette	Indicateurs		Codes de sous-zones	Éléments de données	Obligatoire		Répétable
	1	2			Notice complète	Notice allégée	
760	2	#		Est une sous-collection de	oui si applicable	facultatif	oui
			\$t	Titre clé	oui si applicable	oui si applicable	non
			\$x	ISSN	oui si applicable	oui si applicable	non

## 11.5 A comme sous-collection

Il faut donner dans cette zone le titre clé et l'ISSN ou l'ISSN seul de chaque sous-collection que peut avoir la ressource continue en main.

Cette zone n'a pas de sous-zone pour des éléments additionnels, et les parenthèses doivent être introduites par le catalogueur si nécessaire.

### 11.5.1 Représentation de « A comme sous-collection » dans les formats bibliographiques

#### 11.5.1.1 MARC 21 : zone 762

Étiquette	Indicateurs		Codes de sous-zones	Éléments de données	Obligatoire		Répétable
	1	2			Notice complète	Notice allégée	
762				Point d'accès à la sous-collection	oui si applicable	facultatif	oui
	0			Afficher une note			
		#		A comme sous-collection			
			\$t	Titre clé	oui si applicable	oui si applicable	non
			\$x	ISSN	oui si applicable	oui si applicable	non
			\$6	Lien	facultatif	facultatif	non

### 11.5.1.2 UNIMARC : zone 411

Étiquette	Indicateurs		Codes de sous-zones	Éléments de données	Obligatoire		Répétable
	1	2			Notice complète	Notice allégée	
411				Sous-collection	oui si applicable	facultatif	oui
	#			Non défini			
		0		Ne pas générer de note			
		1		Générer une note			
			\$t	Titre clé	oui si applicable	oui si applicable	non
			\$x	ISSN	oui si applicable	oui si applicable	non

### 11.5.1.3 ISSN MARC : zone 762

Étiquette	Indicateurs		Codes de sous-zones	Éléments de données	Obligatoire		Répétable
	1	2			Notice complète	Notice allégée	
762	2	#		A comme sous-collection	oui si applicable	facultatif	oui
			\$t	Titre clé	oui si applicable	oui si applicable	non
			\$x	ISSN	oui si applicable	oui si applicable	non

## 11.6 A comme édition sur un autre support

Il faut donner dans cette zone le titre clé et l'ISSN ou l'ISSN seul de chacune des éditions sur un support matériel donné de la ressource continue.

Cette zone n'a pas de sous-zone pour des éléments additionnels, et les parenthèses doivent être introduites par le catalogueur si nécessaire.

Il n'est pas nécessaire que les éditions sur des supports matériels différents d'une même ressource continue aient le même titre ou soient strictement identiques du point de vue du contenu ou de la présentation pour être liées entre elles par cette zone.

Il faut toutefois que leur périmètre soit identique, c'est-à-dire qu'il ne faut pas lier une notice décrivant une ressource qui comprend plusieurs titres sur un support matériel donné à une notice décrivant un seul de ces titres sur un autre support.

Cette zone est utilisée pour regrouper les éditions sur un autre support afin de désigner l'ISSN de liaison (ou ISSN-L).

11.6.1 Représentation de « A comme édition sur un autre support » dans les formats bibliographiques

11.6.1.1 MARC 21 : zone 776

Étiquette	Indicateurs		Codes de sous-zones	Éléments de données	Obligatoire		Répétable
	1	2			Notice complète	Notice allégée	
776				Point d'accès à une autre édition sur un autre support	oui si applicable	facultatif	oui
	0			Afficher une note			
		#		Disponible sur un autre support			
			\$t	Titre clé	oui si applicable	oui si applicable	non
			\$x	ISSN	oui si applicable	oui si applicable	non
			\$6	Lien	facultatif	facultatif	non

Ex. :

222 ## \$aTeleDisk online  
776 0# \$t TeleDisk \$x1420-5238

ou

776 0# \$x1420-5238

222 ## \$aAlternative health international \$b (Online)  
776 0# \$tAlternative health international (Print) \$x1460-3330

ou

776 0# \$x1460-3330

11.6.1.2 UNIMARC : zone 452

Étiquette	Indicateurs		Codes de sous-zones	Éléments de données	Obligatoire		Répétable
	1	2			Notice complète	Notice allégée	
452				A pour autre édition sur un support différent	oui si applicable	facultatif	oui
	#			Non défini			
		0		Ne pas générer de note			
		1		Générer une note			
			\$t	Titre clé	oui si applicable	oui si applicable	non
			\$x	ISSN	oui si applicable	oui si applicable	non



### 11.6.1.3 ISSN MARC : zone 776

Étiquette	Indicateurs		Codes de sous-zones	Éléments de données	Obligatoire		Répétable
	1	2			Notice complète	Notice allégée	
776	2	#		A comme édition sur un autre support	oui si applicable	facultatif	oui
			\$t	Titre clé	oui si applicable	oui si applicable	non
			\$x	ISSN	oui si applicable	oui si applicable	non

## 11.7 Est un encart ou un supplément de

Lorsque la publication en main est publiée comme encart ou supplément d'une ou plusieurs ressources continues, il faut donner dans cette zone le titre clé et l'ISSN ou l'ISSN seul de l'autre ou des autres ressources continues.

Cette zone n'a pas de sous-zone pour des éléments additionnels, et les parenthèses doivent être introduites par le catalogueur si nécessaire.

### 11.7.1 Représentation de « Est un encart ou un supplément de » dans les formats bibliographiques

#### 11.7.1.1 MARC 21 : zone 772

Étiquette	Indicateurs		Codes de sous-zones	Éléments de données	Obligatoire		Répétable
	1	2			Notice complète	Notice allégée	
772				Point d'accès à la ressource-mère du supplément	oui si applicable	facultatif	oui
	0			Afficher une note			
		#		Supplément de			
			\$t	Titre clé	oui si applicable	oui si applicable	non
			\$x	ISSN	oui si applicable	oui si applicable	non
			\$6	Lien	facultatif	facultatif	non

Ex. :

222 ## \$aGeartest

772 0# \$t Boat technology international \$x0144-4034

ou

772 0# \$x 0144-4034

### 11.7.1.2 UNIMARC : zone 422

Étiquette	Indicateurs		Codes de sous-zones	Éléments de données	Obligatoire		Répétable
	1	2			Notice complète	Notice allégée	
422				Est un supplément de	oui si applicable	facultatif	oui
	#			Non défini			
		0		Ne pas générer de note			
		1		Générer une note			
			\$t	Titre clé	oui si applicable	oui si applicable	Non
			\$x	ISSN	oui si applicable	oui si applicable	Non

### 11.7.1.3 ISSN MARC : zone 779

Étiquette	Indicateurs		Codes de sous-zones	Éléments de données	Obligatoire		Répétable
	1	2			Notice complète	Notice allégée	
779	2	#		Est un encart ou un supplément de	oui si applicable	facultatif	oui
			\$t	Titre clé	oui si applicable	oui si applicable	non
			\$x	ISSN	oui si applicable	oui si applicable	non

## 11.8 A comme encart, supplément ou édition particulière

Lorsque la ressource continue en main a un ou plusieurs encarts ou suppléments, il faut donner dans cette zone le titre clé et l'ISSN ou l'ISSN seul de chaque encart ou supplément. Cette zone n'a pas de sous-zone pour des éléments additionnels, et les parenthèses doivent être introduites par le catalogueur si nécessaire.

### 11.8.1 Représentation de « A comme encart, supplément ou édition particulière » dans les formats bibliographiques

#### 11.8.1.1 MARC 21 : zone 770

Étiquette	Indicateurs		Codes de sous-zones	Éléments de données	Obligatoire		Répétable
	1	2			Notice complète	Notice allégée	
770				Point d'accès au supplément / numéro spécial	oui si applicable	facultatif	oui
	0			Afficher une note			
		#		A comme supplément			
			\$t	Titre clé	oui si applicable	oui si applicable	non
			\$x	ISSN	oui si applicable	oui si applicable	non
			\$6	Lien	facultatif	facultatif	Non

Ex. :

222 ## \$aBoat technology international

770 0# \$tGeartest \$x0308-6437

ou

770 0# \$x0308-6437

#### 11.8.1.2 UNIMARC : zone 421

Étiquette	Indicateurs		Codes de sous-zones	Éléments de données	Obligatoire		Répétable
	1	2			Notice complète	Notice allégée	
421				A pour supplément	oui si applicable	facultatif	oui
	#			Non défini			
		0		Ne pas générer de note			
		1		Générer une note			
			\$t	Titre clé	oui si applicable	oui si applicable	Non
			\$x	ISSN	oui si applicable	oui si applicable	Non

### 11.8.1.3 ISSN MARC : zone 789

Étiquette	Indicateurs		Codes de sous-zones	Éléments de données	Obligatoire		Répétable
	1	2			Notice complète	Notice allégée	
789	2	#		A comme encart ou supplément	oui si applicable	facultatif	oui
			\$t	Titre clé	oui si applicable	oui si applicable	non
			\$x	ISSN	oui si applicable	oui si applicable	non

## 11.9 Est publié avec

### 11.9.1 Représentation de « Est publié avec » dans les formats bibliographiques

#### 11.9.1.1 MARC 21 : zone 777

Étiquette	Indicateurs		Codes de sous-zones	Éléments de données	Obligatoire		Répétable
	1	2			Notice complète	Notice allégée	
777				Est publié avec	oui si applicable	facultatif	Oui
	0			Afficher une note			
		#		Est publié avec			
			\$t	Titre clé	oui si applicable	oui si applicable	Non
			\$x	ISSN	oui si applicable	oui si applicable	Non
			\$6	Lien	facultatif	facultatif	non

#### 11.9.1.2 UNIMARC : zone 423

Étiquette	Indicateurs		Codes de sous-zones	Éléments de données	Obligatoire		Répétable
	1	2			Notice complète	Notice allégée	
423				Est publié avec	oui si applicable	facultatif	oui
	#			Non défini			
		0		Ne pas générer de note			
		1		Générer une note			
			\$t	Titre clé	oui si applicable	oui si applicable	non
			\$x	ISSN	oui si applicable	oui si applicable	non

**Ces données n'existent pas dans le format ISSN MARC.**

## 11.10 Titre(s) précédent(s)

Lorsqu'un titre de ressource continue est la suite d'un ou de plusieurs titres (en tout ou partie), ou lorsqu'il absorbe un ou plusieurs titres (en tout ou partie), ou lorsqu'il résulte soit de la scission d'un titre en deux ou plusieurs titres, soit de la fusion de deux ou plusieurs titres, il faut donner dans cette zone le titre clé et l'ISSN ou l'ISSN seul de chaque ressource continue qui est continuée, absorbée, scindée ou fusionnée. Toutefois, il peut être autorisé de donner uniquement le titre (sans ISSN) d'une ancienne ressource continue.

Cette zone n'a pas de sous-zone pour des éléments additionnels, et les parenthèses doivent être introduites par le catalogueur si nécessaire.

### 11.10.1 Représentation de « Titre(s) précédent(s) » dans les formats bibliographiques

#### 11.10.1.1 MARC 21 : zone 780

Étiquette	Indicateurs		Codes de sous-zones	Éléments de données	Obligatoire		Répétable
	1	2			Notice complète	Notice allégée	
780				Titre précédent	oui si applicable	facultatif	Oui
	0			Afficher une note			
		0		Fait suite à			
		1		Suite partielle de			
		2		Remplace			
		3		Remplace partiellement			
		4		Fusion de... et de...			
		5		A absorbé			
		6		A absorbé partiellement			
		7		Scission de...			
			\$t	Titre clé	oui si applicable	oui si applicable	Non
			\$x	ISSN	oui si applicable	oui si applicable	Non
			\$6	Liaison	facultatif	facultatif	Non

Ex. :

222##\$aPaint & resin

78000\$tPaint manufacture\$x0030-9508

ou

78000\$x0030-9508

222##\$aPublic transport plan\$b(Hertfordshire County Council)

78001\$tTransport policies and programmes (Hertfordshire County Council)\$x0260-5430

ou

78001\$x0260-5430

222##\$aUrbandoc news  
 78004\$tUrbandoc news (UK ed.)\$x0141-6227  
 78004\$tUrbandoc news (International ed.)\$x0141-6235  
 ou  
 78004\$x0141-6227  
 78004\$x0141-6235

222##\$aMotor transport\$b(London)  
 78005\$tBus & coach\$x0027-206X  
 ou  
 78005\$x0027-206X

11.10.1.2 UNIMARC : zones 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437

Étiquette	Indicateurs		Codes de sous-zones	Éléments de données	Obligatoire		Répétable
	1	2			Notice complète	Notice allégée	
430				Suite de	oui si applicable	facultatif	Oui
431				Suite partielle de	oui si applicable	facultatif	Oui
432				Remplace	oui si applicable	facultatif	Oui
433				Remplace partiellement	oui si applicable	facultatif	Oui
434				A absorbé	oui si applicable	facultatif	Oui
435				A absorbé partiellement	oui si applicable	facultatif	Oui
436				Fusion de... et de...	oui si applicable	facultatif	Oui
437				Séparé de	oui si applicable	facultatif	Oui
	#			Non défini			
		0		Ne pas générer de note			
		1		Générer une note			
			\$t	Titre clé	oui si applicable	oui si applicable	non
			\$x	ISSN	oui si applicable	oui si applicable	Non

### 11.10.1.3 ISSN MARC : zone 780

Étiquette	Indicateurs		Codes de sous-zones	Éléments de données	Obligatoire		Répétable
	1	2			Notice complète	Notice allégée	
780	#			Titre précédent	oui si applicable	oui si applicable	oui
		0		Suite de			
		1		Suite partielle de			
		4		Fusion de... et de...			
		5		A absorbé			
		6		A absorbé partiellement			
			\$t	Titre clé	oui si applicable	oui si applicable	oui
			\$x	ISSN	oui si applicable	oui si applicable	oui

### 11.11 Titre(s) suivant(s)

Il faut donner dans cette zone le titre clé et l'ISSN ou l'ISSN seul du ou des titre(s) qui continuent le titre de la ressource continue en main (en tout ou partie), ou qui ont résulté d'une absorption (en tout ou partie), d'une scission ou d'une fusion.

Lorsqu'un titre s'est scindé en deux ou plusieurs autres titres, ou lorsqu'il a fusionné avec un ou plusieurs autres titres, on donne le titre clé et l'ISSN ou l'ISSN seul de chaque titre.

Cette zone n'a pas de sous-zone pour des éléments additionnels, et les parenthèses doivent être introduites par le catalogueur si nécessaire.

Pour montrer qu'un titre a fusionné avec un autre pour en former un troisième, il faut donner la valeur 7 au second indicateur du titre avec lequel le titre en main a été fusionné, et la valeur 7 au second indicateur de celui qui a résulté de la fusion. Les seconds indicateurs 7 doivent tous les deux être donnés.

### 11.11.1 Représentation de « Titre(s) suivant(s) » dans les formats bibliographiques

#### 11.11.1.1 MARC 21 : zone 785

Étiquette	Indicateurs		Codes de sous-zones	Éléments de données	Obligatoire		Répétable
	1	2			Notice complète	Notice allégée	
785				Titre suivant	oui si applicable	facultatif	oui
	0			Afficher une note			
		0		Devient			
		1		Devient partiellement			
		2		Remplacé par			
		3		Remplacé partiellement par			
		4		Absorbé par			
		5		Absorbé partiellement par			
		6		Scindé en... et en...			
		7		Fusionné avec... et devient...			
			\$t	Titre clé	oui si applicable	oui si applicable	non
			\$x	ISSN	oui si applicable	oui si applicable	non
			\$6	Lien	facultatif	facultatif	non

#### Ex. :

222##\$aRevue française d'entomologie  
 78504\$tAnnales de la Société entomologique de France\$x0037-9271  
 ou  
 78504\$x0037-9271

222##\$aZeBRA news  
 78506\$tZeBRA news (Éd. española)\$x1027-9059  
 78506\$tZeBRA news (English ed.)\$x1027-9067  
 78506\$tZeBRA news (Éd. Française)\$x1028-3870  
 ou  
 78506\$x1027-9059  
 78506\$x1027-9067  
 78506\$x1028-3870



Woodworking industry = ISSN 0043-7786

*qui fusionne avec*

Timber trades journal and woodworking machinery = ISSN 0040-7798

*pour former*

Timber trades journal & wood processing = ISSN 0262-6071

Est codé comme suit en format MARC 21:

222##\$aWoodworking industry

78507\$tTimber trades journal and woodworking machinery\$x0040-7798

78507\$tTimber trades journal & wood processing\$x0262-6071

*ou*

78507\$x0040-7798

78507\$x0262-6071

*et*

222##\$aTimber trades journal and woodworking machinery

78507\$tWoodworking industry\$x0043-7786

78507\$tTimber trades journal & wood processing\$x0262-6071

*ou*

78507\$x0043-7786

78507\$x0262-6071

### 11.11.1.2 UNIMARC : zones 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447

Étiquette	Indicateurs		Codes de sous-zones	Éléments de données	Obligatoire		Répétable
	1	2			Notice complète	Notice allégée	
440				Devient	oui si applicable	facultatif	oui
441				Devient partiellement	oui si applicable	facultatif	oui
442				Remplacé par	oui si applicable	facultatif	oui
443				Remplacé partiellement par	oui si applicable	facultatif	oui
444				Absorbé par	oui si applicable	facultatif	oui
445				Absorbé partiellement par	oui si applicable	facultatif	oui
446				Scindé en... et en...	oui si applicable	facultatif	oui
447				Fusionne avec... et... pour former...	oui si applicable	facultatif	oui
	#			Non défini			
		0		Ne pas générer de note			
		1		Générer une note			
			\$t	Titre clé	oui si applicable	oui si applicable	non
			\$x	ISSN	oui si applicable	oui si applicable	non

### 11.11.1.3 ISSN MARC : zone 785

Étiquette	Indicateurs		Codes de sous-zones	Éléments de données	Obligatoire		Répétable
	1	2			Notice complète	Notice allégée	
785	#			Titre suivant	oui si applicable	facultatif	oui
		0		Devient			
		1		Repris partiellement par			
		4		Absorbé par			
		5		Absorbé partiellement par			
		6		Scindé en... et en...			
		7		Fusionne avec...			
		8		Pour former...			
			\$t	Titre clé	oui si applicable	oui si applicable	non
			\$x	ISSN	oui si applicable	oui si applicable	non

### 11.12 Titre(s) en relation

Il faut donner dans cette zone le titre clé et l'ISSN ou l'ISSN seul de toute ressource continue qui est en relation, non spécifiée autrement par ailleurs, avec le titre en main. Tout titre clé ou ISSN entrant dans une autre zone de lien ne doit pas être donné ici.

Cette zone n'a pas de sous-zone pour des éléments additionnels, et les parenthèses doivent être introduites par le catalogueur si nécessaire.

#### 11.12.1 Représentation de « Titre(s) en relation » dans les formats bibliographiques

##### 11.12.1.1 MARC21 : zone 787

Étiquette	Indicateurs		Codes de sous-zones	Éléments de données	Obligatoire		Répétable
	1	2			Notice complète	Notice allégée	
787				Relation indéterminée	oui si applicable	facultatif	oui
	0			Afficher une note			
		#		Titre en relation			
			\$t	Titre clé	oui si applicable	oui si applicable	non
			\$x	ISSN	oui si applicable	oui si applicable	non
			\$6	Lien	facultatif	facultatif	non

Ex. :

222##\$aWorking paper\$b(School Technology Forum)  
 7870#\$tOccasional paper (School Technology Forum)\$x0144-4026  
 ou  
 7870#\$x0144-4026

222##\$aOccasional paper\$b(School Technology Forum)  
 7870#\$tWorking paper (School Technology Forum)\$x0142-2243  
 ou  
 7870#\$x0142-2243

### 11.12.1.2 UNIMARC : zone 488

Étiquette	Indicateurs		Codes de sous-zones	Éléments de données	Obligatoire		Répétable
	1	2			Notice complète	Notice allégée	
488				Autre type de relation	oui si applicable	facultatif	oui
	#			Non défini			
		0		Ne pas générer de note			
		1		Générer une note			
			\$t	Titre clé	oui si applicable	oui si applicable	non
			\$x	ISSN	oui si applicable	oui si applicable	non

### 11.12.1.3 ISSN MARC : zone 787

Étiquette	Indicateurs		Codes de sous-zones	Éléments de données	Obligatoire		Répétable
	1	2			Notice complète	Notice allégée	
787	2	#		Titre en relation	oui si applicable	facultatif	oui
			\$t	Titre clé	oui si applicable	oui si applicable	non
			\$x	ISSN	oui si applicable	oui si applicable	non

## 12. Informations générales codées

### 12.1 État de publication

Indique si la ressource continue est toujours publiée sous le titre donné ou non. Lorsqu'on ne sait pas si une ressource continue est toujours publiée, son statut est indiqué comme « inconnu ».

#### 12.1.1 Représentation de l' « État de publication » dans les formats bibliographiques

##### 12.1.1.1 MARC 21 : zone 008

Étiquette	Position	Élément de données	Obligatoire		Répétable	Codes utilisés
			Notice complète	Notice allégée		
008	6	État de publication	oui	oui	non	<b>c</b> : ressource continue en cours <b>d</b> : ressource continue morte <b>u</b> : état de publication inconnu

##### 12.1.1.2 UNIMARC : zone 100

Étiquette	Position	Élément de données	Obligatoire		Répétable	Codes utilisés
			Notice complète	Notice allégée		
100	8	Type de date de publication	oui	oui	non	<b>a</b> : ressource continue en cours <b>b</b> : ressource continue morte <b>c</b> : ressource continue dont l'état est inconnu

##### 12.1.1.3 ISSN MARC : zone 008

Étiquette	Code de sous-zone	Élément de données	Obligatoire		Répétable	Codes utilisés
			Notice complète	Notice allégée		
008	\$b	État de publication	oui	oui	non	<b>c</b> : ressource continue en cours <b>d</b> : ressource continue morte <b>?</b> : état de publication inconnu

## 12.2 Dates de début et de fin de publication

L'année où une ressource continue a été publiée pour la première fois sous un titre donné et l'année où elle a été publiée pour la dernière fois sous ce titre sont renseignées dans la zone 008.

### Ex. :

1974 : *date*

u973 : *date probable*

200u : *année incertaine à l'intérieur d'une décennie*

19uu : *décennie incertaine*

uuuu : *date inconnue*

Lorsque le code de la sous-zone \$b est « c » (publication en cours), la sous-zone \$d (date de fin) doit contenir « 9999 ».

Lorsque le code de la sous-zone \$b est « d » (publication morte), la sous-zone \$d doit contenir une date de fin (cette date peut être probable, incertaine ou inconnue).

Lorsque le code de la sous-zone \$b est « u » (statut de publication inconnu), la sous-zone \$d (date de fin) doit contenir « uuuu ».

### Ex. :

*état : publication en cours*                      008    c19569999

*état : état de publication inconnu*        008    u1956uuuu

*état : publication morte*                    008    d19561979

008    d1956197u

008    d1956uuuu

### 12.2.1 Représentation des « Dates de début et de fin de publication » dans les formats bibliographiques

#### 12.2.1.1 MARC 21 : zone 008

Étiquette	Positions	Éléments de données	Obligatoire		Répétable	Codes utilisés
			Notice complète	Notice allégée		
008	7-10	Date de début	oui	oui	non	Quatre chiffres ou le caractère « u » pour le(s) chiffre(s) manquants
	11-14	Date de fin	oui si applicable	oui si applicable	non	

### 12.2.1.2 UNIMARC : zone 100

Voir le *Manuel UNIMARC* pour plus d'informations sur les conventions relatives à l'enregistrement des dates de début et de fin de publication.

Étiquette	Positions	Éléments de données	Obligatoire		Répétable
			Notice complète	Notice allégée	
100	9-12	Date de début	oui	oui	non
	13-16	Date de fin	oui si applicable	oui si applicable	non

### 12.2.1.3 ISSN MARC : zone 008

Étiquette	Positions	Élément de données	Obligatoire		Répétable	Codes utilisés
			Notice complète	Notice allégée		
008	§c	Date de début	oui	oui	non	Le point d'interrogation ( ? ) est utilisé pour indiquer une incertitude.
	§d	Date de fin	oui si applicable	oui si applicable	non	

## 12.3 Pays de publication

Le pays de publication est déterminé à partir de l'adresse de l'éditeur. Si plusieurs adresses figurent sur la ressource continue, le pays de publication est déterminé à partir de l'adresse mise en évidence par la typographie, ou, s'il n'y a pas de différence typographique, à partir de l'adresse citée en premier.

Ex. :

Bruxelles : Presses Universitaires ; Paris : Eyrolles

*Pays de publication* : Belgique

*Code de pays de publication* : bel

Le code « int » est utilisé pour les publications des organisations internationales qui sont enregistrées sous la responsabilité du Centre international.

## 12.3.1 Représentation de « Pays de publication » dans les formats bibliographiques

### 12.3.1.1 MARC 21 : zones 008 et 044

Étiquette	Position	Élément de données	Obligatoire		Répétable	Codes utilisés
			Notice complète	Notice allégée		
008	15-17	Pays de publication	oui	oui	non	Voir <i>Annexe 3</i> , ou <i>Liste des codes MARC pour les noms de pays</i> <sup>9</sup>

Et

Étiquette	Indicateurs		Code de sous-zone	Éléments de données	Obligatoire		Répétable	Commentaire
	1	2			Notice complète	Notice allégée		
044				Pays de publication	oui	oui	non	
	#			Non défini				
		#		Non défini				
			§c	Code ISO de nom de pays	oui	oui	non	Voir <i>Annexe 3</i> , ou <i>ISO 3166, Partie I</i>

### 12.3.1.2 UNIMARC : zone 102

Étiquette	Indicateurs		Code de sous-zone	Éléments de données	Obligatoire		Répétable	Commentaire
	1	2			Notice complète	Notice allégée		
102				Pays de publication	oui	oui	non	
	#			Non défini				
		#		Non défini				
			§a	Code ISO de nom de pays	oui	oui	non	Voir <i>Annexe 3</i> , ou <i>ISO 3166, Partie I</i>

### 12.3.1.3 ISSN MARC : zone 008

Étiquette	Position	Élément de données	Obligatoire		Répétable	Codes utilisés
			Notice complète	Notice allégée		
008	§e	Pays de publication	oui	oui	non	Voir <i>Annexe 3</i> , ou <i>ISO 3166, Partie I</i>

<sup>9</sup> **Ndt** : Cette liste est tenue à jour par la Bibliothèque du Congrès, disponible en anglais à l'adresse : <http://www.loc.gov/marc/countries/> et disponible en français sur le site de Bibliothèque et Archives Canada, à l'adresse : <http://www.lac-bac.gc.ca/marc/040010-205-f.html>

## 12.4 Périodicité

Dans le cas de ressources continues qui se cumulent, la périodicité de base est enregistrée. *The British national bibliography*, par exemple, qui est publiée de façon hebdomadaire et se cumule de façon mensuelle et annuelle, est enregistrée comme « hebdomadaire ».

### 12.4.1 Représentation de la « Périodicité » dans les formats bibliographiques

#### 12.4.1.1 MARC 21 : zone 008

Étiquette	Position	Élément de données	Obligatoire		Répétable	Codes utilisés
			Notice complète	Notice allégée		
008	18	Périodicité	oui	oui	Non	# périodicité indéterminable ou irrégulière a annuel b bimestriel c semi hebdomadaire d quotidien e toutes les deux semaines f semestriel g biennal h triennal i trois fois par semaine j trois fois par mois k mise à jour continue m mensuel q trimestriel s bimensuel t trois fois par an u inconnue w hebdomadaire z Autre



### 12.4.1.2 UNIMARC : zone 110

Étiquette	Indicateur		Code de sous-zone	Position	Élément de données	Obligatoire		Répétable	Codes utilisés
	1	2				Notice complète	Notice allégée		
110					Périodicité				
	#				Non défini				
		#			Non défini				
			\$a	1		oui	oui	non	<b>a</b> quotidien <b>b</b> semi hebdomadaire <b>c</b> hebdomadaire <b>d</b> toutes les deux semaines <b>e</b> bi-mensuel <b>f</b> mensuel <b>g</b> bimestriel <b>h</b> trimestriel <b>i</b> trois fois par an <b>j</b> semestriel <b>k</b> annuel <b>l</b> biennal <b>m</b> triennal <b>n</b> trois fois par semaine <b>o</b> trois fois par mois <b>u</b> inconnue <b>y</b> aucune périodicité (c'est-à-dire irrégulier) <b>z</b> autre

### 12.4.1.3 ISSN MARC : zone 008

Étiquette	Code de sous-zone	Élément de données	Obligatoire		Répétable	Codes utilisés
			Notice complète	Notice allégée		
008	\$f	Périodicité	oui	oui	non	<b>a</b> annuel <b>b</b> bimestriel <b>c</b> semi hebdomadaire <b>d</b> quotidien <b>e</b> toutes les deux semaines <b>f</b> semestriel <b>g</b> biennal <b>h</b> triennal <b>i</b> trois fois par semaine <b>j</b> trois fois par mois <b>k</b> irrégulier <b>m</b> mensuel <b>q</b> trimestriel <b>s</b> bimensuel <b>t</b> trois fois par an <b>u</b> mise à jour en continu <b>w</b> hebdomadaire <b>z</b> autre <b>?</b> inconnue

### 12.5 Code de centre ISSN

Chaque Centre ISSN reçoit soit un code à un caractère : de 0 à 9 ou de a à w, soit un code à deux caractères : de p1 à p5 ou de 10 à 99 (voir Annexe 3). Ce code représente le Centre ISSN responsable de la notice. Si ce Centre change, il faut remplacer son code par celui du Centre nouvellement responsable.

## 12.5.1 Représentation du « Code de Centre ISSN » dans les formats bibliographiques

### 12.5.1.1 MARC 21 : zone 022 \$2

Étiquette	Indicateurs		Codes de sous-zones	Éléments de données	Obligatoire <i>Notices complètes &amp; allégées</i>	Répétable	Commentaire
	1	2					
022				ISSN	oui	non	
	#			Niveau non précisé			
	0			Ressource continue d'intérêt international			
	1			Ressource continue sans intérêt international			
		#		Non défini			
			\$a	ISSN	oui	non	voir aussi 2
			\$l	ISSN-L	oui	non	voir aussi 3
			\$m	ISSN-L annulé	oui si applicable	oui	voir aussi 3
			\$y	ISSN erroné	non	oui	voir aussi 2
			\$z	ISSN annulé	oui si applicable	oui	voir aussi 2
			\$2	Code de Centre ISSN	oui	non	voir Annexe 3

### 12.5.1.2 UNIMARC : zone 802

Étiquette	Indicateurs		Code de sous-zone	Élément de données	Obligatoire <i>Notices complètes &amp; allégées</i>	Répétable	Commentaire
	1	2					
802				Centre ISSN	oui	non	
	#			Non défini			
		#		Non défini			
			\$a	Code de Centre ISSN	oui	non	voir Annexe 3

### 12.5.1.3 ISSN MARC : zone 008

Étiquette	Code de sous-zone	Élément de donnée	Obligatoire <i>Notices complètes &amp; allégées</i>	Répétable	Codes utilisés
008	\$g	Code de Centre ISSN	oui	non	voir Annexe 3

## 12.6 Type de ressource continue

### 12.6.1 Représentation du « Type de ressource continue » dans les formats bibliographiques

#### 12.6.1.1 MARC 21 : zone 008

Étiquette	Position	Élément de données	Obligatoire		Répétable	Codes utilisés
			Notice complète	Notice allégée		
008	21	Type de ressource continue	oui	oui	non	# aucun des types suivants <b>d</b> base de données à mise à jour <b>l</b> publication à feuillets mobiles à mise à jour <b>m</b> collection de monographies <b>n</b> journal <b>p</b> périodique <b>w</b> site web à mise à jour

#### 12.6.1.2 UNIMARC : zone 110

Étiquette	Indicateur		Code de sous-zone	Position	Élément de données	Obligatoire		Répétable	Codes utilisés
	1	2				Notice complète	Notice allégée		
110					Type de ressource continue				
	#				Non défini				
		#			Non défini				
			\$a	0		oui	oui	non	<b>a</b> périodique <b>b</b> collection de monographies <b>c</b> journal <b>e</b> publications à feuillets mobiles à mise à jour <b>f</b> base de données à mise à jour <b>g</b> site web à mise à jour <b>p</b> ressource à mise à jour permanente <b>z</b> autre

### 12.6.1.3 ISSN MARC : zone 008

Étiquette	Code de sous-zone	Élément de données	Obligatoire		Répétable	Codes utilisés
			Notice complète	Notice allégée		
008	\$h	Type de ressource continue	oui	oui	non	<b>d</b> base de données à mise à jour <b>l</b> publication à feuillets mobiles à mise à jour <b>m</b> collection de monographies <b>n</b> journal <b>p</b> périodique <b>w</b> site web à mise à jour <b>z</b> aucun des types précédents <b>?</b> type inconnu

## 12.7 Présentation matérielle du document original

### 12.7.1 Représentation de « Présentation matérielle du document original » dans les formats bibliographiques

#### 12.7.1.1 MARC 21 : zone 008

Étiquette	Position	Élément de données	Obligatoire		Répétable	Codes utilisés
			Notice complète	Notice allégée		
008	22	Présentation matérielle du document original	oui si applicable	oui si applicable	non	<b>#</b> aucun des codes suivants <b>a</b> microfilm <b>b</b> microfiche <b>c</b> micro-opaque <b>d</b> gros caractères <b>e</b> format « journal » <b>f</b> braille <b>o</b> en ligne * <b>q</b> Support électronique tangible ** <b>s</b> électronique ***

\* La ressource est consultée à distance, via un réseau de télécommunications.

\*\* La ressource est accessible sur une unité de stockage (CD-ROM, DVD-ROM, clé USB...).

\*\*\* Peut être utilisé en tant que code générique pour n'importe quelle forme de ressource électronique lorsque l'utilisation d'un des deux codes précédents n'est pas possible pour des raisons techniques.

## 12.8 Présentation matérielle du document

### 12.8.1 Représentation de « Présentation matérielle du document » dans les formats bibliographiques

#### 12.8.1.1 MARC 21 : zone 008

Étiquette	Position	Élément de données	Obligatoire		Répétable	Codes utilisés
			Notice complète	Notice allégée		
008	23	Présentation matérielle du document	oui si applicable	oui si applicable	non	# aucun des codes suivants a microfilm b microfiche c micro-opaque d gros caractères e format « journal » f braille o En ligne (voir 12.7.1.1) q Support électronique tangible ** (voir 12.7.1.1) r reproduction en caractères normaux s électronique *** (voir 12.7.1.1)

## 12.9 Alphabet d'origine du titre

### 12.9.1 Représentation d' « Alphabet ou écriture d'origine du titre » dans les formats bibliographiques

#### 12.9.1.1 MARC 21 : zone 008

Étiquette	Position	Élément de données	Obligatoire		Répétable	Codes utilisés
			Notice complète	Notice allégée		
008	33	Alphabet ou écriture d'origine du titre	oui	non	non	<b>a</b> latin de base <b>b</b> latin étendu <b>c</b> cyrillique <b>d</b> japonais <b>e</b> chinois <b>f</b> arabe <b>g</b> grec <b>h</b> hébreu <b>i</b> thaï <b>j</b> devanagari <b>k</b> coréen <b>l</b> tamoul <b>u</b> inconnu <b>z</b> autre

#### 12.9.1.2 UNIMARC : zone 100

Étiquette	Indicateur		Code de sous-zone	Positions	Élément de données	Obligatoire		Répétable	Codes utilisés
	1	2				Notice complète	Notice allégée		
100					Écriture du titre				
	#				Non défini				
		#			Non défini				
			\$a	34-35		oui	non	non	<b>ba</b> latin <b>ca</b> cyrillique <b>da</b> japonais <b>ea</b> chinois <b>fa</b> arabe <b>ga</b> grec <b>ha</b> hébreu <b>ia</b> thaï <b>ja</b> devanagari <b>ka</b> coréen <b>la</b> tamoul <b>ma</b> géorgien <b>mb</b> arménien <b>zz</b> autre

### 12.9.1.3 ISSN MARC : zone 008

Étiquette	Code de sous-zone	Élément de données	Obligatoire		Répétable	Codes utilisés
			Notice complète	Notice allégée		
008	§i	Alphabet d'origine du titre	oui	non	non	a latin de base b latin étendu c cyrillique d japonais e chinois f arabe g grec h hébreu i thaï j devanagari k coréen l tamoul z autre

Le code b (latin étendu) est utilisé pour toutes les langues utilisant l'alphabet latin et des signes diacritiques, même si le titre considéré ne contient pas de signes diacritiques ; *Journal de physique*, par exemple aurait le code b et *Journal of Physics* le code a.

### 12.10 Code de langue de publication

La langue du texte d'une ressource continue est notée par un code. Cf. tableaux suivants.

Si le texte de la ressource continue est en plusieurs langues, ou si la ressource continue comporte des résumés ou des sommaires dans d'autres langues, on utilise le code « mul ».

Si la ressource continue est une traduction d'une autre ressource continue, la langue enregistrée est celle de la traduction.



## 12.10.1 Représentation de « Code de langue de publication » dans les formats bibliographiques

### 12.10.1.1 MARC 21 : zones 008 et 041

Étiquette	Position	Élément de données	Obligatoire		Répétable	Commentaire
			Notice complète	Notice allégée		
008	35-37	Code de langue	oui	oui	non	voir <i>Annexe 4</i> , ou <i>Liste des codes MARC pour les codes de langues</i> <sup>10</sup>

Et,

Étiquette	Indicateurs		Codes de sous-zones	Éléments de données	Obligatoire		Répétable	Commentaire
	1	2			Notice complète	Notice allégée		
041				Code de langue	oui si applicable	oui si applicable	oui	
	0			La ressource n'est pas une traduction / n'inclut pas de traduction				
	1			La ressource est une traduction / inclut une traduction				
		#		Code de langue MARC				
			\$a	Code de langue du texte	oui	oui	oui	voir <i>Annexe 4</i> , ou <i>Liste des codes MARC pour les codes de langues</i>
			\$b	Code de langue d'un résumé analytique ou d'un sommaire	oui si applicable	oui si applicable		voir <i>Annexe 4</i> , ou <i>Liste des codes MARC pour les codes de langues</i>

<sup>10</sup> La liste des codes MARC pour les codes de langues est disponible en anglais à l'adresse : <http://www.loc.gov/marc/languages/> ou en français à l'adresse : <http://www.lac-bac.gc.ca/marc/040010-205-f.html>.

### 12.10.1.2 UNIMARC : zone 101

Étiquette	Indicateurs		Codes de sous-zones	Éléments de données	Obligatoire		Répétable	Commentaire
	1	2			Notice complète	Notice allégée		
101				Langue du texte	oui	oui	non	
	0			Langue originale				
	1			Langue de traduction				
	2			Contient des traductions autres que des traductions de résumés				
		#		Non défini				
			§a	Langue du texte	oui	oui	oui	Voir l'Annexe A du Manuel UNIMARC : format bibliographique ou ISO 639-2
			§d	Langue du résumé	oui si applicable	oui si applicable	oui	idem

### 12.10.1.3 ISSN MARC : zone 008

Étiquette	Code de sous-zone	Élément de données	Obligatoire		Répétable	Codes utilisés
			Notice complète	Notice allégée		
008	§j	Langue de publication	oui	oui	non	Voir Annexe 4 ou ISO 639-2

## 12.11 Support matériel

### 12.11.1 Représentation de « Support matériel » dans les formats bibliographiques

#### 12.11.1.1 MARC 21 : zone 007

Étiquette	Positions	Élément de données	Obligatoire		Répétable	Codes utilisés
			Notice complète	Notice allégée		
007	00-01	Description matérielle	oui	oui	non	<b>ad</b> la ressource est un atlas <b>aj</b> la ressource est une carte géographique <b>au</b> la ressource est une carte (pas d' autre spécification) <b>ca</b> ressource électronique en cartouche de bande magnétique <b>cf</b> ressource électronique en cassette de bande magnétique <b>cm</b> ressource électronique sur disque magnéto-optique <b>co</b> ressource électronique sur disque optique <b>cr</b> ressource électronique accessible à distance <b>fa</b> ressource en Moon <b>fb</b> ressource en braille <b>he</b> ressource sur microfiche <b>ou</b> <i>kit</i> <b>sd</b> enregistrement sonore sur disque <b>ss</b> enregistrement sonore sur cassette audio <b>ta</b> ressource imprimée <b>tb</b> ressource en gros caractères <b>tc</b> ressource en braille imprimé <b>td</b> ressource à reliure mobile <b>tu</b> ressource textuelle (pas d' autre spécification) <b>vd</b> ressource sur vidéodisque <b>vf</b> ressource sur vidéocassette <b>vu</b> la ressource est un enregistrement vidéo (pas d' autre spécification) <b>zm</b> multi-support <b>zu</b> forme non spécifiée <b>zz</b> autre forme

12.11.1.2 UNIMARC : zones 106, 115, 124, 126, 130, 135

Étiquette	Indicateurs		Code de sous-zone	Position	Élément de données	Obligatoire		Répétable	Codes utilisés
	1	2				Notice complète	Notice allégée		
106					Ressource textuelle – Caractéristiques physiques	oui*	oui*	non	
	#				Non défini				
		#			Non défini				
			§a	0	Présentation matérielle	oui	oui	non	<b>d</b> impression en gros caractères <b>e</b> journal <b>f</b> caractères Braille ou Moon <b>i</b> multimédia multisupport <b>r</b> impression normale <b>s</b> ressource électronique <b>t</b> microforme <b>z</b> autres formes de présentation textuelle

OU

Étiquette	Indicateurs		Code de sous-zone	Position	Élément de données	Obligatoire		Répétable	Codes utilisés
	1	2				Notice complète	Notice allégée		
115					Données codées- Enregistrements vidéo	oui*	oui*	non	
	#				Non défini				
		#			Non défini				
			§a	15	Indication spécifique du type de support	oui	oui	non	<b>b</b> vidéodisque <b>c</b> vidéocassette

OU

Étiquette	Indicateurs		Code de sous-zone	Élément de données	Obligatoire		Répétable	Codes utilisés
	1	2			Notice complète	Notice allégée		
124				Données codées – Ressources cartographiques	oui*	oui*	non	
	#			Non défini				
		#		Non défini				
			§b	Forme de la ressource cartographique	oui	oui	oui	a atlas d carte

OU

Étiquette	Indicateur		Code de sous-zone	Position	Élément de données	Obligatoire		Répétable	Codes utilisés
	1	2				Notice complète	Notice allégée		
126					Données codées – Enregistrements sonores	oui*	oui*	non	
	#				Non défini				
		#			Non défini				
			§a	0	Indication spécifique du type de support	oui	oui	oui	a disque b bande (sur bobine) c bande (en cassette)

OU

Étiquette	Indicateur		Code de sous-zone	Position	Élément de données	Obligatoire		Répétable	Codes utilisés
	1	2				Notice complète	Notice allégée		
130					Données codées – Microformes	oui*	oui*	non	
	#				Non défini				
		#			Non défini				
			§a	0	Indication spécifique du type de ressource	oui	oui	non	a carte à fenêtre b microfilm en cartouche e microfiche

OU

Étiquette	Indicateur		Code de sous-zone	Position	Élément de données	Obligatoire		Répétable	Codes utilisés
	1	2				Notice complète	Notice allégée		
135					Données codées – Ressources électroniques	oui*	oui*	oui	
	#				Non défini				
		#			Non défini				
			Şa	1	Type de support utilisé	oui	oui	non	m disque magnéto-optique o disque optique numérique r systèmes en ligne

\*L'utilisation de l'une des zones ci-dessus (106, 115, 124, 126, 130 ou 135) est obligatoire dans les notices complètes et allégées.

### 12.11.1.3 ISSN MARC : zone 008

Étiquette	Sous-zone	Élément de données	Obligatoire		Répétable	Codes utilisés
			Notice complète	Notice allégée		
008	Şk	Support matériel	Oui	oui	non	<b>tx</b> texte imprimé [y compris les fax] <b>tb</b> braille <b>cd</b> cédérom ou disque numérique (laser optique) [y compris les DVD] <b>cf</b> disque dur magnétique <b>ct</b> bande magnétique <b>co</b> en ligne (accès à distance) [y compris les courriels] <b>he</b> microfiche <b>hd</b> microfilm <b>sc</b> enregistrement sonore (cassette) <b>vx</b> enregistrement vidéo <b>zn</b> multi-support <b>zz</b> autre support matériel <b>zu</b> inconnu

## 13. Classification

La classification relative au sujet et au contenu des ressources continues peut servir de point d'accès matière pour les notices individuelles. Deux systèmes de classification sont autorisés, la Classification décimale universelle (CDU) et la Classification décimale Dewey (CDD). Le Centre international utilise la CDU, mais les autres Centres peuvent choisir d'utiliser soit la CDU, soit la CDD, soit les deux.

Afin que le sujet et le contenu soient reflétés de façon adéquate, les Centres peuvent attribuer plusieurs indices lorsque cela est nécessaire.

### 13.1 CDU. Classification décimale universelle

Un Centre peut utiliser soit l'édition choisie comme édition de référence commune (qui est l'édition abrégée en anglais la plus récente), soit l'édition la plus récente parue dans sa langue. Lorsque cette dernière édition est utilisée, le Centre doit vérifier les indices en les comparant à ceux de l'édition de référence commune et, lorsque les indices diffèrent, donner les deux indices. Les signes + et / ne peuvent pas être utilisés.

#### 13.1.1 Représentation de la « CDU » dans les formats bibliographiques

##### 13.1.1.1 MARC 21 : zone 080

L'une des deux zones de classification (zone 080 ou 082) est obligatoire pour les notices complètes.

Étiquette	Indicateurs		Codes de sous-zones	Éléments de données	Obligatoire		Répétable
	1	2			Notice complète	Notice allégée	
080				Indice CDU	oui	facultatif	oui
	#			Non défini			
		#		Non défini			
			\$a	Indice CDU	oui	facultatif	non
			\$x	Subdivision auxiliaire ordinaire	facultatif	facultatif	oui
			\$2	Identifiant de l'édition CDU	facultatif	facultatif	non

Ex. :

080##\$a631

080##\$a082.1

### 13.1.1.2 UNIMARC : zone 675

L'une des deux zones de classification (zone 675 ou 676) est obligatoire pour les notices complètes.

Étiquette	Indicateurs		Codes de sous-zones	Éléments de données	Obligatoire		Répétable
	1	2			Notice complète	Notice allégée	
675				Indice CDU	oui	facultatif	oui
	#			Non défini			
		#		Non défini			
			\$a	Indice	oui	facultatif	non
			\$v	Édition	facultatif	facultatif	non

### 13.1.1.3 ISSN MARC : zone 080

L'une des deux zones de classification (zone 080 ou 082) est obligatoire pour les notices complètes.

Étiquette	Indicateurs		Codes de sous-zones	Éléments de données	Obligatoire		Répétable
	1	2			Notice complète	Notice allégée	
080	#	#		Indice CDU	oui	non	non
			\$a	Indice de l'édition de référence commune	oui	non	oui
			\$b	Indice d'une autre édition	oui	non	oui

## 13.2 CDD. Classification décimale Dewey

Un Centre peut utiliser soit l'édition choisie comme édition de référence commune (qui est l'édition en anglais la plus récente), soit l'édition la plus récente parue dans sa langue. Lorsque cette dernière édition est utilisée, le Centre doit vérifier les indices en les comparant à ceux de l'édition de référence commune et, lorsque les indices diffèrent, donner les deux indices.



## 13.2.1 Représentation de la « CDD » dans les formats bibliographiques

### 13.2.1.1 MARC 21 : zone 082

L'une des deux zones de classification (zone 080 ou 082) est obligatoire pour les notices complètes.

Étiquette	Indicateurs		Codes de sous-zones	Éléments de données	Obligatoire		Répétable
	1	2			Notice complète	Notice allégée	
082				Indice CDD	oui	facultatif	oui
	0			Édition complète			
	1			Édition abrégée			
		0		Attribué par la Bibliothèque du Congrès (LC)			
		4		Attribué par une agence autre que la Bibliothèque du Congrès (LC)			
			\$a	Indice CDD	oui	facultatif	oui
			\$b	Numéro de document	facultatif	facultatif	oui
			\$2	Numéro d'édition CDD	facultatif	facultatif	non

Ex. :

08200\$a610\$a368

### 13.2.1.2 UNIMARC : zone 676

L'une des deux zones de classification (zone 675 ou 676) est obligatoire pour les notices complètes.

Étiquette	Indicateurs		Codes de sous-zones	Éléments de données	Obligatoire		Répétable
	1	2			Notice complète	Notice allégée	
676				Indice CDD	oui	facultatif	oui
	0			Édition complète			
	1			Édition abrégée			
		0		Attribué par la Bibliothèque du Congrès (LC)			
		4		Attribué par une agence autre que la Bibliothèque du Congrès (LC)			
			\$a	Indice CDD	oui	facultatif	oui
			\$v	Numéro d'édition CDD	facultatif	facultatif	non

### 13.2.1.3 ISSN MARC : zone 082

L'une des deux zones de classification (zone 080 ou 082) est obligatoire pour les notices complètes.

Étiquette	Indicateurs		Codes de sous-zones	Éléments de données	Obligatoire		Répétable
	1	2			Notice complète	Notice allégée	
082	#	#		Indice CDD	oui	non	non
			\$a	Indice de l'édition de référence commune	oui	non	oui
			\$b	Indice d'une autre édition	oui	non	oui

## 14. Adresse électronique et accès

Il faut donner dans cette zone l'adresse électronique où on peut trouver une ressource continue ainsi que les informations nécessaires pour y accéder. La méthode est indiquée par le premier indicateur. L'adresse électronique ayant pour valeur 0 dans le second indicateur correspond à la ressource continue électronique décrite par la notice bibliographique. Il faut indiquer les données d'accès électronique dans une syntaxe normalisée utilisant les protocoles Internet existants pour localiser un objet.

La valeur 1 du second indicateur peut être utilisée pour ajouter dans la notice d'une ressource imprimée l'adresse électronique de la ressource en ligne correspondante.

La valeur 2 du second indicateur peut être utilisée :

- pour donner l'URL du site web de l'éditeur responsable de la ressource enregistrée,
- pour donner l'URL d'une ressource en ligne secondaire qui est liée à la ressource enregistrée.

Seules les URL avec un second indicateur à 0 sont obligatoires dans les notices ISSN.

### 14.1 Représentation d' « Adresse électronique et accès » dans les formats bibliographiques

#### 14.1.1 MARC 21 : zone 856

Étiquette	Indicateurs		Codes de sous-zones	Éléments de données	Obligatoire		Répétable
	1	2			Notice complète	Notice allégée	
856				Adresse électronique et accès	oui si applicable	facultatif	oui
	0			Courrier électronique			
	1			FTP			
	2			Téléouverture de session (Telnet)			
	3			Composition d'un numéro de téléphone			
	4			http			
	7			Méthode indiquée en sous-zone \$2			
		0		Ressource			
		1		Version de la ressource			
		2		Ressource associée			
		8		Aucune constante d'affichage générée			
			\$u	Identificateur de ressource uniforme (URL)	oui	oui	oui
			\$2	Méthode d'accès	facultatif	facultatif	non

Ex. :

*Lettre d'information par courrier électronique*  
85600\$umailto:mtruthl-subscribe@makelist.com

*Ressource continue par FTP*  
85610\$uftp://path.net/pub/

*Différentes ressources continues sur le web*  
85640\$uhttp://www2.tricity.wsu.edu/aenews/  
85640\$uhttp://builder.bham.ac.uk

*Une seule ressource continue avec deux accès sur le web*  
85640\$uhttp://physrev.physiology.org  
85640\$uhttp://intl.physrev.physiology.org

### 14.1.2 UNIMARC : zone 856

Étiquette	Indicateurs		Codes de sous-zones	Éléments de données	Obligatoire		Répétable
	1	2			Notice complète	Notice allégée	
856				Adresse électronique et mode d'accès	oui si applicable	facultatif	oui
	0			Messagerie électronique			
	1			FTP			
	2			Téléouverture de session (Telnet)			
	3			Composition d'un numéro de téléphone			
	4			http			
	7			Méthode indiquée en sous- zone \$2			
		#		Non défini			
			\$u	URL	oui	oui	non
			\$y	Méthode d'accès	facultatif	facultatif	non

### 14.1.3 ISSN MARC : zone 856

Cette zone est obligatoire, si applicable, pour les notices complètes.

Étiquette	Indicateurs		Codes de sous-zones	Éléments de données	Obligatoire		Répétable
	1	2			Notice complète	Notice allégée	
856				Adresse électronique et mode d'accès	oui si applicable	facultatif	oui
	0			Méthode d'accès (courrier électronique)			
	1			Méthode d'accès (FTP)			
	4			Méthode d'accès (http)			
		0		Ressource			
		2		Ressource associée			
			\$u	URL	oui	oui	oui

## 15. Dépouillement par des publications d'analyse et d'indexation

Il faut donner l'ISSN et le titre clé de la revue d'analyse ou d'indexation ou le nom du service d'analyse ou d'indexation, si ce n'est pas une revue. Le nom de l'organisme responsable du service d'analyse ou d'indexation ne doit pas être donné. On donne *Bulletin signalétique*, par exemple, mais non *CNRS*.

### 15.1 Représentation de « Dépouillement par des publications d'analyse et d'indexation » dans les formats bibliographiques

#### 15.1.1 MARC 21 : zone 510

Étiquette	Indicateurs		Codes de sous-zones	Éléments de données	Obligatoire		Répétable
	1	2			Notice complète	Notice allégée	
510				Note de citation ou de référence	facultatif	facultatif	oui
	0			Étendue du dépouillement inconnue			
	1			Dépouillement complet			
	2			Dépouillement sélectif			
		#		Non défini			
			\$a	Nom de la source	facultatif	facultatif	non
			\$b	Couverture de la source	facultatif	facultatif	non
			\$c	Localisation à l'intérieur de la source	facultatif	facultatif	non
			\$x	ISSN	oui si applicable	oui si applicable	non

Ex. :

5100# \$tGeophysical research abstracts \$x1029-7006

### 15.1.2 UNIMARC : zone 321

Étiquette	Indicateurs		Codes de sous-zones	Éléments de données	Obligatoire		Répétable
	1	2			Notice complète	Notice allégée	
321				Note sur les index, extraits et citations publiés séparément	facultatif	facultatif	oui
	#			Aucun renseignement n'est fourni			
	0			Recension analytique			
	1			Recension signalétique			
		#		Non défini			
			\$a	Note sur les index, extraits et citations publiés séparément	facultatif	facultatif	non
			\$b	Date de recension	facultatif	facultatif	non
			\$x	ISSN	facultatif	facultatif	non

### 15.1.3 ISSN MARC : zone 510

Étiquette	Indicateurs		Codes de sous-zones	Éléments de données	Obligatoire		Répétable
	1	2			Notice complète	Notice allégée	
510	#	#		Dépouillement par des revues d'analyse et d'indexation	facultatif	facultatif	oui
			\$t	Titre clé	facultatif	facultatif	non
			\$x	ISSN	oui si applicable	oui si applicable	non

## 16. CODEN

Le CODEN est un identificateur attribué aux titres de périodiques scientifiques et techniques par le Chemical Abstracts Service. Il est constitué de six caractères.

### 16.1 Représentation du « CODEN » dans les formats bibliographiques

#### 16.1.1 MARC 21 : zone 030

Étiquette	Indicateurs		Codes de sous-zone	Éléments de données	Obligatoire		Répétable
	1	2			Notice complète	Notice allégée	
030				CODEN			
	#			Non défini			
		#		Non défini			
			§a	CODEN	facultatif	facultatif	non

Ex. :

030##§aIRCNAK

#### 16.1.2 UNIMARC : zone 040

Étiquette	Indicateurs		Codes de sous-zone	Éléments de données	Obligatoire		Répétable
	1	2			Notice complète	Notice allégée	
040				CODEN			
	#			Non défini			
		#		Non défini	facultatif	facultatif	Oui
			§a	CODEN	facultatif	facultatif	Non

#### 16.1.3 ISSN MARC : zone 030

Étiquette	Indicateurs		Codes de sous-zone	Éléments de données	Obligatoire		Répétable
	1	2			Notice complète	Notice allégée	
030	#	#		CODEN	facultatif	facultatif	Non
			§a	CODEN	facultatif	facultatif	Non

## 17. Note sur la reproduction

La note sur la reproduction doit être utilisée dans les notices ISSN établies pour les reproductions numériques de périodiques imprimés morts mises en ligne par des institutions telles que des bibliothèques ou des fournisseurs d'archives électroniques.

La version **imprimée originale** est décrite dans la partie principale de la notice, les **données relatives à la reproduction électronique** sont enregistrées dans cette note (voir l'exemple n°5 de l'Annexe 10).

### 17.1 Représentation de « Note sur la reproduction » dans les formats bibliographiques

#### 17.1.1 MARC 21: zone 533

Étiquette	Indicateurs		Code de sous-zone	Élément de données	Obligatoire		Répétable	Commentaires
	1	2			Notice allégée	Notice complète		
533				Note sur la reproduction	oui si applicable	oui si applicable	oui	
	#			Non défini				
		#		Non défini				
			\$b	Lieu de reproduction	oui	oui	oui	Ajouter deux points ":" avant l'étiquette du sous-champ \$c
			\$c	Agence responsable de la reproduction	oui	oui	oui	Ajouter une virgule "," avant l'étiquette du sous-champ \$d le cas échéant
			\$d	Date de la reproduction	facultatif	facultatif	Non	La date de la reproduction est donnée si elle est disponible
			\$m	Dates de publication ou indication séquentielle des livraisons reproduites	facultatif	facultatif	oui	

Les versions en ligne du code MARC 21 disponibles sur les sites web de *Bibliothèque et Archives du Canada* (<http://www.marc21.ca/040010-1500-f.html#mrcb533>, version abrégée en français) et de la *Bibliothèque du Congrès* (<http://www.loc.gov/marc/bibliographic/bd533.html>, en anglais) donnent des instructions et des exemples relatifs à la ponctuation et au format des dates.

## 171.2. UNIMARC: zone 325

Etiquette	Indicateurs		Code de sous-zone	Élément de données	Obligatoire		Répétable	Commentaires
	1	2			Notice allégée	Notice complète		
325				Note sur la reproduction	oui si applicable	oui si applicable	oui	
	#			La ressource cataloguée est une reproduction et la note décrit cette reproduction.				
		#		Non défini				
			Şa	Texte de la note	oui	oui	non	Utiliser la ponctuation ISBD.

**Il n'y a pas de zone permettant d'enregistrer les notes sur la reproduction en ISSN MARC.**



## ANNEXES

### Annexe 1 : Glossaire

Des définitions sont données pour les termes qui, dans le Manuel de l'ISSN, ont une signification particulière ou qui correspondent seulement à l'un des sens que l'usage a consacrés. Quelques termes utilisés dans leur sens bibliographique habituel sont également définis.

**Absorption**  
**Absorption** Incorporation d'une ou plusieurs ressources continues dans une autre ressource continue ; les ressources continues absorbées perdent alors leur identité distincte.

**Accès direct/local**  
**Direct access** Méthode permettant l'accès à une ressource électronique à partir d'un support matériel, tel qu'une disquette, un disque, une cassette ou une cartouche, ce support étant conçu pour être introduit dans un périphérique connecté à un ordinateur.

**Achévé**  
**d'imprimer**  
**Colophon** Mention figurant en général à la fin d'une ressource et donnant des informations sur sa publication ou son impression, et quelquefois d'autres informations bibliographiques, dont le titre.

**Acronyme**  
**Acronym** Mot formé à partir de la ou des lettre(s) initiale(s) de chaque partie successive ou importante, et/ou de chaque mot successif ou important d'une appellation composée, tel que le nom d'une collectivité ou un titre. (Voir aussi : Sigle).

**Adresse**  
**Imprint** Indication de lieu de publication et/ou d'impression, de nom d'éditeur et/ou d'imprimeur, et de date de publication et/ou d'impression figurant sur une ressource continue.

**Adresse**  
**universelle**  
**URL (Uniform**  
**Resource**  
**Locator)** Voir : URL

**Base de données**  
**Database** Collection de données reliées logiquement et stockées ensemble dans un ou plusieurs fichiers informatiques ; elle est généralement créée et gérée par un système de gestion de base de données.

**Zone**  
**Field** A l'intérieur d'une notice, toute suite de positions de caractères dont le contenu peut être considéré comme formant une unité. Dans les formats utilisés par le Réseau ISSN, les zones sont identifiées par des étiquettes.

<b>Changement majeur de titre</b> <i>Major title change</i>	Changement de titre qui entraîne l'attribution d'un nouvel ISSN. (Voir aussi : Changement mineur de titre)
<b>Changement mineur de titre</b> <i>Minor title change</i>	Changement de titre qui n'entraîne pas l'attribution d'un nouvel ISSN. (Voir aussi : Changement majeur de titre)
<b>Chiffre de contrôle</b> <i>Check digit</i>	Chiffre, généralement placé en dernière position, qui permet de vérifier l'exactitude de la transcription d'un nombre. Le chiffre de contrôle de l'ISSN est toujours placé en dernière position.
<b>Collection</b> <i>Series 1.</i>	Ensemble de ressources continues distinctes portant chacune son titre propre, reliées entre elles par un titre collectif s'appliquant à l'ensemble. Ce titre collectif est le titre propre de la collection. Chaque ressource continue distincte peut être numérotée ou non. Les volumes faisant partie d'une collection peuvent être des monographies ou des ressources continues.  <b>Ndt</b> : Le deuxième emploi du terme anglais «series» correspond au terme français «série», voir à ce terme.
<b>Collection de monographies</b> <i>Monographic series</i>	Voir : Collection
<b>Collection principale</b> <i>Main series</i>	Collection numérotée comprenant une ou plusieurs sous-collections.
<b>Collectivité</b> <i>Corporate body</i>	Tout organisation ou groupe de personnes et/ou d'organisations identifié par un nom particulier. Ce terme comprend les groupes et manifestations occasionnels ayant un nom, comme les réunions, conférences, congrès, expéditions, expositions, festivals et foires. Les collectivités les plus typiques sont les associations, les institutions, les entreprises commerciales, les entreprises sans but lucratif, les gouvernements, les agences gouvernementales, les collectivités religieuses et les conférences. (Voir aussi Collectivité éditrice).
<b>Collectivité éditrice</b> <i>Issuing body</i>	Collectivité sous l'égide de laquelle une ressource continue peut être publiée. La collectivité peut être ou non le responsable intellectuel de la publication ; elle peut en être ou non l'éditeur commercial.

<b>Complément du titre</b> <i>Other title information</i>	Mot, locution ou groupe de caractères relié et subordonné au titre propre de la ressource continue.
<b>Conteneur</b> <i>Container</i>	Tout contenant d'une ressource, d'un ensemble de ressources ou d'une partie de ressource et qui est séparable physiquement du matériel contenu. La pochette, l'album ou étui, le coffret ou la chemise pour un ensemble de disquettes ou de disques sont considérés comme un conteneur ; une cassette ou une cartouche ne le sont pas. Voir aussi : Support matériel
<b>Couverture</b> <i>Cover</i>	Enveloppe extérieure d'une ressource quel qu'en soit le support matériel.
<b>Cumulation</b> <i>Cumulation</i>	Adjonction progressive de nouveaux documents à d'autres documents déjà classés, en conservant le même ordre de classement ; publication qui contient les documents ainsi rassemblés.
<b>Description bibliographique</b> <i>Bibliographic description</i>	Ensemble de données bibliographiques qui décrivent et identifient une ressource.
<b>Données de publication</b> <i>Publishing information</i>	Données relatives à la publication, à l'impression, à la diffusion, à la mise en circulation, au lancement ou à la production d'une ressource continue.
<b>Édition</b> <i>Edition</i>	Ensemble des exemplaires d'une ressource continue publiés par le même éditeur, ou groupe d'édition ou personne, et produits pour la plupart à partir d'une même composition originale, que ce soit par contact direct ou selon un procédé photographique ou autre. (Voir aussi : Réimpression, Reproduction)
<b>Élément</b> <i>Element</i>	Mot, locution ou groupe de caractères, représentant une unité d'information bibliographique distincte et faisant partie d'une zone de la description bibliographique.
<b>Élément additionnel</b> <i>Qualifying information</i>	Information exprimée par un ou plusieurs termes ou expressions ajoutés à un titre pour rendre le titre clé unique.
<b>Élément de données</b> <i>Data element</i>	Plus petite unité d'information. Dans une zone de longueur variable, il est identifié par un code de sous-zone pour former une sous-zone. Dans une zone de longueur fixe, il est identifié par sa position de caractère.

<b>Encadré</b>	Voir : Ours
<b>Encart <i>Insert/Inset</i></b>	Ressource continue publiée avec une autre ressource dans laquelle elle est insérée, de façon libre ou fixe, régulièrement ou occasionnellement. (Voir aussi : Matériel d'accompagnement, Titre commun, Titre dépendant).
<b>Étiquette <i>Tag</i></b>	Un ou plusieurs caractères associés à une zone et servant à l'identifier. Dans les notices ISSN, elle est toujours composée de trois caractères numériques.
<b>Fascicule <i>Issue</i></b>	Voir : Livraison
<b>Feuillets mobiles <i>Loose-leaf</i></b>	Voir : Publication à feuillets mobiles à mise à jour
<b>Fusion <i>Merger</i></b>	Union de deux ou plusieurs ressources continues pour former une nouvelle ressource continue ; les ressources continues qui ont fusionné perdent alors leur identité distincte antérieure.
<b>Générique <i>Masthead</i></b>	Voir : Ours
<b>Indicateur <i>Indicator</i></b>	Caractère alphabétique ou numérique associé à une zone et fournissant des informations complémentaires sur les relations entre cette zone et d'autres zones de la notice.
<b>Indication chronologique <i>Chronological designation</i></b>	Numérotation se présentant sous la forme d'une date (par exemple année ; mois et année ; jour, mois et année).
<b>Indication d'ordre <i>Sequential designation</i></b>	Selon les usages des éditeurs, l'indication d'ordre peut consister en des indications d'ordre numérique (numéro de l'édition, numéro de la livraison, numéro du volume, etc.) ou chronologique.
<b>Indication d'ordre de la section <i>Section designation</i></b>	Mot ou nombre, ou combinaison des deux, transcrite à la suite du titre commun, et qui, seule ou avec un titre de section, sert à distinguer une partie à l'intérieur d'un groupe de ressources continues reliées entre elles et portant un titre commun. (Voir aussi : Indication d'ordre de la sous-collection).

<b>Indication d'ordre de la sous-collection</b> <i>Subseries designation</i>	Numérotation qui suit le titre de la collection principale. L'indication d'ordre de la sous-collection peut se présenter seule ou associée au titre de la sous-collection. (Voir aussi : Indication d'ordre de la section).
<b>Indication d'ordre du titre dépendant</b> <i>Dependent title designation</i>	Numérotation qui, seule ou avec un titre dépendant, sert à distinguer une ressource continue parmi deux ou plusieurs ressources continues reliées entre elles et portant un titre commun. (Voir aussi : Indication d'ordre de la section, Indication d'ordre de la sous-collection).
<b>Indication générale du type de ressource</b> <i>General material designation</i>	Terme indiquant, d'une façon générale, le type de ressource auquel appartient une ressource.
<b>Indication spécifique du type de ressource</b> <i>Specific material designation</i>	Terme précisant le type particulier de ressource auquel appartient la ressource continue.
<b>ISBN (Numéro international normalisé du livre)</b> <i>International Standard Book Number</i>	Numéro composé de 13 chiffres, y compris un chiffre de contrôle, et précédé du préfixe ISBN. L'ISBN identifie de façon unique chaque édition d'une oeuvre publiée par un éditeur déterminé. Il est défini par la norme ISO 2108. Chaque ISBN est attribué par l'agence nationale pour l'ISBN.
<b>ISSN (Numéro international normalisé des publications en série)</b> <i>International Standard Serial Number</i>	Numéro composé de huit chiffres, y compris un chiffre de contrôle, et précédé du préfixe ISSN. Chaque ISSN est attribué à une ressource continue par le Réseau ISSN.
<b>ISSN annulé</b> <i>Cancelled ISSN</i>	Un ISSN est annulé au profit d'un ou plusieurs ISSN valides lorsque le même ISSN a été attribué à deux ou plusieurs ressources continues ou

lorsque deux ou plusieurs ISSN ont été attribués à la même ressource continue. Un ISSN annulé est toujours relié à un ou plusieurs ISSN valides. (Voir aussi : ISSN supprimé)

<b>ISSN-L (ISSN de liaison)</b> <i>Linking ISSN</i>	ISSN désigné par le Réseau ISSN pour permettre de rassembler ou de lier les versions sur des supports différents d'une ressource continue. Il est défini par la norme ISO 3297.
<b>ISSN supprimé</b> <i>Deleted ISSN, anciennement Suppressed ISSN</i>	Un ISSN peut être supprimé s'il a été attribué à une publication hors du champ d'application de l'ISSN ou si la publication à laquelle il a été attribué n'a jamais paru (Voir aussi ISSN annulé)
<b>Itération</b> <i>Iteration</i>	Instance d'une ressource intégratrice, au moment de sa première publication ou au moment d'une mise à jour.
<b>Journal</b> <i>Newspaper</i>	Publication en série publiée à intervalles fixes à l'avance et rapprochés, en général quotidiens, hebdomadaires ou bihebdomadaires ; elle signale les événements et traite de sujets d'actualité et d'intérêt général.
<b>Livraison</b> <i>Issue 1</i>	Une des parties successives d'une publication en série ; terme utilisé pour désigner la plus petite partie successive d'une publication en série.
<b>Logo</b> <i>Logo</i>	Groupe de lettres fondues en un seul bloc ou planche unique portant une appellation (telle que le nom d'un journal, d'une compagnie, d'une organisation, etc.) souvent représentée sous une forme stylisée ou décorative.
<b>Matériel d'accompagnement</b> <i>Accompanying material</i>	Tout matériel publié avec la ou les partie(s) principale(s) de la ressource décrite, et conçu pour être utilisé avec elle(s). (Voir aussi : Encart).
<b>Mention d'édition</b> <i>Edition statement</i>	Mot, locution ou groupe de caractères indiquant que la ressource fait partie d'une édition.
<b>Mention de collection</b> <i>Series statement</i>	Principaux éléments d'identification d'une collection, y compris la numérotation des ressources continues distinctes à l'intérieur de la collection. (Voir aussi : Mention de sous-collection).

<b>Mention de responsabilité</b> <i>Statement of responsibility</i>	Nom(s), locution(s) ou groupe(s) de caractères relatif(s) à l'identification et/ou à la fonction de toute personne ou collectivité responsable soit de la création du contenu intellectuel ou artistique d'une œuvre, soit de la réalisation de celle-ci ou bien y ayant contribué. Des mentions de responsabilité peuvent s'appliquer à des titres (par exemple : le titre propre, les titres parallèles, les titres d'œuvres individuelles contenues dans la ressource continue, les titres dans des mentions de collection ou de sous-collection) ou bien s'appliquer à des mentions d'édition.
<b>Mention de sous-collection</b> <i>Subseries statement</i>	Principaux éléments d'identification d'une sous-collection, y compris la numérotation de chaque ressource continue à l'intérieur de la sous-collection. Dans le cas d'une sous-collection dont le titre est dépendant du titre de la collection principale, la mention de sous-collection comporte à la fois le titre de la collection principale et le titre de la sous-collection ; elle peut aussi comprendre une indication d'ordre de la sous-collection. (Voir aussi : Mention de collection).
<b>Mention du matériel d'accompagnement</b> <i>Accompanying material statement</i>	Brève description du matériel d'accompagnement.
<b>Monographie</b> <i>Monographic resource</i>	Ressource complète en une seule partie ou destinée à être complète en un nombre déterminé de parties.
<b>Numérotation</b> <i>Numbering</i>	Identification de chacune des livraisons ou parties successives d'une ressource continue. Elles peuvent être désignées par un nombre, une lettre, tout autre caractère ou la combinaison de ces éléments, accompagnés ou non d'un mot (volume, numéro, etc.) et/ou d'une indication chronologique.
<b>Ours</b> <i>Masthead</i>	Mention du titre, du propriétaire, des éditeurs, etc., d'un journal ou d'une revue ; bien que sa localisation varie, il se retrouve en général, pour les journaux, sur la page éditoriale ou en tête de la première page et, pour les revues, sur la page du sommaire. <b>Ndt</b> : Désigné parfois sous l'appellation de générique ou d'encadré.
<b>Page de titre</b> <i>Title page</i>	Page située au début d'une ressource ; elle porte le titre propre et, en général mais ce n'est pas toujours le cas, la mention de responsabilité ainsi que les données relatives à l'édition commerciale.

<b>Page de titre analytique</b> <i>Analytical title page</i>	Page de titre choisie pour servir de base à la description d'une partie d'une ressource bibliographique pour laquelle une description est également faite à un niveau plus élevé, par exemple la page de titre d'une monographie appartenant à une collection de monographies.
<b>Page web</b> <i>Web page</i>	Une des pages d'un document hypertexte sur un site web. Les pages web, y compris les sous-ensembles « page d'accueil », renvoient vers une immense collection de documents, laquelle constitue le web. (Voir aussi : web.)
<b>Parties liminaires</b> <i>Preliminaries</i>	La ou (les) page(s) de titre ou substitut(s) de la page de titre ainsi que son (leur) verso, toute page précédant la ou (les) page(s) de titre ou son (leurs) substitut(s), les quatre pages de la couverture et le dos.
<b>Périodique</b> <i>Periodical</i>	Voir : Revue
<b>Périodicité</b> <i>Frequency</i>	1) Fréquence de parution d'une publication en série, par exemple quotidienne, hebdomadaire, mensuelle, annuelle. 2) Fréquence de mise à jour des ressources intégratrices.
<b>Publication</b> <i>Publication</i>	Ressource formellement conçue et publiée dans le but d'être vendue ou mise gratuitement à disposition du public
<b>Publication à feuillets mobiles à mise à jour</b> <i>Updating loose-leaf</i>	Ressource intégratrice constituée d'un ou plusieurs volume(s) de base mis à jour par des pages distinctes qui sont insérées, retirées et/ou substituées.
<b>Publication en série</b> <i>Serial</i>	Ressource continue sur tout support, publiée en une succession de livraisons ou parties distinctes portant en général une numérotation, et sans fin prédéterminée. Les publications en série comprennent les revues, les magazines, les revues électroniques, les répertoires permanents, les rapports annuels, les journaux et les collections de monographies.
<b>Qualificatif</b> <i>Qualifying term</i>	Voir : Élément additionnel



<b>Réimpression</b> <i>Reprint 1)</i> <i>Issue 2)</i>	1) Nouvelle version d'une ressource continue faite à partir de l'original. La version peut reproduire l'original de façon exacte, ou peut comporter des changements plus ou moins nombreux mais bien précisés. 2) Nouvelle édition dont le texte reste, en grande partie, inchangé. (Voir aussi : Édition)
<b>Reproduction électronique</b>	Version électronique d'un périodique vivant ou mort, issue de la numérisation des numéros de la version imprimée correspondante. Une reproduction électronique peut être un fac-similé en PDF, ou une version remastérisée, en HTML par exemple, avec une mise en page différente de celle de la version imprimée originale. Une reproduction électronique peut être produite/mise à disposition par un éditeur commercial ou par une institution telle qu'une bibliothèque ou un fournisseur d'archives. (Voir aussi : Reproduction en fac-similé, Réimpression).
<b>Reproduction en fac-similé</b> <i>Reprint</i> <i>Issue 2)</i>	Ressource bibliographique dont le texte principal est une reproduction exacte d'une édition antérieure.
<b>Ressource bibliographique</b> <i>Bibliographic resource</i>	Expression ou manifestation d'une œuvre ou item qui sert de base à la description bibliographique. Une ressource bibliographique peut être sur tout support ou combinaison de supports et peut être matérielle ou immatérielle.
<b>Ressource continue</b> <i>Continuing resource</i>	Ressource sur toute forme de support dont la publication se poursuit au cours du temps sans que la fin en soit prédéterminée et qui est mise à disposition du public Note 1 : Une ressource continue est généralement publiée en une succession de livraisons distinctes ou cumulatives portant généralement une numérotation (numerical and/or chronological designation) Note 2 : Les ressources continues comprennent les publications en série (journaux, périodiques, revues, magazines etc.) et les ressources intégratrices permanentes comme les publications à feuillets mobiles et sites web à mise à jour permanente.
<b>Ressource en ligne</b> <i>Online resource</i>	Ressource électronique à laquelle on accède par le biais de matériels et logiciels de connexion à un réseau de communication
<b>Ressource intégratrice permanente</b> <i>Ongoing Integrating resource</i>	Ressource continue augmentée ou modifiée par des mises à jour qui ne restent pas distinctes mais qui sont intégrées à l'ensemble de la ressource. Les ressources intégratrices permanentes n'ont pas de fin prédéterminée.  Exemples : les bases de données, les publications à feuillets mobiles et les sites web qui sont mis à jour au cours du temps sans fin prédéterminée.

<b>Ressource électronique</b> <i>Digital resource</i>	Ressource (données et/ou programmes) encodée afin d'être traitée par un ordinateur. La ressource peut nécessiter l'usage d'un périphérique connecté à un ordinateur (par exemple un lecteur de CD-ROM), un programme d'application (par exemple, un lecteur multimédia ou une visionneuse), et/ou une connexion à un réseau informatique (par exemple l'internet).
<b>Revue</b> <i>Periodical/Journal</i>	Catégorie de publication en série, publiée à intervalles réguliers plus fréquents que l'année, et qui comporte en général des articles distincts. <b>Ndt</b> : Traduit également le terme «journal» utilisé fréquemment en anglais à la place de «periodical», en particulier pour les revues savantes. Désigné aussi par le terme «périodique».
<b>Romanisation</b> <i>Romanization</i>	Conversion de noms ou de textes en écritures non latines, dans l'alphabet latin. (Voir aussi : Translittération)
<b>Scission</b> <i>Split</i>	Division d'une ressource continue en deux ou plusieurs nouvelles ressources continues distinctes.
<b>Section</b> <i>Section</i>	Partie d'un groupe de ressources liées entre elles et portant un titre commun. La section traite en général d'une catégorie particulière de sujets et est identifiée par le titre commun du groupe et par un titre de section et/ou une indication d'ordre de section. Les sections peuvent comporter deux ou plusieurs niveaux hiérarchiques (sous-sections).
<b>Série</b> <i>Series 2</i>	Suite de séquences numérotées de livraisons ou parties à l'intérieur d'une même publication en série. <b>Ndt</b> : le premier emploi du terme anglais « series » correspond au terme français « collection ». Voir à ce terme.
<b>Sigle</b> <i>Initialism</i>	Lettres initiales du nom d'une organisation ou d'une autre entité, ou de tout groupe de mots. (Voir aussi : Acronyme)
<b>Signe diacritique</b> <i>Diacritic</i>	Accent ou signe placé au dessus, au dessous, à la suite ou en surcharge d'une lettre de l'alphabet, d'un caractère phonétique ou d'un groupe de caractères et qui les modifie en leur donnant une valeur phonétique ou sémantique différente de celle d'une lettre dépourvue de signe ou accentuée différemment.
<b>Site web</b> <i>World Wide Web site</i>	Localisation sur le web, identifiée sous forme d'URL, de pages web stockées aux fins d'accès et d'utilisation. (Voir aussi : URL.)
<b>Source prescrite d'information</b> <i>Prescribed source of information</i>	Source(s) d'où l'on extrait les informations à faire figurer dans chaque élément ou zone de la notice ISSN.

<b>Sous-collection</b> <i>Subseries</i>	Collection qui se présente comme une partie d'une collection numérotée (collection principale). La sous-collection peut ou non avoir un titre dépendant de celui de la collection principale. (Voir aussi Titre commun, Titre dépendant)
<b>Sous-zone</b> <i>Subfield</i>	Partie d'une zone identifiable séparément. Elle est toujours introduite par un code de sous-zone.
<b>Substitut de la page de titre</b> <i>Title page substitute</i>	Page, fraction de page, ou toute autre partie d'une ressource, comprenant l'information donnée habituellement sur une page de titre et qui, en l'absence de celle-ci, peut en tenir lieu (par exemple : couverture, manchette, ours, pages éditoriales, achevé d'imprimer).
<b>Supplément</b> <i>Supplement</i>	Ressource, généralement éditée de façon distincte, qui complète la ressource principale en la mettant à jour, ou en la continuant d'une autre manière, ou en traitant un sujet particulier qui n'y figure pas. Un supplément peut porter ou non un titre dépendant de celui de la ressource continue principale. (Voir aussi : Titre commun, Titre dépendant)
<b>Support</b> <i>Medium</i>	Moyen de produire, de publier et de rendre accessible de l'information.
<b>Support matériel</b> <i>Physical carrier, physical medium</i>	Élément matériel sur lequel ou dans lequel des données (texte, son, images etc.) peuvent être stockées.
<b>Titre générique</b> <i>Generic title</i>	Titre constitué uniquement de termes indiquant le genre de la ressource continue et/ou sa périodicité, tels que Abhandlungen, annales, annual report, bulletin, cahiers, compte rendu des séances, circular letter, journal, newsletter, occasional paper, proceedings, report, transactions, etc., et leurs équivalents en d'autres langues.
<b>Tête-bêche</b> <i>Tête-bêche</i>	Forme de reliure sous laquelle le texte d'une œuvre commence en tête et le texte d'une autre en queue, les deux textes étant inversés l'un par rapport à l'autre.
<b>Titre</b> <i>Title</i>	Mot, locution ou groupe de caractères figurant généralement sur une ressource et qui forme son nom ou celui de l'œuvre ou d'une des œuvres qu'elle contient.
<b>Titre clé</b> <i>Key title</i>	Nom unique d'une ressource continue, établi par le Réseau ISSN et inséparablement lié à son ISSN (ISO 3297).

<b>Titre clé abrégé</b> <i>Abbreviated key title</i>	Titre clé abrégé de façon à constituer une référence bibliographique, conformément aux règles de la Section 7 de ce <i>Manuel</i> .
<b>Titre commun</b> <i>Common title</i>	Partie du titre porté par un ensemble de ressources continues liées entre elles, et qui s'ajoute à leurs différents titres de section. Le titre commun sert à indiquer cette relation et, joint au titre de section, identifie une ressource continue donnée. Ce titre peut également être commun à une ressource continue principale et à son ou ses supplément(s) ou encart(s); à une collection principale et à sa ou ses sous-collection(s), lorsque le ou les supplément(s) ou encart(s) ou lorsque la ou les sous-collection(s) porte(nt) un ou des titre(s) dépendant(s).
<b>Titre courant</b> <i>Running title</i>	Titre qui se répète en haut ou en bas de page et qui diffère sensiblement du titre propre de la ressource.
<b>Titre de couverture</b> <i>Cover title</i>	Titre imprimé sur la couverture d'origine d'une ressource.
<b>Titre de départ</b> <i>Caption title</i>	Titre d'une ressource figurant en tête de la première page de texte. <b>Ndt</b> : Selon le type de publication en série, revue ou journal, on emploiera le terme « titre de départ » ou « titre en manchette ».
<b>Titre développé</b> <i>Expanded title</i>	Variante du titre lorsque le titre clé ou le titre propre comporte un sigle, une abréviation, un chiffre ou un symbole.
<b>Titre de dos</b> <i>Spine title</i>	Titre figurant sur le dos d'une ressource et sensiblement différent du titre propre.
<b>Titre dépendant</b> <i>Dependent title</i>	Titre qui, à lui seul, ne suffit pas à identifier une ressource continue et qui requiert l'adjonction du titre commun. Comme titres dépendants, on trouve les titres de section, certains titres de suppléments ou d'encarts et certains titres de sous-collections. (Voir aussi : Titre indépendant)
<b>Titre de section</b> <i>Section title</i>	Titre particulier d'une section servant à la distinguer dans un ensemble de ressources continues liées entre elles et portant un titre commun. Le titre de section, qu'il soit distinctif ou non, est dépendant du titre commun pour l'identification d'une ressource.
<b>Titre en manchette</b> <i>Caption title</i>	Voir : Titre de départ.
<b>Titre en relation</b> <i>Related title</i>	Titre présentant une relation indéterminée avec le titre décrit.

<b>Titre figurant sur une autre page de titre</b> <i>Added title-page title</i>	Titre qui figure sur une autre page de titre et qui est suffisamment différent du titre propre.
<b>Titre indépendant</b> <i>Independent title</i>	Titre qui, à lui seul, suffit à identifier une ressource bibliographique. (Voir aussi : titre dépendant)
<b>Titre parallèle</b> <i>Parallel title</i>	Titre propre dans une autre langue et/ou écriture, présenté comme un équivalent du titre propre. Les titres parallèles peuvent aussi figurer en relation avec les titres propres dans les mentions de collections et de sous-collections.
<b>Titre précédent</b> <i>Former title</i>	Titre porté antérieurement par une ressource continue dont la publication s'est poursuivie (en tout ou en partie) sous un autre titre, ou qui a fusionné avec une autre ressource continue sous un ou d'autre(s) titre(s), ou qui a été absorbée (en tout ou en partie) par une autre ressource continue sous un autre titre.
<b>Titre propre</b> <i>Title proper</i>	Titre principal d'une ressource, c'est-à-dire le titre d'une ressource tel qu'il figure sur la page de titre ou son substitut.
<b>Titre suivant</b> <i>Successor title</i>	Titre qui fait suite au titre décrit (en tout ou en partie), ou qui l'absorbe (en tout ou en partie) ; titre qui résulte de la scission du titre décrit ou de sa fusion avec un autre titre.
<b>Translittération</b> <i>Transliteration</i>	Représentation des caractères d'un alphabet par les caractères équivalents d'un autre alphabet. (Voir aussi : Romanisation)
<b>Type de média</b> <i>Media type</i>	Donnée qui reflète le type d'appareil requis pour visionner, lire, passer, etc., le contenu de la ressource.
<b>URL (Uniform Resource Locator)</b>	Système d'adresse permettant de localiser une ressource électronique dans un réseau informatique. Une adresse URL est formée de l'identificateur d'un service précédé d'un protocole particulier utilisé pour accéder à la ressource électronique souhaitée (par exemple : <a href="http://www.issn.org/">http://www.issn.org/</a> ). (Voir aussi : Web)
<b>Variante de titre</b>	Toute forme légèrement différente du titre de la ressource continue et qui n'est pas : le titre propre, le titre alternatif, le titre commun, le titre

<b>Variant title</b>	dépendant, le titre parallèle, le titre de section. Une variante de titre peut être le titre en manchette, le titre de couverture, le titre de dos, le titre de conteneur, le titre d'étiquette. Une variante de titre peut figurer sur la ressource continue lors du choix du titre propre ou y apparaître à tout moment.
<b>Web World Wide Web</b>	Service Internet permettant de relier des documents au moyen de la technologie hypertexte. Des liens, sous la forme de mots, d'adresses URL, etc. autorisent la recherche et l'accès à des documents stockés sur l'Internet. (Voir aussi : URL.)
<b>World Wide Web World Wide Web</b>	Voir : Web
<b>Zone Area</b>	Grande section de la description bibliographique comportant des données d'une catégorie particulière ou d'un ensemble de catégories.

## Annexe 2 : Liste des normes<sup>11</sup> utilisées par le Réseau ISSN

ISO 4: 1997 Information et documentation -- Règles pour l'abréviation des mots dans les titres et des titres des publications.

ISO 9: 1995 Information et documentation -- Translittération des caractères cyrilliques en caractères latins --Langues slaves et non slaves

ISO 233-2: 1993 Information et documentation -- Translittération des caractères arabes en caractères latins --Partie 2 : Langue arabe --Translittération simplifiée

ISO 233-3: 1999 Information et documentation -- Translittération des caractères arabes en caractères latins --Partie 3 : Langue persane --Translittération simplifiée

ISO 259-2: 1994 Information et documentation -- Translittération des caractères hébreux en caractères latins -- Partie 2 : Translittération simplifiée

ISO 639-2: 1998 Codes pour la représentation des noms de langue -- Partie 2 : code alpha-3

ISO 843: 1997 Information et documentation -- Conversion des caractères grecs en caractères latins

ISO 2709: 1996 Format pour l'échange d'information

ISO 3166-1: 2006 Codes pour la représentation des noms de pays et de leurs subdivisions -- Partie 1 : codes pays

ISO 3297: 2007 Information et documentation -- Numéro international normalisé des publications en série (ISSN)

ISO 3602: 1989 Documentation -- Romanisation du japonais (écriture en kana)

ISO 5426: 1983 Extension du jeu de caractères latins codés employé pour l'échange d'information bibliographique

ISO 6630: 1986 Documentation -- Caractères de commande bibliographiques

ISO 7098: 1991 Information et documentation -- Romanisation du chinois

ISO 9984: 1996 Information et documentation -- Translittération des caractères géorgiens en caractères latins

ISO 9985: 1996 Information et documentation -- Translittération des caractères arméniens en caractères latins

---

<sup>11</sup> **Ndt** : Lorsqu'il existe une version française de la norme, elle est la seule indiquée.

ISO 11940-2 : 2007 Information et documentation -- Translittération des caractères thaïs en caractères latins

ISO/TR 11941 : 1996 Information et documentation -- Translittération de l'alphabet coréen en caractères latins

ISO 15919 : 2001 Information et documentation -- Translittération du Devanagari et de la famille des alphabets indiens en caractères latins

ISBD : International standard bibliographic description / recommended by the ISBD Review Group ; approved by the Standing Committee of the IFLA Cataloguing Section. — Consolidated ed. — Berlin ; München : De Gruyter Saur, 2011.

Description bibliographique internationale normalisée (ISBD) : édition intégrée provisoire / Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques. — Paris : Bibliothèque nationale de France, 2008. Disponible à l'adresse : [http://www.bnf.fr/pages/infopro/normes/pdf/isbd\\_integre.pdf](http://www.bnf.fr/pages/infopro/normes/pdf/isbd_integre.pdf)

Liste d'abréviations de mots de titres. Titres de publications en série et autres ressources continues. - Paris : Centre international de l'ISSN

Mise à jour en continu sur le site du Centre International de l'ISSN :

<http://www.issn.org/1-22661-LTWA-en-ligne.php>

MARC Code List for Languages. — Washington : Library of Congress, 2007 Edition

<http://www.loc.gov/marc/languages/langhome.html>

MARC 21 Format for Bibliographic data. — Washington : Library of Congress ; Ottawa : National Library of Canada, 1999 Edition (+ updates)

<http://www.loc.gov/marc/bibliographic/ecbdhome.html>

Une version abrégée en français, mise à jour régulièrement, est proposée par Bibliothèque et Archives Canada :

<http://www.marc21.ca/040010-235-f.html>

Manuel UNIMARC : format bibliographique / Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques ; traduit par le Comité français UNIMARC. — 5<sup>ème</sup> éd., version française. — München : K.G. Saur, cop. 2007

Manuel UNIMARC : format bibliographique / Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques ; traduction par le Comité français UNIMARC.

*Prend en compte le texte de la 3e éd. anglaise de 2008 (travail en cours lors de l'édition du présent Manuel).*

[http://www.bnf.fr/fr/professionnels/anx\\_formats/a.unimarc\\_manuel\\_format\\_bibliographique.html](http://www.bnf.fr/fr/professionnels/anx_formats/a.unimarc_manuel_format_bibliographique.html)



### *Annexe 3 : Liste des codes de pays et des codes de centre*

Les codes de pays sont adaptés de la norme suivante :

ISO 3166-1: 2006 Codes pour la représentation des noms de pays et de leurs subdivisions --  
Partie 1 : codes pays

Les codes de centre ISSN sont créés et mis à jour par le Centre international ISSN.

La liste est disponible sur : <http://www.issn.org/2-22685-Country-codes-Centre-codes.php>

## *Annexe 4 : Liste des codes de langue*

Les codes de langues sont adaptés à partir des sources suivantes :

- ▣ ISO 639-2/B Codes pour la représentation des noms de langue — Partie 2 : code alpha-3 — Code bibliographique, 1998
- ▣ MARC Code List for Languages (Édition 2007 et les modifications approuvées depuis)

La liste est disponible sur : <<http://www.issn.org/2-22684-Language-codes.php>>

## *Annexe 5 : Liste des accords pour l'attribution d'ISSN à des ressources continues publiées par des éditeurs multinationaux*

Cette liste comprend tous les accords entre centres ISSN concernés pour l'attribution d'ISSN et l'enregistrement des ressources continues éditées par des éditeurs multinationaux.

La liste est disponible sur le site web du Centre international de l'ISSN : <http://www.issn.org/2-22649-Multinational-publishers.php>

## Annexe 6 : Liste des mentions d'édition linguistique

Langue	Mention d'édition linguistique	Abréviation de la mention d'édition linguistique
afrikaans	Afrikaanse ed.	Afrik. ed.
allemand	Deutsche Ausg.	Dtsch. Ausg.
anglais	English ed.	Engl. ed.
arabe	Al-tab 'at al- 'arabiyyat	Al-tab 'at al- 'arabiyyat
bulgare	B"lgarsko izd.	B"lg. izd.
catalan	Ed. catalana ou Ed. catalá	Ed. catalana ou Ed. catalá
chinois	Zhongguohua	Zhongguohua
coréen	Han-gug-pan	Han-gug-pan
croate	Hrvatsko izd.	Hrvat. izd.
danois	Dansk udg.	Dan. udg.
espagnol	Ed. española	Ed. esp.
estonien	Eesti välj.	Eesti välj.
finnois	Suomenkielinen p.	Suom. p.
français	Éd. française	Éd. fr.
grec	Ellēnikē ekd.	Ell. ekd.
hébreu	Ha-mahadûrah ha-'ivrît	Ha-mahadûrah ha-'ivrît
hindi	Hindī samskarana	--
hongrois	Magyar kiad.	Magy. kiad.
irlandais	Eag. Gaeilge	Eag. Gaeil.
islandais	Íslenzk útg.	Ísl. útg.
italien	Ed. italiana	Ed. ital.
japonais	Nihonban (Éd. jpn.) ou Nihongoban (Éd. en langue jpn.)	Nihonban (Éd. jpn.) ou Nihongoban (Éd. en langue jpn.)
letton	Latviešu izd.	Latv. izd.
lituanien	Lietuviškas leidim.	Liet. leidim.
macédonien	Makedonsko izd.	Makedon. izd.
malais	Ed. bahasa Malaysia	Ed. bhs. Malays.
maltais	Ed. Bil-Malti	Ed. Bil-Malti
néerlandais	Nederlandse ed.	Ned. ed.
norvégien	Norsk utg.	Nor. utg.
persan	Chāp-i fārsī	Chāp-i fārsī
polonais	Wyd. polskie	Wyd. pol.
portugais	Ed. portuguesa	Ed. port.
roumain	Ed. româna	Ed. rom.
russe	Russkoe izd.	Rus. izd.
serbe	Srpsko izd.	Srp. izd.
slovaque	Slovenské vyd.	Slov. vyd.
slovène	Slovenska izd.	Slov. izd.
suédois	Svensk utg.	Sven. utg.
tchèque	České vyd.	Čes. vyd.
ukrainien	Ukraïns'ke vidannâ	Ukr. vid.

## Annexe 7 : Liste des mentions d'édition par support

Langue	Imprimé*	En ligne**	CD-ROM	Disquette	Microfiche	Braille	DVD-ROM	Vidéocassette
allemand	Print	Internet	CD-ROM	Diskette	Microfiche			
anglais	Print	Online	CD-ROM	Diskette	Microfiche	Braille	DVD-ROM	Vidéocassette
chinois	Yinshua	Online	CD-ROM	Yuanpan	Weiso jiao pian	Mong wen ban		
croate	Tisak	Online	CD-ROM	Disketa	Mikrofis			
danois	Papirform	Online	CD-ROM	Diskette	Mikrofiche	Braille		
espagnol	Impresa	En linea Internet	CD-ROM	Disquete	Microficha	Braille		
estonien	Trükis	Online						
finnois	Painettu	Verkkolehti Verkkojulkaisu	CD-ROM	Levyke	Mikrokortti	Braille		
français	Imprimé	En ligne	Cédérom	Disquette	Microfiche	Braille	DVD-ROM	Vidéocassette
hongrois	Nyomtatott	Online	CD-ROM	Floppy	Mikrofilmlap	Braille		
irlandais	Cló	Arlíne	CD-ROM	Discéad	Micrifís	Braille		
islandais	Print	Online	CD-ROM					
italien	Testo stampato	Online	CD-ROM					
japonais	Print	Online						
letton	Print	Online						
néerlandais	Gedrukt	Online	CD-ROM	Diskette	Microfiche	Braille		
norvégien	Trykt utg.	Online	CD-ROM	Disketter		Braille		
polonais	Druk	Online	CD-ROM	Dyskietka	Microfiszka	Braille		
portugais	Impresso	Online	CD-ROM	Disquete	Microficha			
roumain	Print	Online				Braille		
russe	Print	Online	CD-ROM	Disketa	Mikroficha	Brajl'		
slovaque	Tlacené vydanie	Online	CD-ROM	Disketa	Mikrofiš	Braille		
slovène	Tiskana izd.	Online	CD-ROM	Disketa				
suédois	Print	Online	CD-ROM					
tchèque	Tisk	Online	CD-ROM	Disketa	Mikrofiš	Braille		
ukrainien	Print	Online						

\* L'édition imprimée comprend l'édition par fax

\*\* L'édition en ligne comprend les courriers électroniques

## Annexe 8 : Formulaire de suppression de notice ISSN

### Registre de l'ISSN : suppression de notice

*Note d'information*

---

Code de centre ISSN :

Date :

---

#### Notice à supprimer du Registre de l'ISSN

ISSN ... .. - ... ..

---

Motif de suppression de la notice du Registre de l'ISSN

- La publication décrite n'est pas une publication décrite
- La publication décrite n'a jamais été publiée
- Autre, précisez :

---

Renseignements sur l'ISSN associé à la notice supprimée

L'ISSN était-il imprimé sur la publication ?

OUI

NON

Si OUI, l'éditeur a-t-il été informé de la suppression ?

OUI

NON

.....

L'ISSN était-il présent dans des zones de liens ou dans d'autres notices ?

OUI

NON

Si oui, en a-t-il été enlevé ?

OUI

NON

## Annexe 9 : Formulaire de réattribution d'ISSN

### Registre de l'ISSN : réattribution d'ISSN

Note d'information

Code de centre ISSN :

Date :

(ISSN réattribué)  
(ISSN précédemment annulé)

(ISSN auquel l'ISSN précédemment  
annulé était lié)

ISSN &a ... .. - ... ..

ISSN &a ... .. - ... ..

Motif de la réattribution d'un ISSN annulé

**L'ISSN a été annulé à tort**

*Exemples*

- un ISSN a été annulé par erreur à la place d'un autre lors du catalogage, de la transmission des données, etc.
- plusieurs éditions linguistiques d'une publication en série, portant chacune un ISSN, ont été considérées par erreur, à un moment donné, comme une édition unique et tous les ISSN sauf un ont été annulés. A présent que l'erreur est repérée et afin d'attribuer à nouveau un ISSN différent à chaque édition, les ISSN annulés sont réattribués à l'édition à laquelle ils correspondent.
- etc.

**L'ISSN a été annulé à juste titre, mais il a été imprimé sur la publication en série**

*L'ISSN annulé a été annulé à juste titre, mais, pour quelque raison que ce soit, il a été imprimé sur la publication en série. A présent, pour éviter des difficultés avec les utilisateurs, les éditeurs, etc., il est réattribué.*

**Très important :** dans ce cas, la réattribution implique à la fois l'annulation de l'ISSN valide auquel l'ISSN annulé se référerait jusqu'à présent, et l'envoi de la note d'information d'annulation d'ISSN correspondante au Centre international.

**Autre, précisez :**

Renseignements sur la réattribution

Votre Centre est-il responsable de l'ISSN réattribué ?

OUI

NON

Si NON, votre Centre a-t-il été autorisé à procéder à la réattribution par le Centre responsable de l'ISSN?

OUI

NON

## Annex 10: Exemples de notices ISSN

Ces exemples montrent les principales métadonnées utilisées dans le catalogage ISSN. La plupart des données de contrôle et des données de longueur fixe n'apparaissent pas ici.

Conventions:

- 022 \$a signifie sous-zone *a* de la zone 022 ;
- 008 /15-17 signifie positions 15 à 17 dans la zone 008 ;
- 135 \$a / 1 signifie première position dans la sous-zone *a* de la zone 135 ;
- 9999 utilisée comme date de fin de publication signifie que la publication est vivante. Les autres informations codées sont données dans leur forme littérale ;
- les indicateurs et la ponctuation propres aux formats MARC 21 et UNIMARC n'apparaissent pas.

### **1) Publication en série imprimée vivante, publiée par le même éditeur depuis qu'elle a commencé à paraître, également disponible sur CD-ROM et en ligne.**

Cette publication en série est publiée depuis 1991 par le même éditeur, "Plant Breeders' Rights Office". Les versions imprimée, en ligne et sur CD-ROM sont identifiées par trois ISSN différents. Elles partagent un ISSN-L commun en tant que versions sur des supports différents d'une même publication. L'ISSN-L désigné est l'ISSN de la version imprimée car c'est le premier entré dans le Registre de l'ISSN. Le titre clé a été qualifié afin de le rendre unique.

ETIQUETTE	MARC 21	UNIMARC	AFFICHAGE SUR LE PORTAIL DE L'ISSN
ISSN	022 \$a	011 \$a	1188-1534
ISSN-L	022 \$l	011 \$f	1188-1534
Support matériel	007/00-01	106 \$a	Regular print
Titre clé	222 \$a \$b	530 \$a \$b	Plant varieties journal (Ottawa)
Editeur	260 \$a \$b	210 \$a \$c	Ottawa : Plant Breeders' Rights Office
Pays de publication	008/15-17 and 044 \$c	102 \$a	Canada
Dates de début et de fin de publication	008/7-10 008/11-14	100/9-12 100/13-16	1991 – 9999
Etat de publication	008/06	100/8	Current
Périodicité	008/18	110 \$a/1	Quarterly
Type de ressource continue	008/21	110 \$a/0	Periodical
Langue de publication	008/35-37		Multiple languages
Langue de publication	041 \$a	101 \$a	English, French
Alphabet ou écriture du titre	008/33	100 \$a/34-35	Basic roman
Titre propre	245 \$a	200 \$a	Plant varieties journal.
Titre parallèle	246 \$a	510 \$a	Bulletin des variétés végétales
Titre clé abrégé	210 \$a \$b	531 \$a \$b	Plant var. j. (Ott.)
Classification décimale Dewey	082 \$a \$2	676 \$a \$v	343.71 (20 <sup>th</sup> ed.)
Nom de la collectivité éditrice tel qu'il est déterminé par la bibliographie nationale	710 \$a	710 \$a	Canada. Plant Breeders' Rights Office
Edition sur un autre support	776 \$t \$x	452 \$t \$x	Plant varieties journal (Ottawa. Online) [ISSN 1911-1479]
Edition sur un autre support	776 \$t \$x	452 \$t \$x	Plant varieties journal (Ottawa. CD-ROM) [ISSN 1911-1460]
Code de Centre ISSN	022 \$2	802 \$a	Canada



## 2) Publication en série publiée par trois éditeurs successifs.

*Automatizace* a été publié par *Státní nakladatelství technické literatury* entre 1958 et 1992, puis par *Veltech* entre 1993 et 1995, et enfin par *Automatizace s.r.o.* entre 1996 and 2010.

ETIQUETTE	MARC 21	UNIMARC	AFFICHAGE SUR LE PORTAIL DE L'ISSN
ISSN	022 \$a	011 \$a	0005-125X
ISSN-L	022 \$l	011 \$f	0005-125X
Support matériel	007/00-01	106 \$a	Regular print
Titre clé	222 \$a \$b	530 \$a \$b	Automatizace (Praha)
Premier éditeur connu	260 \$a \$b \$c	210 \$a \$c \$d	Praha : Státní nakladatelství technické literatury, 1958-1992
Editeur intermédiaire	260 \$a \$b \$c	210 \$a \$c \$d	Praha : Veltech, 1993-1995
Editeur courant ou dernier éditeur connu	260 \$a \$b \$c	210 \$a \$c \$d	Praha : Automatizace s.r.o., 1996-2010
Pays de publication	008/15-17 and 044 \$c	102 \$a	Czech Republic
Dates de début et de fin de publication	008/7-10 008/11-14	100/9-12 100/13-16	1958 - 2010
Etat de publication	008/06	100/8	Dead
Périodicité	008/18	110 \$a/1	Monthly
Type de ressource continue	008/21	110 \$a/0	Periodical
Langue de publication	008/35-37	101 \$a	Czech
Alphabet ou écriture du titre	008/33	100 \$a/34-35	Extended roman
Titre propre	245 \$a	200 \$a	Automatizace.
Titre clé abrégé	210 \$a \$b	531 \$a \$b	Automatizace (Praha)
Classification décimale universelle	080 \$a \$2	675 \$a \$v	681.5 (MRF)
Nom de la collectivité éditrice tel qu'il se présente sur la publication	720 \$a	712 \$a	Automatizace s.r.o.
Code de Centre ISSN	022 \$2	802 \$a	Czech Republic

**3) Publication en série publiée depuis 1967 et disponible en ligne depuis 2011. La version en ligne comprend des numéros anciens qui ont été numérisés.**

Cette notice contient la date de début de publication de la version en ligne (date à laquelle le contenu a été mis en ligne) et des indications sur la numérotation des volumes/numéros de la version imprimée. Les numéros les plus anciens de cette version ont été en effet numérisés pour être intégrés à la version en ligne.

ETIQUETTE	MARC 21	UNIMARC	AFFICHAGE SUR LE PORTAIL DE L'ISSN
ISSN	022 \$a	011 \$a	2117-539X
ISSN-L	022 \$l	011 \$f	0066-4871
Support matériel	007/00-01	135 \$a/1	Computer remote
Titre clé	222 \$a	530 \$a	Antiquités africaines
Editeur	260 \$a \$b	210 \$a \$c	Paris : CNRS éd.
Pays de publication	008/15-17 and 044 \$c	102 \$a	France
Dates de début et de fin de publication	008/7-10 008/11-14	100/9-12 100/13-16	2011 - 9999
Etat de publication	008/06	100/8	Current
Périodicité	008/18	110 \$a/1	Annual
Type de ressource continue	008/21	110 \$a/0	Periodical
Langue de publication	008/35-37 and 041 \$a	101 \$a	French
Alphabet ou écriture du titre	008/33	100 \$a/34-35	Extended roman
Titre propre	245 \$a	200 \$a	Antiquités africaines.
Titre clé abrégé	210 \$a	531 \$a	Antiq. afr.
Désignations séquentielles	362 \$a	207 \$a	La version imprimée commence avec le vol. 1, n° 1 (1967)
URL	856 \$u	856 \$u	<a href="http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/revue/antaf">http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/revue/antaf</a>
Classification décimale Dewey	082 \$a \$2	676 \$a \$v	939.700 5 (22 <sup>ème</sup> éd.)
Nom de la collectivité éditrice tel qu'il est déterminé par la bibliographie nationale	710 \$a	710 \$a	Centre national de la recherche scientifique (France)
Edition sur un autre support	776 \$t \$x	452 \$t \$x	Antiquités africaines (Paris) [ISSN 0066-4871]
Code de Centre ISSN	022 \$2	802 \$a	France

#### 4) Publication en série nativement numérique.

*Rikosseuraamuslaitoksen tilastoja* est publié en ligne et en version imprimée depuis 2010. Le qualificatif *Verkkojulkaisu* utilisé dans la sous-zone b des zones 022/530 signifie *en ligne*.

ETIQUETTE	MARC 21	UNIMARC	AFFICHAGE SUR LE PORTAIL DE L'ISSN
ISSN	022 \$a	011 \$a	2242-6957
ISSN-L	022 \$l	011 \$f	2242-6949
Support matériel	007/00-01	135 \$a/1	Computer remote
Titre clé	222 \$a \$b	530 \$a \$b	Rikosseuraamuslaitoksen tilastoja (Verkkojulkaisu)
Editeur	260 \$a \$b	210 \$a \$c	[Helsinki] : Rikosseuraamuslaitos
Pays de publication	008/15-17 and 044 \$c	102 \$a	Finland
Dates de début et de fin de publication	008/7-10 008/11-14	100/9-12 100/13-16	2010 - 9999
Etat de publication	008/06	100/8	Current
Périodicité	008/18	110 \$a/1	Annual
Langue de publication	008/35-37 and 041 \$a	101 \$a	Finnish
Alphabet ou écriture du titre	008/33	100 \$a/34-35	Extended roman
Titre propre	245 \$a	200 \$a	Rikosseuraamuslaitoksen tilastoja.
Classification décimale universelle	080 \$a \$2	675 \$a \$v	311.3 (Abr. Finnish version, 3rd. rev. ed.)
Nom de la collectivité éditrice tel qu'il est déterminé par la bibliographie nationale	710 \$a	710 \$a	Rikosseuraamuslaitos
Nom de la collectivité éditrice tel qu'il se présente sur la publication	720 \$a	712 \$a	RISE
URL	856 \$u	856 \$u	<a href="http://www.rikosseuraamus.fi/10955.htm">http://www.rikosseuraamus.fi/10955.htm</a>
Edition sur un autre support	776 \$t \$x	452 \$t \$x	Rikosseuraamuslaitoksen tilastoja (Painettu) [ISSN 2242-6949]
Titre précédent	780 \$t \$x	430 \$t \$x	Vangit [ISSN 1798-4335]
Code de Centre ISSN	022 \$2	802 \$a	Finland

**5) Reproduction électronique d'une publication en série morte, mise en ligne par un fournisseur d'archives électroniques.**

Cette notice décrit la version imprimée originale et contient des informations complémentaires relatives à la reproduction électronique. Ces informations sont enregistrées dans la *note sur la reproduction* (date de la reproduction, localisation et nom du fournisseur d'archives électroniques). La version imprimée a été publiée de 1960 à 1977, la reproduction électronique est disponible en ligne depuis le début des années 2000 (date approximative). *Chesapeake science* a été remplacé par *Estuaries* qui est également publié en ligne.

ETIQUETTE	MARC 21	UNIMARC	AFFICHAGE SUR LE PORTAIL DE L'ISSN
ISSN	022 \$a	011 \$a	1111-1111 (fictitious ISSN)
ISSN-L	022 \$l	011 \$f	0009-3262
Support matériel	007/00-01	135 \$a/1	Computer remote
Titre clé	222 \$a \$b	530 \$a \$b	Chesapeake science (Online)
Editeur	260 \$a \$b	210 \$a \$c	Solomons, Md. : Chesapeake Biological Laboratory
Pays de publication	008/15-17 and 044 \$c	102 \$a	United States
Dates de début et de fin de publication	008/7-10 008/11-14	100/9-12 100/13-16	1960 – 1977
Etat de publication	008/06	100/8	Dead
Périodicité	008/18	110 \$a/1	Quarterly
Type de ressource continue	008/21	110 \$a/0	Periodical
Langue de publication	008/35-37 and 041 \$a	101 \$a	English
Alphabet ou écriture du titre	008/33	100 \$a/34-35	Basic roman
Titre propre	245 \$a	200 \$a	Chesapeake science.
Titre clé abrégé	210 \$a \$b	531 \$a \$b	Chesap. sci. (Online)
Classification décimale Dewey	082 \$a \$2	676 \$a \$v	574 (23 <sup>rd</sup> ed.)
URL	856 \$u	856 \$u	<a href="http://www.jstor.org/journals/00093262.html">http://www.jstor.org/journals/00093262.html</a>
Note sur la reproduction	533 \$b \$c \$d	325 \$a	New York: Jstor, 200-
Edition sur un autre support	776 \$t \$x	452 \$t \$x	Chesapeake science [ISSN 0009-3262]
Titre suivant	785 \$t \$x	440 \$t \$x	Estuaries (Online) [ISSN 1559-2758]
Code de Centre ISSN	022 \$2	802 \$a	United States

## 6) Publication en série disponible sur une plateforme en ligne.

*Cognitive neuroscience* est publié par *Psychology Press* depuis 2010. Cette publication en série est disponible en ligne et en version imprimée depuis cette date, la version en ligne est diffusée sur la plateforme *Taylor and Francis Online*. Le nom de la plateforme et de son éditeur (*Taylor and Francis*) ne sont pas enregistrés dans la notice.

ETIQUETTE	MARC 21	UNIMARC	AFFICHAGE SUR LE PORTAIL DE L'ISSN
ISSN	022 \$a	011 \$a	1758-8936
ISSN-L	022 \$l	011 \$f	1758-8936
Support matériel	007/00-01	135 \$a/1	Computer remote
Titre clé	222 \$a \$b	530 \$a \$b	Cognitive neuroscience (Online)
Editeur	260 \$a \$b	210 \$a \$c	London : Psychology Press
Pays de publication	008/15-17 and 044 \$c	102 \$a	United Kingdom
Dates de début et de fin de publication	008/7-10 008/11-14	100/9-12 100/13-16	2010 – 9999
Etat de publication	008/06	100/8	Current
Périodicité	008/18	110 \$a/1	Quarterly
Type de ressource continue	008/21	110 \$a/0	Periodical
Langue de publication	008/35-37 and 041 \$a	101 \$a	English
Alphabet ou écriture du titre	008/33	100 \$a/34-35	Basic roman
Titre propre	245 \$a	200 \$a	Cognitive neuroscience.
Titre clé abrégé	210 \$a \$b	531 \$a \$b	Cogn. neurosci. (Online)
Classification décimale Dewey	082 \$a	676 \$a	612.8205 (22 <sup>nd</sup> ed.)
URL	856 \$u	856 \$u	<a href="http://www.tandfonline.com/loi/pcns20">http://www.tandfonline.com/loi/pcns20</a>
Edition sur un autre support	776 \$t \$x	452 \$t \$x	Cognitive neuroscience (Print) [ISSN 1758-8928]
Code de Centre ISSN	022 \$2	802 \$a	United Kingdom

## 7) Publication en série issue de la fusion de deux autres publications.

*Archivio di ottalmologia* et *Rassegna italiana d'ottalmologia* ont fusionné en 1970 pour donner *Archivio e rassegna italiana di ottalmologia* qui a reçu un nouvel ISSN.

ETIQUETTE	MARC 21	UNIMARC	AFFICHAGE SUR LE PORTAIL DE L'ISSN
ISSN	022 \$a	011 \$a	0300-0109
ISSN-L	022 \$l	011 \$f	0300-0109
Support matériel	007/00-01	106 \$a	Regular print
Titre clé	222 \$a	530 \$a	Archivio e rassegna italiana di ottalmologia
Editeur	260 \$a \$b	210 \$a \$c	Torino: Clinica oculistica dell'Università di Torino
Pays de publication	008/15-17 and 044 \$c	102 \$a	Italy
Dates de début et de fin de publication	008/7-10 008/11-14	100/9-12 100/13-16	1970 - 1975
Etat de publication	008/06	100/8	Dead
Périodicité	008/18	110 \$a/1	Quarterly
Type de ressource continue	008/21	110 \$a/0	Periodical
Langue de publication	008/35-37	101 \$a	Italian
Alphabet ou écriture du titre	008/33	100 \$a/34-35	Extended roman
Titre propre	245 \$a	200 \$a	Archivio e rassegna italiana di ottalmologia.
Titre clé abrégé	210 \$a	531 \$a	Arch. rass. ital. ottalmol.
Classification décimale universelle	080 \$a \$2	675 \$a \$v	617.7 (Ed. abbreviata italiana)
Fusion de	780 \$t \$x	436 \$t \$x	Archivio di ottalmologia [ISSN 0004-0134]
Fusion de	780 \$t \$x	436 \$t \$x	Rassegna italiana d'ottalmologia [ISSN 0300-0672]
Code de Centre ISSN	022 \$2	802 \$a	Italy

## 8) Publication en série scindée en deux nouvelles publications.

*Journal of photochemistry*, qui a commencé à paraître en 1972, a été scindé en deux nouvelles publications en 1987 : *Journal of photochemistry and photobiology. A, Chemistry* et *Journal of photochemistry and photobiology. B, Biology*. Ces deux publications ont été identifiées avec deux nouveaux ISSN. Conformément aux *Accords sur l'attribution des ISSN aux ressources continues publiées par les éditeurs multinationaux*, *Journal of photochemistry*, qui était publié en Suisse par Elsevier, est sous la responsabilité du Centre national des Pays-Bas.

ETIQUETTE	MARC 21	UNIMARC	AFFICHAGE SUR LE PORTAIL DE L'ISSN
ISSN	022 \$a	011 \$a	0047-2670
ISSN-L	022 \$l	011 \$f	0047-2670
Support matériel	007/00-01	106 \$a	Regular print
Titre clé	222 \$a	530 \$a	Journal of photochemistry
Editeur	260 \$a \$b	210 \$a \$c	Lausanne : Elsevier Sequoia
Pays de publication	008/15-17 and 044 \$c	102 \$a	Switzerland
Dates de début et de fin de publication	008/7-10 008/11-14	100/9-12 100/13-16	1972 - 1987
Etat de publication	008/06	100/8	Dead
Périodicité	008/18	110 \$a/1	Monthly
Type de ressource continue	008/21	110 \$a/0	Periodical
Langue de publication	008/35-37 and 041 \$a	101 \$a	English
Alphabet ou écriture du titre	008/33	100 \$a/34-35	Basic roman
Titre propre	245 \$a	200 \$a	Journal of photochemistry.
Titre clé abrégé	210 \$a	531 \$a	J. photochem.
Classification décimale Dewey	082 \$a \$2	676 \$a \$v	541.14 (10th abr. ed.) 535.217 (10th abr. ed.) 535.37 (10th abr. ed.)
Edition sur un autre support	776 \$t \$x	452 \$t \$x	Journal of photochemistry (Online) [ISSN 1873-2658]
Scindé en	785 \$t \$x	446 \$t \$x	Journal of photochemistry and photobiology. A, Chemistry [ISSN 1010-6030]
Scindé en	785 \$t \$x	446 \$t \$x	Journal of photochemistry and photobiology. B, Biology [ISSN 1011-1344]
Code de Centre ISSN	022 \$2	802 \$a	Netherland

## 9) Collection de monographies publiée simultanément en plusieurs éditions linguistiques.

Cette notice décrit une collection de monographies en français, publiée simultanément en allemand et en anglais. Ces trois éditions linguistiques sont identifiées par trois ISSN distincts. L'OCDE est située à Paris mais elle est référencée dans la section C de *l'Annuaire des organisations internationales* : c'est donc le Centre international de l'ISSN qui est responsable de l'identification de ses publications et non le Centre national français.

ETIQUETTE	MARC 21	UNIMARC	AFFICHAGE SUR LE PORTAIL DE L'ISSN
ISSN	022 \$a	011 \$a	0256-6192
ISSN-L	022 \$l	011 \$f	0256-6192
Support matériel	007/00-01	106 \$a	Regular print
Titre clé	222 \$a	530 \$a	OCDE perspectives de l'emploi
Editeur	260 \$a \$b	210 \$a \$c	Paris : Organisation de coopération et de développement économiques
Pays de publication	008/15-17 and 044 \$c	102 \$a	International
Dates de début et de fin de publication	008/7-10 008/11-14	100/9-12 100/13-16	1983 - 9999
Etat de publication	008/06	100/8	Current
Périodicité	008/18	110 \$a/1	Unknown
Type de ressource continue	008/21	110 \$a/0	Monographic series
Langue de publication	008/35-37 and 041 \$a	101 \$a	French
Alphabet ou écriture du titre	008/33	100 \$a/34-35	Extended roman
Titre propre	245 \$a	200 \$a	OCDE perspectives de l'emploi.
Variante de titre	246 \$a	532 \$a	Organisation de coopération et de développement économiques perspectives de l'emploi
Titre clé abrégé	210 \$a	531 \$a	OCDE perspect. empl.
Classification décimale universelle	080 \$a \$2	675 \$a \$v	331 (7ème éd. fr. abr.)
Nom de la collectivité éditrice tel qu'il se présente sur la livraison	720 \$a	712 \$a	Organisation de coopération et de développement économiques
Autre édition sur le même support	775 \$t \$x	451 \$t \$x	OECD Beschäftigungsausblick [ISSN 1995-3976]
Autre édition sur le même support	775 \$t \$x	451 \$t \$x	OECD employment outlook [ISSN 1013-0241]
Code de Centre ISSN	022 \$2	802 \$a	International



## 10) Publication en série traduction d'une autre publication en série.

Cette publication en espagnol est la traduction d'une publication en série éditée en anglais. L'édition originale en anglais et la traduction en espagnol sont identifiées par deux ISSN distincts.

ETIQUETTE	MARC 21	UNIMARC	AFFICHAGE SUR LE PORTAIL DE L'ISSN
ISSN	022 \$a	011 \$a	0212-5382
ISSN-L	022 \$l	011 \$f	0212-5382
Support matériel	007/00-01	106 \$a	Regular print
Titre clé	222 \$a \$b	530 \$a \$b	Nursing (Ed. española)
Editeur	260 \$a \$b	210 \$a \$c	Barcelona: Doyma, S.A.
Pays de publication	008/15-17 and 044 \$c	102 \$a	Spain
Dates de début et de fin de publication	008/7-10 008/11-14	100/9-12 100/13-16	1983 - 9999
Etat de publication	008/06	100/8	Current
Périodicité	008/18	110 \$a/1	Monthly
Type de ressource continue	008/21	110 \$a/0	Periodical
Langue de publication	008/35-37 and 041 \$a	101 \$a	Spanish
Alphabet ou écriture du titre	008/33	100 \$a/34-35	Extended roman
Titre propre	245 \$a	200 \$a	Nursing.
Variante de titre	246 \$a	512 \$a	Nursing, edición en español
Titre clé abrégé	210 \$a \$b	531 \$a \$b	Nursing (Ed. esp.)
Edition linguistique originale	765 \$t \$x	454 \$t \$x	Nursing (Jenkintown, Pa.) [ISSN 0360-4039]
Edition sur un autre support	776 \$t \$x	452 \$t \$x	Nursing (Ed. española. Internet) [ISSN 1988-6780]
Code de Centre ISSN	022 \$2	802 \$a	Spain

## 11) Editions géographiques d'une publication en série.

Cette notice décrit l'édition de Zagreb (« Zagrebacko izd. ») d'une publication en série dont il existe une autre édition publiée dans la province d'Osijek-Baranja (« Izd. za Osijek i Baranju ») et une autre publiée sur le Littoral croate (« Izd. za Primorsku Hrvatsku »). Cette édition de Zagreb a été remplacée par l'édition du Centre de la Croatie (« Izd. za Središnju Hrvatsku »).

ETIQUETTE	MARC 21	UNIMARC	AFFICHAGE SUR LE PORTAIL DE L'ISSN
ISSN	022 \$a	011 \$a	1846-6249
ISSN-L	022 \$l	011 \$f	1846-6249
Support matériel	007/00-01	106 \$a	Regular print
Titre clé	222 \$a \$b	530 \$a \$b	Biz direkt (Zagrebačko izd.)
Editeur	260 \$a \$b	210 \$a \$c	Osijek : Mirakul
Pays de publication	008/15-17 and 044 \$c	102 \$a	Croatia
Dates de début et de fin de publication	008/7-10 008/11-14	100/9-12 100/13-16	2007 - 2008
Etat de publication	008/06	100/8	Dead
Périodicité	008/18	110 \$a/1	Monthly
Type de ressource continue	008/21	110 \$a/0	Periodical
Langue de publication	008/35-37 and 041 \$a	101 \$a	Croatian
Alphabet ou écriture du titre	008/33	100 \$a/34-35	Extended Roman
Titre propre	245 \$a	200 \$a	Biz direct.
Titre clé abrégé	210 \$a \$b	531 \$a \$b	Biz direkt (Zagreb. izd.)
Autre édition sur le même support	775 \$t \$x	451 \$t \$x	Biz direkt (Izd. za Osijek i Baranju) [ISSN 1846-3371]
Autre édition sur le même support	775 \$t \$x	451 \$t \$x	Biz direkt (Izd. za Primorsku Hrvatsku) [ISSN 1847-165X]
Titre suivant	785 \$t \$x	440 \$t \$x	Biz direkt (Izd. za Središnju Hrvatsku) [ISSN 1848-2929]
Code de Centre ISSN	022 \$2	802 \$a	Croatia

## 12) Relation “est un supplément à”

*Frank Júlia konyhája*, qui est publié depuis 2012 par *MediaCity* (Hongrie), est un supplément à *Családi lap*.

ETIQUETTE	MARC 21	UNIMARC	AFFICHAGE SUR LE PORTAIL DE L'ISSN
ISSN	022 \$a	011 \$a	2063-398X
ISSN-L	022 \$l	011 \$f	2063-398X
Support matériel	007/00-01	106 \$a	Regular print
Titre clé	222 \$a	530 \$a	Frank Júlia konyhája
Editeur	260 \$a \$b	210 \$a \$c	Budapest : MediaCity
Pays de publication	008/15-17 and 044 \$c	102 \$a	Hungary
Dates de début et de fin de publication	008/7-10 008/11-14	100/9-12 100/13-16	2012- 9999
Etat de publication	008/06	100/8	Current
Périodicité	008/18	110 \$a/1	Monthly
Type de ressource continue	008/21	110 \$a/0	Periodical
Langue de publication	008/35-37 and 041 \$a	101 \$a	Hungarian
Alphabet ou écriture du titre	008/33	100 \$a/34-35	Extended roman
Titre propre	245 \$a	200 \$a	Frank Júlia konyhája.
Titre clé abrégé	210 \$a	531 \$a	Frank Júlia konyhája
Classification décimale universelle	080 \$a \$2	675 \$a \$v	641.55 (ETO, 2005. kiad.)
Est un supplément à	772 \$t \$x	422 \$t \$x	Családi lap [ISSN 0133-1868]
Code de Centre ISSN	022 \$2	802 \$a	Hungary

### 13) Relation “est une sous-collection de”.

Série ANAS est une sous-collection de *Collection Actions sociales*.

ETIQUETTE	MARC 21	UNIMARC	AFFICHAGE SUR LE PORTAIL DE L'ISSN
ISSN	022 \$a	011 \$a	1290-7499
ISSN-L	022 \$l	011 \$f	1290-7499
Support matériel	007/00-01	106 \$a	Regular print
Titre clé	222 \$a	530 \$a	Collection Actions sociales. Série ANAS
Editeur	260 \$a \$b	210 \$a \$c	Paris: ESF éd.
Pays de publication	008/15-17 and 044 \$c	102 \$a	France
Dates de début et de fin de publication	008/7-10 008/11-14	100/9-12 100/13-16	1998 - 9999
Etat de publication	008/06	100/8	Current
Périodicité	008/18	110 \$a/1	Unknown
Type de ressource continue	008/21	110 \$a/0	Monographic series
Langue de publication	008/35-37	101 \$a	French
Alphabet ou écriture du titre	008/33	100 \$a/34-35	Extended roman
Titre propre	245 \$a \$p	200 \$a \$i	Collection Actions sociales. Série ANAS
Variante de titre	246 \$a	532 \$a	Actions sociales. Série Association nationale des assistants de service social
Variante de titre	246 \$a	532 \$a	Collection Actions sociales. Série Association nationale des assistants de service social
Classification décimale universelle	080 \$a \$2	675 \$a \$v	364 (20ème éd.)
Nom de la collectivité éditrice tel qu'il est déterminé par la bibliographie nationale	710 \$a	710 \$a	Association nationale des assistants de service social (France).
Est une sous- collection de	772 \$t \$x	422 \$t \$x	Collection Actions sociales [ISSN 1269-8377]
Code de Centre ISSN	022 \$2	802 \$a	France